DUKE
UNIVERSITY
LIBRARY

Treasure Room

Rec'd November 1, 1927
Library Budget
Fund

DUKE UNIVERSITY
LIBRARY

The Glenn Negley Collection
of Utopian Literature

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
Duke University Libraries

http://www.archive.org/details/codedelanatureou00more

CODE
DE
LA NATURE,

M. DCC. LVIII.

Jan. Weekly
1-Ed. 2 1711.

RBR
M842C

CODE
DE
LA NATURE,
OU
LE VÉRITABLE
ESPRIT DE SES LOIX,
De tout tems négligé ou méconnu.

Quæque diù latuêre, canam ..... Ovid.

PAR-TOUT,
CHEZ LE VRAI SAGE.

M. DCC. LVII.

124746

11/1/27
Budget &
Fin.
Lausanne
1923
Rev. Law

844.5
M842

PRÉFACE.

NON *est mora longa* ..... * Qu'on lise ce Livre ou non, peu m'importe; mais si on le lit, il faut achever avant toute contestation. Je ne veux point d'audience à demi, ni de Juge prévenu; il faut pour m'entendre, quitter ses plus chers préjugés : laissez un instant tomber ce voile, vous appercevrés avec horreur la source & l'origine de tous maux, de tous crimes, là-même où vous prétendés puiser la sagesse. Vous verrés avec évidence les plus simples & les plus belles leçons de la Nature perpétuellement contredites par la Morale & la Politique vulgaire. Si le cœur

* Horace.

124746

& l'eſprit faſcinés de leurs dogmes, vous ne voulés ni ne pouvés en ſentir les abſurdités ; je vous laiſſe au torrent de l'erreur. *Qui vult decipi decipiatur.*

CODE DE LA NATURE.

PREMIERE PARTIE.

Defauts des Principes généraux de la Politique & de la Morale.

Sujet de cette Dissertation.

JE dévelope analytiquement dans cette Dissertation, des vérités qui, malgré leur simplicité & leur évidence sont presque de tout tems demeurée dans l'oubli, ou environnées des ténébres des préjugés. Je tâche de rassembler ces vérités éparses çà & là dans les écrits de quelques-uns de nos Sages; mais confondues dans un si grand nombre de fausses opinions, ou si foiblement énon-

cées, qu'elles y ſont à peine aperçues. Je les ai réunies pour leur reſtituer toute leur force. Un Poëme auſſi nouveau par ſon ſujet que par ſa conſtruction, vient de revêtir ces vérités de toutes les graces de l'*Epopée*, pour les faire briller avec plus de charmes. Je ne leur laiſſe dans cette Diſſertation, d'autres ornemens que leur propre évidence.

Tel eſt le déplorable état de la raiſon, qu'il faut faire mille efforts, uſer de mille ſtratagèmes pour déchirer le bandeau qui l'aveugle, & lui faire tourner les yeux vers les vrais intérêts de l'humanité : c'eſt le but de la *Baſiliade*. Après avoir dit un mot du ſujet & de la conduite de ce Poëme, j'expoſe ici tout nûment, le ſiſtème de ſa Morale.

Réflexions générales ſur la conduite & le but de la Baſiliade.

Il ſemble que l'Auteur ait penſé que, ſans étudier la poëtique d'Ariſtote ni ſes commentaires, on pouvoit, à l'aide d'une imagination vive, dirigée par le jugement, conſtruire une *Poëme épique* dans toutes

les régles de l'art, ces régles ſont-elles mêmes fort poſtérieures à l'exercice du génie ſur des ſujets héroïques, & c'eſt des productions de ce *feu de l'ame*, qu'elles ont emprunté leur autorité. En un mot, comme on a raiſonné, & raiſonné juſte, avant qu'il y eût une Logique artificiele, il y a eu de très-beaux Poëmes, avant qu'on s'avisât d'obſerver comment ils étoient conſtruits.

Je crois comme lui, qu'en rendant juſtice aux ingénienſes rêveries des Anciens & des Modernes qui ſe ſont ſignalés, on pouvoit ouvrir une nouvelle carrière à l'Epopée, & bâtir ſur un plan dans lequel il n'entrât rien des actions fougueuſes, de ces évenemens tragiques & ſanglans, ni de ces avantures romaneſques, que les grands Poëtes ont eſtimé dignes de leurs chants.

Les fictions de ces hommes célébres, tiennent toutes aux préjugés religieux, politiques & moraux des nations qu'ils ont voulu inſtruire ou flatter; ils reſpectoient eux-mèmes ces préjugés; & plus touchés du ſpécieux que du réel, ils ne cherchoient qu'à embellir ce qu'ils croyoient bon & louable.

En examinant ſérieuſement combien leur Morale eſt inférieure aux fables & aux allégories dont ils s'éfforcent de l'orner, on ne peut s'empêcher de les comparer à des Artiſtes qui décoreroient d'une riche broderie une étoffe de vil prix. J'admire la beauté de l'ouvrage & mépriſe la matiere. Ces heureux génies vouloient plaire, parce qu'ils eſpéroient inſtruire : leur intention fait leur éloge : mais dans le vrai, ils n'ont réuſſi qu'à demi, ils ont plu ſeulement.

Il paroît que l'Auteur ambitionne comme eux la gloire d'être utile au genre-humain, & qu'il fait des efforts pour les ſurpaſſer : pour parvenir à ce point, il a pris une route preſque toute nouvelle, & il lui a fallu de nouveaux moyens. Il n'avoit point de modéle ; où en prendre ? Là-même où perſonne ne s'eſt aviſé d'en chercher.

Chaque Poëte s'eſt contenté de renfermer ſon ſujet dans les limites d'un trait d'hiſtoire ou de fable qui intéreſsât les mœurs de la religion ou la gloire d'une nation ; Mr. M****** ne ſe preſcrit d'autres bornes, que celles des vrais avanta-

ges de l'humanité entière. Enfin, il lui falloit un héros, qui pour être capable de régir un peuple selon les loix paisibles de la simple Nature, ne ressemblât point à la plupart de ceux que l'erreur admire & auxquels la flatterie prodigue les titres les plus fastueux.

Il n'étoit pas moins nécessaire que les machines de ce Poëme n'eussent rien de ce que, de tout tems & presque par-tout, la superstition a prêté de monstrueux ou de ridicule aux objets de ses frayeurs & de son culte fanatique. Il falloit que ces machines produisissent, non le puérile merveilleux des prestiges, mais la ravissante organisation de l'univers. Les Puissances protectrices de son Héros devoient être de magnifiques emblêmes des seuls vrais attributs de la Divinité, & non des fantômes bizarrement personnifiés, qui, dans nos Poëmes ordinaires, servent à mener au dénoûment l'entreprise hardie de quelque forcené, ou à tirer d'embarras quelque malheureux.

Sans plus long parallèle, on sentira à la lecture de son Ouvrage, toutes ces différ-

rences : on y remarquera auſſi, qu'à l'égard des tableaux & des deſcriptions, l'Auteur a tâché comme nos écrivains célébres, d'imiter la belle Nature ; & que s'il s'eſt quelquefois trouvé le copiſte des mêmes objets, il a évité, autant qu'il eſt poſſible, de les prendre dans la même attitude ou ſous le même point de vue. Je laiſſe le Lecteur juge de la nouveauté du ſpectacle auſſi bien que de la bonté du deſſein & de l'exécution. Paſſons des moyens au but principal.

Ce but eſt de faire voir que le véritable Héros eſt l'homme même formé par les leçons de la Nature, & de ſaper par les fondemens, tous les malheureux préjugés qui le rendent ſourd à la voix de cette aimable légiſlatrice. C'eſt de la dignité de ce ſujet, que ſe tire le principal titre de ce Poëme, * & ſous l'allégorie de *Naufrage des Iſles flottantes*, on déſigne le ſort que l'on veut faire ſubir à la plupart des frivolités dont la raiſon eſt offuſquée.

* La *Baſiliade* ſignifie en grec, les actions héroïques d'un homme vraiment digne de l'Empire du monde.

Erreurs invétérées de la Morale vulgaire ; difficultés d'en percer les ténébres & la multitude.

Il eſt ſurprenant, pour ne pas dire prodigieux, de voir combien notre Morale, à peu près la même chez toutes les Nations, nous débite d'abſurdités ſous le nom de principes & de maximes inconteſtables. Cette ſcience qui devroit être auſſi ſimple, auſſi évidente dans ces premiers axiomes & leurs conſéquences, que les Mathématiques elles-mêmes & défigurée par tant d'idées vagues & compliquées, par tant d'opinions qui ſuppoſent toujours le faux, qu'il ſemble preſqu'impoſſible à l'eſprit humain, de ſortir de ce cahos : il s'accoutume à ſe perſuader ce qu'il n'a pas la force d'examiner. En effet, il eſt de millions de propoſitions qui paſſent pour certaines, d'après leſqu'elles on argumente éternellement ; voilà les *préjugés*. Je les compare à ces diſſertations que font les Antiquaires ſur de fauſſes médailles. Si l'on eſt étonné que ces Sçavans s'en ſoient laiſſé impoſer par quelque fondeur, le Sage ne l'eſt pas moins de

voir les hommes assujettis depuis tant de siécles à des erreurs qui sans cesse troublent leur repos. La raison générale de cet aveuglement, de sa durée & de la difficulté d'en guérir c'est que la vérité, est une mesure si fine, si précise & si déliée, que de la moindre quantité qu'on la manque, cet écart infiniment petit à son origine & presque imperceptible, croît avec une rapidité & dans une progression beaucoup plus énorme, qu'aucune erreur de calcul, mais avec cette fâcheuse différence, que plus on se trompe, moins on croit se tromper : si l'on vient à le reconnoître, alors l'étendue de ce Dédale, ses énormes détours effrayent, étourdissent; on ne peut, ou on n'ose en chercher les issues.

Dans les derniers tems, & même de nos jours, les Bacons, les Hobbes, les Lok, les Pope, les Montesquieu, &c. ont tous apperçu que la partie la plus imparfaite de la Philosophie, étoit la Morale tant à cause de la complexité embarrassante de ces idées, que par l'instabilité de ses principes par l'irrégularité de sa méthode qui ne peut rien réduire en démonstration, trouvant

à chaque pas des propoſitions dont la négative peut également ſe défendre.

Ces difficultés ont rebuté partie de ces grands hommes, jetté l'autre dans un doute général; quelques-uns ſeulement ont eſſayé de décompenſer ce tout, d'en examiner ſéparément les piéces; mais ſans oſer rien conclurre; ſoit qu'ils n'aient pu découvrir le premier pli de ce nœud compliqué, ſoit qu'ils ſe ſoient contentés de le laiſſer déviner après avoir mis ſur les voies.

Principes des erreurs des Moraliſtes anciens & modernes; ce qu'ils auroient dû faire pour les recconnoître & les éviter.

J'ai tâché de découvrir ce premier chaînon de l'erreur, & de rendre ſenſible ce premier Point *divergent* qui a toujours éloigné nos Moraliſtes & nos Légiſlateurs de la vérité. Ecoutez-les tous, ils vous poſeront pour principe inconteſtable & pour baſe de tous leurs ſiſtèmes, cette importante propoſition. *L'homme nait vicieux & méchant.* Non, diſent quelques uns, *mais la ſituation où il ſe trouve dans cette vie, la*

conſtitution même de ſon être, l'expoſe inévitablement à devenir pervers. *

Tous prenant ceci à la rigueur, aucun ne s'eſt imaginé qu'il en pouvoit être autrement; aucun par conſéquent, ne s'eſt aviſé qu'on pouvoit propoſer & réſoudre cet excellent Problême :

Trouver une ſituation dans laquelle il ſoit preſqu'impoſſible que l'homme ſoit dépravé, ou méchant, ou du moins, *minima de malis.*

Ce Problême & ſa ſolution manqués, nos Inſtituteurs anciens ont perdu de vue l'unique cauſe premiere de tous les maux, l'unique *medium* évident qui pouvoit leur faire reconnoître une erreur commencée. Nos Modernes après eux, ſe ſont trouvés encore plus éloignés d'une premiere vérité qui leur auroit fait nettement reconnoître la véritable origine, la Nature, l'enchainement des vices, & l'inefficacité des remédes que la Morale vulgaire prétend y aporter. Ils auroient pu, dis-je, à l'aide de ces

* Combien d'impertinences en proſe & en vers n'a-t'on pas dit ſur ce ſujet.

lumières, facilement décompoſer cette Morale d'inſtitution, prouver le faux de ces hipothéſes, l'impuiſſance de ſes préceptes, les contrarietés de ſes maximes, l'oppoſition de ſes moyens avec leur fin, en un mot, démontrer en détail les defauts de chaque partie de ce corps monſtrueux.

Cette analyſe, comme celle des Equations mathématiques, écartant & faiſant diſparoître le faux, le douteux, auroit enfin fait ſortir *l'inconnue*, je veux dire, la Morale véritablement ſuſceptible des démonſtrations les plus claires.

En ſuivant cette méthode, j'ai découvert que de tout tems nos Sages, pour chercher à guérir une dépravation qu'ils ont mal à propos, cru un fatal apannage de la condition humaine, ont commencé par imaginer que la cauſe de cette caducité étoit où elle n'exiſta jamais, & ont été préciſément prendre ce poiſon pour le remède du mal dont ils le prétendoient cauſe.

Se repétant ſans ceſſe, aucun de ces prolixes diſcoureurs ne s'eſt aviſé de ſoupçonner que cette cauſe de la corruption des hommes fût préciſément une de leurs pre-

mieres leçons; la matière leur en paroiſſoit trop pure, trop auguſte; leurs loix, leurs régles trop prudentes & trop reſpectables, pour qu'on osât leur imputer cet énorme grief; ils ont mieux aimé le rejetter ſur la Nature : ainſi l'homme au ſortir de ſes mains, quoiqu'également privé de toutes idées Métaphyſiques ou Morales, ſimplement muni des facultés propres à recevoir ces idées; l'homme, dans les premiers inſtans de ſon exiſtence, plutôt abſolument indifférent à tout mouvement, que porté à aucune fougue impétueuſe, ſe trouve, par la plupart de nos Philoſophes, ſuffiſamment pourvu de quantité de vices mêlés de quelques vertus *innés*, auſſi-bien que d'idées de même nom. Avant même que de voir le jour, il porte dans ſon ſein les funeſtes ſemences de dépravation qui l'excitent à chercher ſon bien aux dépens de toute ſon eſpéce & de l'univers entier, s'il étoit poſſible.

Quand je paſſerois cette ſpécieuſe abſurdité, je ſerois toujours en droit de faire remarquer, que loin de chercher les moyens de déraciner ou de reprimer ces

mauvais panchans pour laiſſer fructifier quelques foibles vertus, dont, ſelon ces Docteurs, les racines ne ſont pas abſolument pourries; que loin, dis-je, de fomenter ces ſalutaires diſpoſitions, ils ont fait préciſement tout ce qu'il falloit pour jetter & faire éclorre dans le cœur de l'homme, une ſemence de vice qui n'y fût jamais, & pour étouffer le peu de vertus qu'ils imaginent y cultiver.

Cauſes de la corruption de l'amour-propre.

Voyons par exemple, cet amour-propre dont vous faites un hydre à cent têtes, & qui l'eſt en effet devenu par vos propres préceptes. Qu'eſt-il cet amour de ſoi-même dans l'ordre de la Nature? un déſir conſtant de conſerver ſon être par des moyens faciles & innocens que la Providence avoit mis à notre portée, & auxquels le ſentiment d'un très-petit nombre de beſoins nous avertiſſoit de recourir.

Mais dès que vos inſtitutions ont eu environné ces moyens d'une multitude de difficultés preſque inſurmontables, & même de périls effrayans, *Naturæ bellum indicant*

confligat oportet; étoit-il étonnant de voir un paisible panchant devenir furieux, & capable des plus horribles excès, vous obliger à travailler pendant des milliers de siecles, avec autant de peine que peu de succès, à calmer ses transports ou réparer ses dégats ? est-il étonnant que vous ayés vu cet amour de nous-même, ou se transformer en tous les vices, contre lesquels vous déclamés vainement, ou bien prendre le masque des vertus factrices que vous prétendiés lui opposer ?

C'est donc préciſément de votre triste Morale que l'éducation commune des hommes empruntant ses lugubres couleurs, on a vu & l'on voit ses leçons, porter dans leur cœur, dès la plus tendre enfance, le funeste levain que vous attribués faussement à la Nature.

Donc le premier usage que fit un pere de pareils préceptes pour instruire ses enfans, fut l'époque fatale de l'esprit d'indocilité, de révolte & de violence. Etoit-ce un vice de la Nature que cette réſistance ? non, certainement, elle étoit une défence bien légitime de ses droits.

Si ce pere ſimple & ſauvage erroit dans les moyens de policer ſa famille & d'y maintenir la paix; ſi l'ordre qu'il s'étoit aviſé d'y établir pour cette fin, étoit vicieux, les inconvéniens dans ces commencemens, n'étoient pas conſidérables.

Vous, Réformateurs du genre-humain, qui deviés être avertis par ces incovéniens des défauts de cette police, en ſentir la cauſe, en remarquer les effets, en prévoir les dangereuſes conſéquence, êtes-vous excuſables d'avoir adopté ſes erreurs, d'en avoir favoriſé les progrès, de les avoir multipliées comme les nations, au gouvernement deſquels vous les avés fait ſervir de régles?

Telles ſont en général les mépriſes invétérées que l'on attaque dans la Baſiliade; & voici en peu de mots les vérités que je prétens établir dans cet Ouvrage.

Etat de l'homme au ſortir des mains de la Nature, & ce qu'elle a fait pour le préparer à être ſociable.

L'homme n'a ni idées ni panchans *innés*. Le premier inſtant de ſa vie le trouve en-

veloppé d'une *indifférence totale*, même pour sa propre existence. Un sentiment aveugle, qui ne différe point de celui des animaux, est le premier moteur qui fait cesser cette indifférence.

Sans entrer dans le détail des premiers objets qui font sortir l'homme de cet engourdissement, ni de la manière dont cela s'opére, je dis que ses besoins l'éveillent par dégrés, le rendent attentif à sa conservation, & c'est des premiers objets de cette attention, qu'il tire ses premieres idées.

La Nature a sagement proportionné nos besoins, aux accroissemens de nos forces; puis en fixant le nombre de ces besoins pour le reste de notre vie, elle a fait qu'ils excédassent toujours de quelque chose les bornes de notre pouvoir. On va voir les raisons de cette disposition.

Si l'homme ne trouvoit aucun obstacle à satisfaire ses besoins, chaque fois qu'il les auroit contentés, il retomberoit dans sa premiere indifférence, il n'en ressortiroit que lorsque le sentiment de ces besoins renaissant l'agiteroient; & la facilité d'y pourvoir n'auroit pas besoin de lumiéres

ſupérieures à l'inſtinct de la brute ; il n'auroit pas été plus ſociable qu'elle.

Ce n'étoit point là les intentions de la ſuprême Sageſſe ; elle vouloit faire de l'eſpéce humaine un tout intelligent qui s'arrangeât lui-même par un méchaniſme auſſi ſimple que merveilleux, ſes parties étoient préparées, &, pour ainſi dire, taillées pour former le plus bel aſſemblage ; quelques légers obſtacles devoient moins s'oppoſer à leur tendance, que les exciter fortement à l'union : ſéparément foibles, délicates & ſenſibles, des deſirs, des inquiétudes cauſées par la diſtance momentanée d'un objet propre à les ſatisfaire, devoient augmenter cette eſpéce d'*attraction morale*.

Que devoit-il réſulter de la *tenſion* de ces reſſorts ? Deux effets admirables, ſçavoir 1°. *une affection bienfaiſante* pour tout ce qui ſoulage ou ſecoure notre foibleſſe ; 2°. *le développement de la raiſon*, que la Nature a miſe à côté de cette foibleſſe pour la féconder.

De ces deux ſources fécondes devoient encore couler l'eſprit & les motifs de ſociabilité, une induſtrie, une prévoyance

unanime, enfin toutes les idées, les connoiſſances directement ou indirectement relatives à ce bonheur commun. On peut donc dire avec Sénéque, *Quidquid nos meliores beatoſque faturum eſt, Natura in aperto aut in proximo poſuit.*

C'eſt donc préciſément dans ces vues que la Nature à diſtribué les forces de l'humanité entière avec différentes proportions entre tous les individus de l'eſpéce; mais elle leur a indiviſiblement laiſſé la proprieté du champ producteur de ſes dons, à tous & un chacun l'uſage de ſes libéralités. Le monde eſt une table ſuffiſamment garnie pour tous les convives, dont tous les mêts apartiennent, tantôt à tous parce que tous ont faim, tantôt à quelques-uns ſeulement parce que les autres ſont raſſaſiés; ainſi perſonne n'en eſt abſolument le maître, ni n'a droit de prétendre l'être.

C'eſt ſur la ſtabilité de cette baſe que la Nature avoit appuyé ce qui devoit être changeant & mobile; elle avoit pris ſoin d'en regler & combiner les mouvemens.

Expoſition détaillée des vrais fondemens de ſociabilité.

Je m'arrêterai encore à conſidérer les fondemens, l'ordre, & l'aſſortiment des principaux reſſorts de cette admirable machine.

1°. Unité indiviſible de fonds de patrimoine, & uſage commun de ſes productions.

2°. Abondance & varieté de ces productions plus étendue que nos beſoins, mais que nous ne pouvons recueillir ſans travail; tels ſont les préparatifs de notre conſervations, les ſoutiens de notre être.

Repaſſons auſſi ſur ce que la Nature a fait pour diſpoſer les hommes à une unanimité, à une concorde générale, & comment elle a prévenu le confiit de prétentions qui pourroit arriver dans quelques cas particuliers.

1°. Elle fait ſentir aux hommes par la parité de ſentimens & de beſoins, leur égalité de conditions & de droits, & la néceſſité d'un travail commun.

2°. Par la varieté momentanée de ces beſoins, qui fait qu'ils ne nous affectent

pas tous, ni également, ni dans les mêmes inſtans; elle nous avertit de relâcher quelquefois de ces droits pour les céder à d'autres, & nous induit à le faire ſans peine.

3°. Quelquefois elle prévient entre nous l'oppoſition, la concurrence des déſirs, des gouts, des inclinations, par un nombre ſuffiſant d'objets capables de les contenter ſéparément; ou bien elle varie ces déſirs, ces panchans, pour les empêcher de tomber en même tems, ſur un objet qui ſeroit unique, *trahit ſua quemque voluptas.*

4°. Par la diverſité de force, d'induſtrie, de talens méſurés ſur les différens âges de notre vie ou la conformation de nos organes, elle indique nos différens emplois.

5°. Elle a voulu que la peine, la fatigue de pourvoir à nos beſoins, toujours un peu plus étendus que nos forces, quand nous ſommes ſeuls, nous fit comprendre la néceſſité de recourir à des ſecours, & nous inſpirât de l'affection pour tout ce qui nous aide; delà notre averſion pour l'abandon & la ſolitude, notre amour pour les agrémens & les avantages d'une puiſſante réunion, d'une *ſociété.*

Enfin

Enfin, pour exciter & entretenir parmi les hommes, une *réciprocité*, de secours & de gratitude, pour leur marquer les instans qui leur prescrivent ces devoirs, la Nature est entrée dans les moindres détails, elle leur fait tour à tour éprouver inquiétude ou tranquillité, lassitude ou repos, affoiblissement ou augmentation de force.

Tout est compassé, tout est pésé, tout est prévu dans le merveilleux *automate* de la societé, ses engrainures, ses contrepoids, ses ressorts, ses effets : si l'on y voit contrarieté de forces, c'est vacillation sans secousse ou équilibre sans violence, tout y est entraîné, tout y est porté vers un seul but commun.

Cette machine, en un mot, quoique composée de parties intelligentes, opére en général, indépendamment de leur raison dans plusieurs cas particuliers; les délibérations de ce guide sont prévenues, & ne le laissent que spectateur de ce qu'effectue le sentiment. On peut donc dire avec Ciceron : * *Natura ingenuit, sine doctrina notitias parvas maximarum rerum, virtutem ipsum inchoavit.*

* *De finibus*, lib

Sur quels principes la Morale & la Politique devoient établir leurs préceptes & leurs inſtitutions.

C'étoit à la Morale & à la Politique, *ad ea principia quæ accepimus conſequentia exquirere.* C'étoit d'après ces excellentes diſpoſitions qu'elles devoient travailler à ſeconder la Nature par l'Art : c'étoit ſur les opérations de celle-là qu'elles devoient régler celui-ci : c'étoit ſur le partage des forces de l'humanité qu'elles devoient regler les devoirs & les droits de chaque membre, & leur diſtribuer leurs emplois : c'étoit là qu'il falloit appliquer la balance & le poids, le *cuique ſuum* : c'étoit ſur les proportions des parties du Tout que les ſciences de gouverner, & les cœurs, & les actions des hommes, devoient établir les vrais moyens de maintenir & d'encourager l'union d'une ſocieté, & d'en rétablir les accords, ſi quelque choſe eut pu leur nuire ou les rompre. Ce que l'on nomme les tons de cette harmonie, je veux dire, les rangs, les dignités, les honneurs, devoient être meſurés ſur les dégrés de zéle, de capaci-

té, sur l'utilité des services de chaque Citoyen : on pouvoit alors sans danger, pour encourager tout effort généreux, tendant au bien commun, y attacher les idées flatteuses dont on décore de vains fantômes, objets frivoles de l'envie; ce vice tout honteux qu'il est, n'en veut qu'à ce qui ne peut nous être utile : il n'existe même & ne peut exister qu'où la vanité s'est appropriée, & le nom, & les avantages du mérite. En un mot, si l'on eut établi que les hommes ne seroient grands & respectables qu'à proportion qu'ils seroient bons, & plus estimés qu'à proportion qu'ils auroient été meilleurs, il n'y eût jamais eu entre eux que l'émulation de se rendre réciproquement heureux; alors l'*oisiveté*, l'*inaction* auroien été les seuls vices, les seuls crimes & les seuls opprobres, alors l'ambition auroit été, non le desir de subjuguer ou d'opprimer les hommes, mais celui de les surpasser en industrie, en travail, en diligence : les égards, les louanges, les honneurs, la gloire auroient été de continuels sentimens de gratitude ou de conjouissance, & non pas de honteux

tributs de la baſſeſſe ou de la crainte pour ceux qui les païent, ou de vains & d'orgueilleux appuis de ce qu'on nomme fortune, élévation, pour ceux qui les exigent & les reçoivent.

Le ſeul vice que je connoiſſe dans l'univers, eſt l'*Avarice;* tous les autres, quelque nom qu'on leur donne, ne ſont que des tons, des dégrés de celui-ci; c'eſt le Protée, le Mercure, la baſe, le véhicule de tous les vices. Analyſez la vanité, la fatuité, l'orgueil, l'ambition, la fourberie, l'hipocriſie, le ſcéleratiſme, décompoſez de même la plupart de nos vertus ſophiſtiques, tout cela ſe réſoud en ce ſubtil & pernicieux élément, le *deſir d'avoir*, vous le retrouverés au ſein même du deſintéreſſement.

Or, cette peſte univerſelle, l'*intérêt particulier*, cette fievre lente, cette *éthiſie* de toute ſocieté auroit-elle pu prendre où elle n'eût jamais trouvé, non-ſeulement d'aliment, mais le moindre ferment dangereux?

Je crois qu'on ne conteſtera pas l'évidence de cette propoſition: que *là où il n'exiſteroit aucune proprieté, il ne peut exiſter*

aucune de ſes pernicieuſes conſéquences.

Idée de la probité naturelle; comment on pouvoit en prévenir la corruption.

Alors la *probité naturelle* qui, dans l'ordre général de l'univers, eſt le réſultat d'un arrangement infiniment ſage, dans lequel aucun Etre ne peut ſans cauſe accidentelle, nuire au mouvement ni à l'exiſtence d'un autre; cette probité, dis-je, ſeroit demeurée ce qu'elle étoit dans l'homme, un éloignement invincible de toute action dénaturée, une loi dictée par le ſentiment, approuvée & chérie par l'eſprit & le cœur: loin de rencontrer de continuels obſtacles qui affoibliſſent ou détruiſent cet état paiſible de l'Etre raiſonnable, l'homme exempt des craintes de l'indigence, n'eût eu qu'un ſeul objet de ſes eſpérances, qu'un ſeul motif de ſes actions, *le bien commun*, parce que le ſien particulier en auroit été une conſéquence infaillible. Donc je le repéte; ce que l'on nomme *probité* ſeroit demeuré inaltérable, elle auroit aquis tous les ornemens que nous vantons dans le commerce de familiarité, je veux dire, la complaiſan-

ce l'affabilité; en un mot, la politeſſe des manières ainſi que celle des mœurs.

Qui ne comprendra que cette Morale auroit été ſuſceptible des démonſtrations, non-ſeulement les plus claires, mais les plus ſimples & les plus à la portée de tous les hommes? qui peut douter que l'éducation, tirant ſes préceptes de cette Morale, auroit donné à des vérités très ſenſibles & généralement intéreſſantes, au moins autant de pouvoir & de crédit ſur tous les cœurs, que l'éducation ordinaire donne de force & d'empire à mille préjugés ridicules? La nôtre, en prevenant toute habitude vicieuſe, auroit laiſſé ignorer aux hommes qu'ils puſſent devenir méchans.

Mais avant que d'examiner plus en détail pourquoi la *probité* naturelle de la créature raiſonnable s'eſt ſi prodigieuſement altérée, tirons des objections même des Moraliſtes, de nouvelles preuves de l'efficacité des leçons d'une éducation qui ſeroit réglée ſur nos principes.

Objection.

Quand on vous accorderoit, diſent-ils,

que la Politique & la Morale s'y ſont fort mal pris pour remédier à nos maux, ſera-t'il moins vrai de ſoutenir que leur impuiſſance vient moins de leur propre fonds, que de la mauvaiſe volonté des hommes, qui naiſſent avec des panchans vicieux qu'il faut reprimer par la violence ?

Voyez, par exemple, deux enfans ; à peine diſcernent-ils les objets que vous appercevés en eux un eſprit de contention, de diſpute, de mutineries, d'impatience & d'obſtination, l'un, quoique déjà pourvu de ce que ſes cris vous ont averti qu'il deſiroit, veut encore avoir ce que vous venés de donner à un autre : on voit ſouvent ces débiles automates ſe diſputer avec colere & emportement, un chétif amuſement. Funeſte préſage de leur future férocité, de leur future diſcorde !

Réponſe.

Je répons premierement, que les enfans n'étant alors pourvus d'un inſtinct guères plus rafiné que celui de certains animaux qu'on apprivoiſe, n'ont, non plus que ces animaux, que des accès momentanés de

colere, que des ſujets paſſagers de diſcorde, cauſé par un ſentiment prompt & vif de quelque beſoin ou de quelque inquiétude, qui les met quelquefois en concurrence pour la poſſeſſion d'une même choſe; mais ces ſortes de diſſentions, de querelles de peu de durée qui naiſſent entre les brutes de même eſpéce, ſont pour elle en général, de ſi peu de conſéquence, que ſi l'homme reſtoit comme ces animaux, borné à un petit nombre de facultés, il n'auroit comme eux, ni haine, ni jalouſie, ni aucune paſſion habituelle, ni volonté déterminée & opiniâtre qui pût le porter conſtamment à des actions féroces; ainſi il n'auroit pas eu plus beſoin de Morale & de loix que la brute; il n'auroit pas été moralement plus méchant ni plus dépravé qu'elle envers ſon eſpéce.

Quelle éducation préviendroit tout vice.

J'ajoute en ſecond lieu, que puiſque chez l'homme la raiſon ſuccéde à une ſorte de ſentiment aveugle, il eſt fait pour être le plus doux & le plus traitable de tous les animaux, & le ſeroit, en effet, devenu,

ſi d'abord ce ſentiment ſtupide n'eut été méchaniquement employé qu'à le familiariſer avec des habitudes pacifiques : la raiſon fût enſuite venue les perfectionner ; elle n'étoit point faite, quoiqu'en diſent nos Philoſophes, pour combattre en nous des paſſions fougueuſes, ou pour prévenir des déſordres qui n'euſſent jamais exiſté, ſi l'homme eut été préparé, &, pour ainſi dire, apprivoiſé par le méchaniſme d'une éducation conforme à nos principes ; il n'eût plus alors eu beſoin de faire uſage des facultés de ſon eſprit, que pour connoître & jouir des avantages d'une ſocieté ſagement conſtituée : accoutumé dès ſes premieres années à ſe plier à ſes loix, il ne ſe ſeroit jamais aviſé d'y contrevenir. Aucune crainte de manquer de ſecours, ni de choſes néceſſaires ou utiles, n'eût excité en lui des déſirs déméſurés. Toute idée de proprieté ſagement écartée par ſes peres, toute rivalité prévenue ou bannie de l'uſage des biens communs, auroit-il été poſſible que l'homme eût penſé à ravir, ou par force, ou par ruſe, ce qui ne lui eût jamais été diſputé ?

Je veux convenir que, malgré les ſages précautions de notre ſyſtème d'éducation, il eût toujours exiſté parmi les hommes quelques ſujets de contention, de diſpute, mais ces légéres irrégularités auroient été auſſi paſſagéres que les cauſes & les circonſtances qui les auroient produites. La cauſe générale & permanente de toute diſcorde n'exiſtant point, le cœur humain ne ſe trouvant plus expoſé à de longues & violentes ſecouſſes, ni agité de cruelles perplexités, il eſt évident qu'il n'eut pu contracter les vicieuſes habitudes qui le dépravent : d'ailleurs, les préjugés pacifiques de ſon éducation euſſent ſans ceſſe aidé la raiſon, qu'une infinité de fauſſes idées n'euſſent point offuſquée, à calmer de très-foibles agitations.

Quelle éducation perpétue les erreurs de la Morale.

Ce que je viens d'accorder à nos adverſaires, me fournit de nouvelles armes contre eux. Puiſqu'il n'eſt point de la condition préſente de l'humanité, de trouver des moyens parfaitement efficaces de pré-

venir tout trouble dans une ſocieté, quels funeſtes effets ne doit-il pas réſulter des préceptes, des exemples & des préjugés tranſmis de pere en fils, par une éducation qui d'après une Morale pleine d'erreurs énormes, reſpectées comme d'éternelles vérités, effarouche l'homme dès ſon enfance, & ne tourne ſa raiſon naiſſante que ſur des conſidérations affligeantes? Eſt-il étonnant alors de voir cette raiſon devenir un des plus dangereux inſtrumens de méchanceté? C'eſt de là qu'il en faut datter les égaremens.

En effet, à quoi cette éducation prépare-t'elle, & l'eſprit & le cœur? ſinon à ſubir le joug d'une morale factice qui tourne le dos à la Nature, & ſe trouve perpétuellement en contradiction avec elle-même; puiſque par ſes propres conſeils, les choſes ſe trouvent malheureuſement arrangées, ou plutôt bouleverſées, de façon qu'en une infinité de circonſtances, il faut qu'il naiſſe de violentes & fougueuſes paſſions, des moyens même qu'elle indique pour les combattre & les dompter.

La plupart des Légiſlateurs ont rompu les liens de ſociabilité, & occaſionné ou entretenu les ſuites fâcheuſes de cette rupture.

Tâchons maintenant de confirmer par l'expérience, des vérités que nous venons d'établir par le raiſonnement, vérités importantes & précieuſes, qui, depuis ſix à ſept mille ans, qu'une grande partie de notre eſpéce ſe ſouvient d'avoir reçu des loix, ont été contredites par ceux qui ſe ſont mêlés de les lui preſcrire.

Montrons que ces prétendus Sages que notre imbécillité admire, en privant la moitié des hommes des biens de la Nature, ont abrogé ſes ſages diſpoſitions, & ont ouvert la porte à tous les crimes. *

Ces guides auſſi aveugles que ceux qu'ils prétendoient conduire, on éteint tous les motifs d'affection qui devoient néceſſairement faire le lien des forces de l'humanité. Ils ont changé toute prévoyance unanime,

* Qu'on ſuſpende ici l'objection qu'on pourroit me faire en faveur des Légiſlateurs qu'*ils n'ont rien changé ni corrompu*. Je prouverai par la ſuite, que pluſieurs en peuvent être accuſés, & qu'*en fait de reforme qui n'améliore rien, gâte tout.*

toute communication de ſecours, en de timides ſoucis partagés entre les membres dépécés de ce grand corps : ils ont par mille agitations contraires de ces parties deſunies, confondues, allumé l'incendie d'une ardente cupidité : ils ont excité la faim, la voracité d'une avarice inſatiable. Leurs folles conſtitions ont expoſé l'homme aux riſques continuels de manquer de tout : eſt-il étonnant que pour repouſſer ces dangers, les paſſions ſe ſoient embraſées juſqu'à la fureur? pouvoient-ils mieux s'y prendre pour faire que cet animal dévorât ſa propre eſpéce? auſſi, que d'efforts ces Empyriques n'ont-ils pas dû faire pour empêcher un malheur qui devoit indubitablement arriver!

Il a fallu, à force de régles, de maximes, reboucher les ruptures continuelles d'une digue imprudemment oppoſée au cours paiſible d'un ruiſſeau gonflé par cet obſtacle, & devenu par ſes débordemens une mer orageuſe.

De mal-adroits Machiniſtes ont rompu des liens, des reſſorts dont la diſſolution alloit entrainer celle de toute humanité,

& ils tâchent d'arrêter sa ruine à force de ligamens bizarrement entortillés, & de contrepoids appliqués au hazard. Que naît-il de leur travaux ? De volumineux traités de Morale & de Politique, *quorum tituli remedia habent, pixides venena.** Beaucoup de ces ouvrages peuvent donc s'intituler, les uns : *l'art de rendre les hommes méchans & pervers sous les plus spécieux prétextes, & à l'aide même des plus beaux préceptes de probité & de vertu.* L'étiquette des autres sera : *moyens de policer les hommes par les réglemens & les loix les plus propres à les rendre féroces & barbares.*

Pourquoi les loix de la Nature sont devenues impraticables.

C'est en conséquence de ces bevues de nos premiers maîtres de Morale, que celle de la *Basiliade* paroît absolument impraticable aux sçavans Auteurs de la *Bibliothéque impartiale* ** & de la *Nouvelle Bigarrure* *** J'en conviens avec eux & avec tous

* Lactance.

** Bibl. imp. mois de Nov. 1753 tome 8. 3. part. pages 401-415.

*** Nouv. Bigar. Nov. 1753. tom. 9 pages 145-150.

ceux qui l'objecteront, mais c'eſt ſeulement de nos jours qu'un auſſi excellent Légiſlateur que le Héros de ce Poëme, ne ſeroit point écouté, eut-il la force & l'autorité d'un Pierre Alexiowits dans ſes états, tant l'abſurdité invétérée de nos préjugés eſt tenace. De plus, comme je prétens que la Morale vulgaire s'eſt établie ſur les ruines des loix de la Nature, il faudroit entierement renverſer celle-là pour rétablir celles-ci. Au reſte, je penſe qu'à l'examen de ce Poëme, ces critiques auront compris que le but de l'Auteur étoit de faire voir, comme il le dit dans une note : * *Pourquoi la Morale & la Politique vulgaire ſont ſi oppoſées aux vérités de ſes ſpéculations ;* & de prouver, de plus, que ces vérités fuſſent devenues très-praticables, ſi elles euſſent été ſuivies par les premiers Légiſlateurs. J'oſe ici ſoutenir que ſi ce bonheur fût arrivé, nous régarderions à préſent comme abſolument impoſſible, tout autre ſyſtème de police, &, peut-être, même n'en aurions-nous pas d'idée.

* Baſiliade, Chant III

SECONDE PARTIE.

Défauts particuliers de la Politique.

Preuves expérimentales de nos principes.

L'OBJECTION que fait l'Auteur de la *Bibliothéque* ſur la note déjà citée du troiſiéme Chant de la *Baſiliade*, me donne occaſion d'entrer ici dans un détail circonſtancié de nouvelles preuves des vrais principes de toute Morale & de toute Légiſlation, & de démontrer analytiquement l'origine & les progrès des erreurs qui ont perverti l'excellence des loix primitives de la Nature.

Voici ce que ce Sçavant oppoſe à l'hypothéſe de notre Poëte. » On ſçait aſſez » combien il y a de diſtance entre les plus » belles ſpéculations de cet ordre, & la » poſſibilité de l'exécution; c'eſt que dans » la Théorie on prend des hommes imagi- » naires qui ſe prêtent avec docilité à tous » les arrangemens, & qui ſecondent avec un » zéle égal, les vues du Légiſlateur; mais

» dès qu'on veut réaliſer les choſes, il faut
» ſe ſervir des hommes tels qu'ils ſont,
» c'eſt-à-dire, indociles, pareſſeux, ou
» bien livrés à la fougue de quelque vio-
» lente paſſion. Le projet d'égalité eſt en
» particulier un de ceux qui paroît le plus
» répugnant au caractère des hommes : ils
» naiſſent pour commander ou pour ſervir ;
» un état mitoyen leur eſt à charge.

Cette objection eſt dans la bouche de tous nos Moraliſtes ; c'eſt un de ces principes que perſonne ne s'aviſe de leur conteſter. Tous diſent avec l'impartial Auteur que je cite que la cauſe de la diſtance entre la plus belle Théorie Morale, & la pratique, vient de ce que dans celle-là on imagine (ce qui n'eſt pas) des hommes qui ſe ſoumettent, avec grande docilité, aux inſtitutions des Légiſlateurs.

Je répons que c'eſt préciſément ce qu'ont fait la plupart de ceux qui ſe ſont voulu mêler de policer les nations : ils ont cru, ou que l'homme étoit naturellement tel qu'ils l'ont trouvé à la naiſſance de leurs projets, ou qu'il devoit être ce que je prouve qu'il n'eſt point : ils ont érigé leurs ſyſtèmes ſur

cette théorie, il ne faut pas s'étonner que paſſant à la pratique, ils aïent trouvé les hommes ſi peu diſpoſés à ſe prêter à leurs arrangemens, & qu'ils aïent été obligés pour les y contraindre, de faire tant de loix dures & ſanguinaires, contre leſqu'elles la Nature ne ceſſe de ſe révolter, parce qu'elles en renverſent l'ordre, ou ne le rétabliſſent pas.

Ce que notre critique ajoute que, *dès qu'on veut réaliſer les choſes, il faut prendre les hommes tels qu'ils ſont*, eſt équivoque. Entend-il *les hommes tels qu'ils ſont formés par la Nature ?* ou bien *tels qu'ils ſont devenus & continuent d'être depuis pluſieurs ſiecles, chez les Nations qui obéiſſent à des loix ?*

Etat naturel des Nations ſauvages ſuſceptibles des régles d'un très-ſage Gouvernement. *

Si vous prenés les hommes tels qu'ils ſont dans l'état de Nature, paſſons en Améri-

* Pour prévenir une foule de vaines objections qui ne finiroient point, je poſe ici pour principe inconteſtable, *que dans l'ordre Moral, la Nature eſt une, conſtante, invariable*, telle que je l'ai montré plus haut ; *que ſes loix ne changent point, & que ſes loix ſont en*

que, nous y trouverons plusieurs Peuplades dont les membres observent très-religieusement au moins entre eux, les loix précieuses de cette mere commune, en faveur desquelles, je reclame de toutes mes forces.

Menons avec nous quelque Législateur vraîment sage, qui travaillant conformément aux dispositions de ces loix divines déjà pratiquées, loin de les contrarier ou

général tout ce qui produit dans les Créatures animées des inclinations paisibles, & tout ce qui en détermine les mouvements; & qu'au contraire, tout ce qui éloigne de ces doux panchans, est dénaturé, c'est-à dire *sort de la Nature*. Donc tout ce qu'on peut alléguer de la variété des mœurs des Peuples sauvages ou policés, ne prouve point que la Nature varie; cela montre, tout au plus, que par des accidens qui lui sont etrangers, quelques Nations sont sorties de ses régles, d'autres y sont restées soumises à certains égards par pure habitude; d'autres, enfin, y sont assujetties par quelques loix raisonnées qui ne contredisent pas toujours cette Nature: ainsi dans certaines Contrées, si elle reste inculte & négligée, la férocité prend sa place; dans d'autres de fâcheuses circonstances ont interrompu ses effets; ailleurs des erreurs l'offusquent: les Nations, & non la Nature, se sont corrompues. L'homme quitte le vrai; mais le vrai ne s'anéantit point. Tout ce qu'on peut m'opposer, ne fait donc rien à ma Thése générale. *Tout Peuple sauvage & autre a pu & peut être ramené aux loix de la pure Nature, en conservant exactement ce qu'elle autorise, & rejettant tout ce qu'elle désaprouve.* Ces vérités seront dans peu développées. Je puis donc dès à présent, les appliquer à quel cas particulier je voudrai.

les affoiblir, ne s'applique qu'à étendre leurs conséquences, & à tirer de leur sein fécond toutes les maximes qui rendront le Peuple sauvage, qu'il entreprendra de polir, le plus doux, le plus humain, le plus sage & le plus heureux de toute la terre.

Il trouvera à son arrivée les familles de cette petite societé unanimement occupées à pourvoir à leurs besoins communs par la chasse & la pêche. Quand il sera parvenu à se faire écouter par des conseils utiles, comme le sont les vieillards & les plus expérimentés de cette Nation, il se gardera bien d'employer son crédit à leur persuader de partager entre chaque famille, leurs contrées de chasse & de pêche, crainte de rompre leur concorde. Ce sage leur apprendra seulement, qu'outre ces moyens de subsister, qui peuvent souvent leur manquer, il en est de plus sûrs & de moins pénibles, tels que la culture des terres, l'entretien des troupeaux; il leur fera voir que ce seront autant de nouvelles ressources, de nouvelles commodités qui suppléeront au défaut les unes des autres; il leur enseignera les arts nécessaires à l'exécution de ces projets.

Ce peuple devenu par ſes ſoins, moins groſſier, plus induſtrieux, en deviendra-t'il plus méchants, moins laborieux? non sûrement. La concorde & l'union que le Réformateur aura trouvé regner entre les familles, le reſpect pour les vieillards, pour les plus intelligens, les plus adroits, croîtront à proportion, & des ſuccès de l'unanimité, & des connoiſſances de l'utilité de nouveaux expédiens. La déférence de ces Indiens aux conſeils des plus prudens, eſt plus ſoumiſe que notre obéiſſance aux ordres de nos maîtres deſpotiques. Le point d'honneur qui ſubſiſte encore chez les Sauvages voiſins de nos Colonies, eſt de ne ſe croire grand qu'à proportion qu'on eſt utile à ſes compagnons; en un mot, dans ſes Contrées, on ne devient reſpectable que par des ſervices.* Toutes ces véritables

* Une perſonne digne de foi, récemment de retour d'Amérique m'a fait le recit de quelques traits admirables de l'humanité de ſes Peuples, ſoit envers les leurs, ſoit envers les nôtres; les exemples en ſont fréquens, & ils peuvent bien nous nommer ſauvages. La même perſonne me diſoit, que ces Nations, quoique nos Alliés, mépriſent les bizzareries de nos uſages, de nos coutumes, de nos mœurs, qu'ils s'éloignent à meſure que nous nous avançons dans les terres. Ils ont raiſon; mais quelle innocence le mauvais exemple ne corrompt-il pas?

vertus, loin de s'affoiblir par les dispositions du nouveau Législateur, en seront encouragées & prendront un nouveau lustre à mesure que la barbarie disparoîtra devant ses loix : au lieu de trouver des *hommes indociles à ses arrangemens*, tous y applaudiront, toutes les circonstances se trouveront favorables à ses desseins, pourvu qu'il n'établisse aucun partage, ni des productions de la Nature, ni de celles de l'art : il pourra distribuer les travaux, les emplois entre les membres de la societé ; fixer les tems des diverses occupations générales ou particulieres ; combiner les secours, calculer les différens dégrés d'utilité de telles ou telles professions ; marquer ce qu'il est nécessaire que chacune d'elles raporte en commun à la république pour suffire aux besoins de tous ses membres. Sur tout ceci & sur le nombre des agens, le Législateur établira les proportions du travail ; il prépose l'âge le plus prudent au maintien de l'ordre & de l'économie, & le plus robuste sera occupé de l'exécution. Enfin il réglera les rangs de chaque particulier, non sur de dignités chimériques, mais sur l'au-

torité naturelle qu'acquiert le bienfaiteur, ſur celui qui reçoit le bienfait, ſur cette autorité douce de la parenté, de l'amitié, de l'expérience de l'adreſſe, de l'induſtrie & de l'activité.

Toutes choſes ainſi rangées, qui s'aviſera de vouloir dominer où il n'y aura point de proprieté qui puiſſe inſpirer l'envie de ſubjuguer les autres? Il ne peut y avoir de tirans dans une ſocieté où toute autorité conſiſte préciſement à ſe charger des devoirs & de ſoins les plus pénibles, ſans participer à d'autres ſoutiens ou agrémens de la vie qu'à ceux qui ſont communs au reſte des Citoyens, ſans autres avantages, ſans autre recompenſe que l'eſtime & l'affection de ſes égaux.

S'il venoit à regner quelque ambition dans cette République, elle ne peut avoir pour objet que cette eſtime; elle ne peut tendre qu'à une ſupériorité de mérite vraiment utile aux hommes, qui, pour lors, loin de lui porter envie, ſe croiroient malheureux s'ils n'étoient aidés des talens qu'ils admirent & reſpectent dans quelques-uns des Concitoyens.

Cette ambition, je le repéte encore, n'auroit & ne pourroit avoir les vues de la nôtre, qui dans le vrai ne tend à d'autres fins qu'à celles de l'avarice, quoique par des procédés bien différens.

Si donc il eſt de fait que notre Légiſlateur trouveroit chez des Sauvages, ce que l'on y trouve effectivement, des hommes fort laborieux, capables des plus rudes fatigues, chez leſquels la pareſſe eſt une infamie; des hommes qui vivent entr'eux avec une eſpéce de charité, de douceur, qui ſurpaſſe infiniment la foible pratique, d'une vertu que prêchent inutilement les plus faineans & les plus impitoyables d'entre nous; je demande ſi, après cet exemple, il eſt vrai de dire que ces Peuples naiſſent enclins aux vices dont notre Ariſtarque fait l'énumération? Seroit-il donc plus difficile de cultiver les heureuſes diſpoſitions de ces Américains, *que d'accoutumer un de ces Peuples à ſubir les rigueurs

* Ceux dont je parle, gens induſtrieux & de bon ſens, copient & imitent fort bien tout ce qu'ils nous voient faire d'utile : il n'y a que notre police qu'ils ſe

gueurs d'une Législation, qui tôt ou tard obligeroit une partie de la Nation à souffrir une chétive médiocrité, ou une indigence assujettie pour subvenir à ses besoins, à servir l'autre partie de cette Nation devenue faineante & enorgueillie par la possession des meilleures Contrées de chasse, de pêche, ou de terres cultivées ? De quel œil ces Peuples verroient-ils quelques-uns de leurs Compatriotes, jouissant dans une odieuse oisiveté des plus beaux & meilleurs fruits de leurs Travaux, ne laisser aux autres qu'un usage précaire de leurs superfluités ?

Idée de la Politique vulgaire, & courte réfutation de ses Maximes.

Ecoutons cependant nos Philosophes raisonner là-dessus. Comme, disent-ils, il est moralement impossible que dans aucune société, les biens physiques de cette vie soient ou demeurent également partagés, il est

C

gardent, autant qu'ils peuvent, d'adopter; ils détestent notre inégalité de fortune & de condition, & surtout notre avarice : c'est ce que m'a assuré la personne déjà citée.

abſolument néceſſaire qu'il y ait des riches & des pauvres. Or, quand cette inégalité de fortune eſt une fois réglée & compenſée par des ſages loix, il doit en réſulter une très-belle harmonie. La *crainte* & l'*eſpérance* occupent preſque également tous les hommes, & les rendent preſque également induſtrieux & actifs. Les riches ſont attentifs à conſerver des biens, qui peuvent à chaque inſtant leur échapper, & dont, dans le vrai, ils ne ſont que comme les dépoſitaires & les gardiens : ces paſſions excitent & encouragent le pauvre à un travail qui peut le tirer de ſa miſére : outre la varieté preſque infinie de bons effets que produiſent ces deux mobiles, ils diſpoſent la partie des hommes la moins bien partagée, à l'obéiſſance & à la ſoumiſſion qu'exige d'eux, tant leur intérêt particulier, que celui de la ſocieté : ces deux pivots qui en ſont l'appui, retiennent ceux dont les beſoins ſemblent croître comme les richeſſes, dans une néceſſité de recourir à des ſecours qui les rendent modérés & bienfaiſans. Ainſi deux parties inégales de l'humanité ſe trouvent par leur état dans une mutuelle

dépendance qui les égalise, & les porte à agir de concert. Ne Poussons point plus loin un raisonnement sur lequel se fonde notre Morale vulgaire, & dont elle rend les conséquences familieres. Je sape cette base par un seul mot; elle porte sur une absurdité qui est la prétendue nécessité de partager ce qui ne devoit point l'être. Qu'étoit-il besoin d'aller chercher la dépendance des hommes les-uns des autres, & la réciprocité de ses secours dans un expédient aussi pernicieux que l'inégalité de fortune, tandis que la Nature en offroit tant d'autres si simples & si merveilleux.

Combien les maximes de la Politique vulgaire revoltent le bons sens.

Voyons un peu comment seroit reçue la harangue d'un de nos sçavans Européens, qui diroit à quelqu'un des Peuples Américains dont nous venons de parler : » Mes » Amis, je loue & admire l'humanité avec » laquelle vous vous entr'aidés, le zéle » infatigable avec lequel vous travaillés » en commun à pourvoir à vos besoins » communs; mais, croyez-moi, vous pos-

» ſedés des vaſtes Contrées que perſonne
» ne vous diſpute : défrichez ces déſerts ;
» le fonds en doit-être fertile, puis parta-
» gez entre vous ces campagnes : cepen-
» dant obſervez une choſe ; il ne faut pas
» que les parts ſoient égales, ni même
» que tous en aient ; car alors chacun
» travaillant ſur le ſien, & pouvant ſub-
» ſiſter du produit de ſon fonds, per-
» ſonne ne voudroit plus aider ſon voi-
» ſin : d'ailleurs les ſucceſſions, les al-
» liances, l'accroiſſement du nombre des
» familles, occaſionneroient bientôt de
» nouveaux partages qui détruiroient l'é-
» galité des premiers. il faut donc dans
» cette diſtribution des terres, garder cer-
» taines proportions ; quelques Citoyens
» auront plus que les autres : ce corps ſera
» le premier de la République, & comme
» le dépoſitaire de ſes richeſſes ; vous en
» tirererés vos chefs & les perſonnes de qui
» vous ſuivrés les conſeils ; ils décideront
» vos différends : c'eſt en faveur de ces ſer-
» vices, qu'il eſt à propos qu'ils ſoient un
» peu plus à leur aiſe que les autres. Le
» reſte du peuple ſera diviſé en pluſieurs

» classes dont les possessions iront en di-
» minuant jusqu'à la derniere qui sera com-
» posée de gens vivant de leur travail,
» d'artisans de toute espéce, sur lesquels,
» au moyen d'une récompense journaliere,
» le reste des Citoyens se reposera de tous
» travaux pénibles ; ainsi ces gens seront
» comme les bras de la societé. «

Notre moderne Solon, pour appuyer sa harangue, n'oublieroit pas l'apologue * de *Menenius;* de semblables récits ont beaucoup de pouvoir sur des esprits grossiers ; ensuite, il s'étendroit sur les moyens de maintenir cet ordre, & pour le présent, & pour l'avenir; & après avoir raisonné sur toutes ces choses, notre faiseur de projets politiques concluroit par s'applaudir de la beauté de l'invention.

» Insensé que tu es, lui repondroit quel-
» que vieux Sauvage, tu nous donnes là de
» beaux conseils : tu admires, dis-tu, la con-
» corde qui regne entre nous, & tu t'ef-
» forces de nous persuader tout ce qu'il

* La fable de la revolte des membres du corps contre l'estomac ; exemple mémorable des insignes absurdités que nous vantent les Moralistes.

» faut pour la détruire : tu trouves notre
» façon de vivre trop groſſiere & trop pé-
» nible ; tu nous propoſes la culture des
» terres pour nous mieux aſſurer l'abon-
» dance. Cet avis eſt fort bon ; mais tu
» le gâtes par tes partages. Tu prétens nous
» faire gouter les avantages d'une ſocïeté
» bien réglée, & tu nous fournis les vrais
» moyens de ne nous accorder jamais ; tu
» veux qu'une partie de nos gens, s'occu-
» pent à maintenir une paix ; une concorde
» que tu cherches à rompre : ainſi donc nos
» vieillards, nos peres n'employeront plus
» leurs ſoins, leur prudence qu'à terminer
» des querelles. Une partie de nos freres,
» de nos amis ſeront eux & leurs deſcen-
» dans, contraints de vivre malheureux, &
» de voir d'un œil tranquille, des pareſſeux
» inſolens, jouir des fruits de leur tra-
» vaux. Ce que tu nous racontes d'un
» Peuple qui s'étoit ſéparé de pareils lâ-
» ches, & qui ſe laiſſa ramener par un diſ-
» cours à peu prés ſemblable au tien, eſt
» une impertinence, ainſi que la compa-
» raiſon dont ſe ſervit celui qui appaiſa
» ces mécontens. Les membres de notre

» corps partagent, à la vérité, le travail;
» chacun exerce la fonction à laquelle il
» eſt deſtiné; mais tous jouiſſent en com-
» mun de ce qui fait le ſoutien de la vie.
» L'eſtomac, comme les chefs de cette Na-
» tion dont tu parles, ne s'approprie rien
» de ce que les membres lui fourniſſent;
» il ne les laiſſe point languir; au contrai-
» re, il leur diſtribue les alimens dont-il
» n'eſt que le reſervoir commun : voilà ce
» que devoient répondre ces bonnes gens,
» au ſot diſcoureur dont tu nous rappor-
» tes la fable. Mais qu'arriveroit-il encore
» ſi nous t'écoutions? Celui qui ſe trouve-
» roit aujourdhui plus à ſon aiſe qu'un au-
» tre, ſe verroit bientôt ſupplanté par celui
» qui feroit des efforts pour ſe mettre en
» ſa place, & ſeroit, peut-être reduit à ſon
» tour, lui ou ſes enfans, à périr de miſére.
» Nous faiſons la guerre, nous arra-
» chons la chevelure, nous brûlons, nous
» mangeons nos ennemis, c'eſt à dire, les
» familles, qui, ſéparées des nôtres, s'aſ-
» ſemblent pour nous diſputer la chaſſe ou
» la pêche, & tu veux faire en ſorte que
» nos propres familles en faſſent autant
» entre elles.

» Si nous épargnons quelques-uns de nos » prisonniers ; si nous les adoptons pour » remplacer nos morts, alors loin de souf- » frir qu'ils prennent part à nos travaux, » nous les nourrissons comme nos femmes » & nos enfans sans rien faire, & tu vou- » drois assujettir une partie de notre Na- » tion à cette deshonorante servitude ; & » faire qu'elle commandât à nos vaillans » & laborieux chasseurs. Vas, tu as perdu » le sens.

Je prévois ce qu'on opposera au parallèle, que je viens de faire des institutions vicieuses de notre Politique vulgaire, & des sages réglemens qui ne seroient que de justes applications des loix de la Nature, & qui n'imiteroient que ce qu'elle opére pour rendre les hommes vraiment sociables.

Objections contre la possibilité de notre système chez les Nations qui n'auroient point encore reçu de loix.

Si vous trouvés, dira-t'on, dans quelques Pays des hommes véritablement disposés à obéir aux impressions de ces loix ; des hommes tels que vous le désirés, pour

en faire les Citoyens de votre République, nous les excepterons avec vous de la Régle générale, qui ne vous permettra pas de conclurre que la Nature les ait pareillement disposés par toute la terre.

Nous dirons encore, 1°. qu'il n'est pas bien sûr que ces Peuples dociles naissent avec les qualités que vous leur trouvés ; puisque, comme l'a très-sagement observé l'Auteur de l'*Esprit des Loix*, la rigueur du climat donne aux peuples septentrionaux de l'Amérique une constitution forte & vigoureuse, qui contribue, ainsi que la stérilité des Contrées qu'ils habitent, à les rendre actifs & laborieux.

2°. La nécessité de pourvoir à des besoins urgens, unit aisément quelques familles, qui forment séparement plusieurs petites peuplades.

3°. Quand on vous accorderoit que votre Police peut devenir praticable parmi ces Peuples, ce ne seroit qu'en conséquence de quelques circonstances qui ne se trouvent point ailleurs. Dans les Pays chauds, par exemple, où, selon le rapport de nos voyageurs, les Peuples sont extrêmement indo-

lens & pareſſeux ; où le courage & la force tranſplantés, s'énervent & s'affoibliſſent ; où chaque homme ne ſemble vivre que pour ſoi ſans ſe ſoucier des autres ; chez la plupart des Sauvages Africains les moins féroces, on écouteroit fort peu vos leçons.

4°. Quoique vous en diſiés, l'expérience prouve que par tout le monde l'homme eſt en général naturellement porté à l'oiſiveté & au repos ; qu'il cherche toujours à ſe le procurer aux dépens d'un autre ; & que cette inclination, quoique çà, & là, plus ou moins forte, le rend preſque ſourd aux propoſitions les plus raiſonnables.

Enfin, quelque apparence de vérité qu'ait votre ſyſtème, il péche eſſentiellement en ce qu'aucun Peuple policé ne s'eſt jamais ſoumis à rien de pareil aux conſtitutions fondamentales de votre politique.

De toutes ces obſervations on doit conclurre qu'il faut bien de plus fortes machines que celles que vous prétendés employer, pour rapprocher les hommes, & les porter à ſe ſecourir mutuellement : ſi les vôtres ſuffiſent en certains cas, elles ne ſeront ni par-tout, ni toujours aſſez puiſſantes.

Réponſes, ou nouvelles preuves des ſuccès qu'auroient des loix fondées ſur la Nature, chez des Nations exemptes de nos préjugés.

Je repliquerai aux préliminaires de ces objections, que les moyens de ſociabilité que je propoſe, ſont d'autant plus sûrs, qu'ils ne ſont, comme je l'ai prouvé, ſujets à preſque aucun des inconvéniens qui traverſent les ſuccès, ou affoibliſſent le pouvoir des moyens violens de la politique ordinaire; j'ajouterai ici que nos inſtitutions étant ſoutenues de plus de conſidérations & de motifs encourageans, pourront infiniment ſur des Nations ſuppoſées exemptes des préjugés qui naiſſent de l'eſprit, vraiment *indocile* & *pareſſeux*, de *propriété* & *d'intérêt particulier*, eſprit qui ne peut devenir ſociable que par crainte.

Si indépendamment de tout ceci, il n'eſt point de ſituation où l'homme ſoit toujours également diſpoſé à déférer ſans répugnance aux conſeils, aux remontrances les plus raiſonnables, notre hypothéſe n'exclud point alors une autorité ſévère qui dompte ces premiers dégouts, & qui oblige

une premiere fois à des devoirs que l'exercice rend faciles, & que l'évidence de leur utilité fait aimer enſuite.

J'ai déjà dit, que nos loix ſeroient telles qu'elles n'auroient qu'un ſeul vice à reprimer, l'*oiſiveté*, & que leurs diſpoſitions prévenant tout autre mal, ſeroient telles qu'elles ôteroient encore au Citoyen tout prétexte de ſe diſpenſer de travailler au bien commun de la ſocieté.

Pour réſoudre plus particulierement ce qu'on allégue, que les Peuples ſauvages des Pays chauds, plus foibles & plus enclins à l'oiſiveté, ſe prêteroient moins à mes arrangemens politiques que d'autres, je-dis que ces peuples étant en même tems ou plus abondamment pourvus des choſes néceſſaires à la vie, ou plus ſobres, embraſſeroient volontiers une forme de gouvernement, qui partageant avec certaines proportions, les travaux de la ſocieté entre ſes membres, en diminue conſidérablement le poids. Bref, un ſyſtème qui favoriſe par tant d'endroits, le repos & la tranquillité des hommes, ne pourroit-il pas au moyen de quelques légéres modifications, conve-

nir à toutes Nations ou naiſſantes ou encore dans l'état de pure nature, quelque variés que ſoient leurs crractères ?

L'inclination même de l'homme pour le repos, eſt le principe de ſon activité.

Si l'on inſiſte encore ſur ce que par toute la terre, les hommes ſont naturellement enclins à l'oiſiveté & à la pareſſe, il faut expliquer ce qu'eſt ce panchant dans ſon origine. Cet amour du repos & de la tranquillité, eſt dans la creature raiſonnable une tendance vers un point fixe de bien-être ; mais ce point d'appui changeant lui-même, & variant comme le période de nos affections naturelles, dans un certain cercle d'objets, oblige auſſi l'homme à changer de poſture : la même ſituation de repos deviendroit importune ; il faut faire effort pour en prendre une autre ; ſouvent notre impuiſſance arrête ou retarde l'effort que nous faiſons pour nous placer dans une nouvelle aſſiette : *avis* de recourir à des ſecours ; avis de rechercher qui peut en donner ; avis de mériter ces ſecours ; avis de contribuer pour ſa part au

ſoulagament des autres en agiſſant pour le ſien propre ; avis de partager le travail pour le rendre moins pénible ; avis, enfin, qui peuvent être fortifiés, comme je l'ai dit, par l'autorité des loix conformes à leur ſageſſe.

Véritable cauſe de la pareſſe.

Si quelque choſe eſt venu corrompre ces avis ſalutaires, ce ſont préciſement quelques inſtitutions arbitraires qui prétendent fixer ; pour quelques hommes ſeulement, un état permanent de repos que l'on nomme *proſperité*, *fortune*, & laiſſer aux autres le travail & la peine : ces diſtinctions ont jetté les uns dans l'oiſiveté & la molleſſe, & inſpiré aux autres du dégout & de l'averſion pour des devoirs forcés : en un mot, le vice que l'on nomme *pareſſe*, ainſi que nos paſſions fougueuſes, tire ſon origine d'une infinité de préjugés, enfans très-légitimes de la mauvaiſe conſtitution de la plûpart de nos ſocietés que la Nature répudie.

Il eſt ſi vrai que l'homme eſt une creature faite pour agir, & pour agir utile-

ment, ſi rien ne la détournoit de ſon véritable emploi, que nous voyons cette eſpéce d'hommes que l'on nomme riches & puiſſans, chercher le tumulte fatiguant des plaiſirs pour ſe délivrer d'une oiſiveté importune.

L'homme n'eſt donc pas naturellement pareſſeux; mais l'eſt devenu, ou, ce qui eſt la même choſe, il a contracté de l'averſion pour toute occupation vraiment utile.

Quittons maintenant les Contrées ſauvages de l'Amerique; repaſſons chez les Nations policées de notre Continent: c'eſt là que j'avouerai que l'on trouve effectivement des hommes pareſſeux, indociles & fougueux, tels que les peint notre ſçavant Journaliſte: j'avouerai encore que près d'eux, notre ſyſtême auroit très-peu de cré it, puiſqu'il faut que je faſſe tant d'efforts pour en établir l'évidence aux yeux de la ſimple raiſon; mais comme j'ai prouvé qu'aucune Nation ne tient de la Nature, ni cette indócilité, ni tout autre vice, je vais prouver hiſtoriquement, en remontant à l'origine des choſes, par quels

degrès ces maux ſe ſont accrus, & ce qu'auroient dû faire les premiers Légiſlateurs pour les prévenir : on comprendra en même-tems ce qu'on acheve de m'objecter, pourquoi, quelque sûrs & évidens que ſoient mes principes, aucun Sage, aucun Peuple de la terre ne s'eſt jamais aviſé d'en faire uſage.

Digreſſion ſur les répétitions obſtinées de quantité d'objections frivoles.

Mais auparavant, le Lecteur me permettra de l'arrêter ſur quelques réflexions qui ne ſont pas abſolument de mon ſujet. Que d'efforts, dira-t'il, pour prouver l'évidence ! J'avoue qu'ils ſeroient inutiles, s'il ne falloit en écarter une foule d'opinions politiques & morales, qui obſcurciſſent la vérité : leurs fréquentes attaques, preſque toujours conduites à peu près de même, obligent à de fréquentes redites. Telles ſont l'obſtination & la ténacité de certaines erreurs invetérées, que ſi on en épargne la moindre racine, le tronc en ſubſiſte ſur pied ; ſi l'on néglige de fraper le moindre coup, il ſemble aux eſprits

prévenus, que quelque difficulté invincible arrête vos efforts. Ne voit-on pas tous les jours dans les disputes de Religion ou de Philosophie, des objections mille fois anéanties, mille fois revenir à la charge sous une forme nouvelle ? Si vous manqués au moindre petit developpement d'une vérité ; si vous prévenés trop implicitement une objection, l'imposture ou l'entêtement en profitent aux yeux du Public ignorant ; ils érigent un trophée des chétifs lambeaux que vous leur laissés : leurs folles opinions mille fois terrassées, si vous oubliés de leur donner le dernier coup, ils les relévent comme saines & entieres, & le crient aux oreilles de tout le monde.

Voyez, par exemple, ces prétendus démonstrateurs de la Religion, qui la deshonorent par la foiblesse, ou le ridicule de leurs preuves, ne connoissant pour la plûpart, ni ce qu'ils défendent, ni le fond des opinions qu'ils attaquent ; ils s'en forgent, ils en publient des idées ordinairement favorables aux desseins qu'ils ont de paroître victorieux. Je loue leur zele ; mais

leur ſotte préſomption, leur ignorance, ou leur mauvaiſe foi, ſont-elles excuſables aux yeux du Sage ? Qu'on me pardonne cette digreſſion ; je reviens à mon ſujet.

Véritable origine des Nations, & cauſes de la corruption des ſentimens de ſociabilité.

Cherchons d'abord la cauſe phyſique de la corruption des Nations. Je dis que nous ne la trouverons point dans leur origine. Tout Peuple, quelque nombreux qu'il ſoit devenu, quelque vaſte Pays qu'il occupe, doit ſon commencement à une ſeule ou à pluſieurs familles aſſociées. On ne peut regarder comme véritable origine d'un Peuple, une aſſemblée qu'on imagineroit fortuitement formée de pluſieurs hommes auparavant épars ça & là : cette reunion ſeroit ſimplement *l'origine de leur ſocieté* : on ne peut pas non plus apeller *origine des Nations*, les établiſſemens faits par des tranſmigrations ou par des conquêtes : tous ces changemens accidentels ſont préciſement des effets de la corruption de l'état primitif des Peuples ; & ces événemens

ſont, à leur tour, devenus autant de nouvelles cauſes de plus grands déſordres.

Puiſqu'il eſt conſtant que toute Nation doit ſes commencemens à une ou à pluſieurs familles, elle a dû, au moins pendant quelques-tems, conſerver la forme du *gouvernement paternel*, & n'obeir qu'aux loix d'un ſentiment d'affection & de tendreſſe que l'exemple du chef excite & fomente entre des freres & des proches, douce autorité qui leur rend tous biens communs, & ne s'attribue elle-même la proprieté de rien.

Ainſi, chaque Peuple de la terre, au moins à ſa naiſſance & dans ſon Pays natal, a été gouverné comme nous voyons que le ſont de nos jours les petites Peuplades de l'Amerique, & comme on dit que ſe gouvernoient les anciens Scytes, qui ont été comme la pepiniere des autres Nations. Mais à meſure que ces Peuples ſe ſont accrus comme le nombre des familles, les ſentimens d'union fraternelle ſe ſont affoiblis comme l'autorité des peres, alors trop partagée.

Celles de ces Nations qui par quelques

cauſes particulieres, ſont reſtées les moins nombreuſes, & ſont plus long-tems demeurées dans leur Patrie, ont le plus conſtamment conſervé leur premiere forme de gouvernement toute ſimple & toute naturelle : celles même qui ſe ſont conſidérablement accrues ſans changer de demeure, ont dû conſerver une forme de gouvernement qui tenoit toujours du paternel, malgré l'affoibliſſement des ſentimens qui ſemblent ne pouvoir regner avec empire, qu'entre un petit nombre de perſonnes preſque toutes parentes.

Les Nations, qui, trop reſſerrées dans leur Pays, ſe ſont vu obligées de tranſmigrer, ont encore été forcées par les circonſtances & les embarras d'un voyage ; ou par la ſituation & la nature du Pays où elles ſont venu s'établir, de prendre des arrangemens qui devoient déroger aux conſtitutions du gouvernement paternel ; nouvelle atteinte aux ſentimens qui en ſont la baſe.

J'apperçois donc trois cauſes phyſiques de l'affoibliſſement de l'empire paternel.

La premiere eſt la multiplication des fa-

milles, entre lesquelles ce que je nommerai *affection de consanguinité*, diminue ainsi que *l'esprit de communauté*, à proportion de leur nombre.

La seconde cause, sont les transmigrations qui obligent chaque famille à rompre la communauté, parce que chacune se charge d'une part du bagage ou des provisions.

La troisieme, enfin, naît de l'embarras & des difficultés d'un nouvel établissement.

Dans ces causes qui ont affoibli ou éteint *l'affection de consanguinité*, & rompu presque toute *communauté*, je trouve la source des differends qui pouvoient s'élever, soit entre les particuliers ou les familles, soit entre des Nations entieres, &, par conséquent, l'origine funeste de toute dissention civile, de la guerre & du brigandage. Chaque Peuplade venant à se diviser & à s'éloigner l'une de l'autre, le tems, la distance des lieux, la difference de langage & de meurs ont dû presque totalement détruire toute idée de consanguinité entre des nations sorties d'un même Pays, &,

pour ainſi dire, d'une ſeule race : lors donc qu'elles ſe ſont rencontrées en d'autres climats, ne ſe regardant déja plus que comme des êtres animés d'une eſpéce differente, la moindre conteſtation, la moindre querelle a dû facilement les porter à s'entre-détruire preſque ſans répugnance & ſans horreur.

Les Légiſlateurs n'ont corrigé aucun déſordre.

C'eſt donc en conſéquence de toutes les diſcordes qui ont ſuivi l'affoibliſſement, ou l'extinction de toute affection de conſanguinité, de quelque manière que ces troubles ſoient arrivés, que les Peuples, las de cet état violent, ont conſenti à ſe ſoumettre à des loix; mais la plûpart, ou pour mieux dire, tous ceux auxquels ils s'en ſont raportés, ſoit pour regler des coutumes introduites, ſoit pour faire de nouveaux établiſſemens; loin de corriger des abus; loin d'abolir des uſages vicieux, & les préjugés qui les autoriſoient; loin de chercher les moyens de raprocher & faire revivre les premieres conſtitutions de la Na-

ture, prenant, pour avoir plutôt fait, les choſes & les perſonnes telles qu'ils les trouvoient; ces réformateurs, ces fondateurs de Republiques, n'ont fait qu'apliquer çà & là quelque contrepoids, quelque étançon qui pût tellement quellement ſoutenir la ſociabilité, prête à ſe diſſoudre.

Ainſi, comme en remontant à l'origine & aux cauſes phyſiques de l'affoibliſſement des *ſentimens de conſanguinité*, j'ai découvert la naiſſance de tout déſordre; de même en remontant à *l'origine de toutes ſociétés*, c'eſt-à-dire, aux établiſſemens qui leur ont donné quelque forme, on trouvera que les loix qui n'ont apporté que des remédes palliatifs aux maux de l'humanité, peuvent être regardées comme cauſes premieres des ſuites fâcheuſes de leur mauvaiſe cure: on peut auſſi les accuſer d'être cauſes ſecondes des maux que leur imprudence a fomenté ou manqué de prévenir. Souvent ceux qui les ont faites, ont adopté comme bons de véritables abus, & ont travaillé, pour ainſi dire, à perfectionner, à regler l'imperfection elle-même, & les choſes les plus répugnantes au bon ordre.

Pourquoi les Loix devoient être faites.

Les loix d'inſtitution ne devoient être faites que pour rappeller & remettre en vigueur, la premiere loi naturelle de ſociabilité ; elles devoient tirer toutes leurs diſpoſitions particulieres de cette loi générale ; faire ſervir ces conſéquences à l'étendre & à l'expliquer ; prévoir & prévenir les cas qui pouvoient donner atteinte à ſon autorité, ou tendre à éluder ſes intentions. Point du tout : ces loix factices & momentanées, ont commencé par directement contredire celle qui devoit être éternelle, & de laquelle elles devoient emprunter toutes leurs forces ; auſſi ne faut-il pas s'étonner de leur inſtabilité, de leur embarras, de leur multitude.

C'eſt ce cahos qu'a ſi ſçavamment parcouru le célébre Auteur de *l'Eſprit des Loix* ; eſprit dont il a fait connoître l'inconſtance, en faiſant l'hiſtoire & l'analyſe de ces loix verſatiles. Tel a été ſon objet ; le mien, dans cette diſſertation, eſt de faire voir préciſement pourquoi les loix humaines ſont par elles-mêmes ſi ſujettes à de fréquens

fréquens changemens, & à mille inconveniens dangereux.

Ces loix, je ne ceſſe de le repéter, & on ne ſçauroit trop le redire, en établiſſant un partage monſtrueux des productions de la Nature & des élemens même, en diviſant ce qui devoit reſter dans ſon entier ou y être remis, ſi quelque accident l'avoit diviſé, ont aidé & favoriſé la ruine de toute ſociabilité. Sans altérer, dis-je, la totalité des choſes immobiles, elles devoient ne s'attacher qu'à regler, non la proprieté, mais l'uſage & la diſtribution de celles qui ne ſont point ſtables : il ne falloit pour cela que partager les emplois, les ſecours mutuels des membres d'une ſocieté : s'il devoit regner quelque inégalité harmonique entre des Concitoyens, c'étoit de l'examen des forces de chaque partie de ce Tout qu'il falloit déduire ces proportions ; mais ſans toucher à la baſe qui porte le corps de la machine. C'eſt une maxime de prudence économique, qu'un homme riche en fonds, ne doit projetter que ſur l'emploi de ſes revenus.

Vrai medium *de toute démonſtration politique ou morale, & cauſe premiere de tout déſordre.*

C'eſt ſur l'évidence des principes que je viens de m'efforcer de dégager comme d'un tas de ruines, que j'oſe ici conclurre qu'il eſt preſque mathématiquement démontré que tout partage, égal ou inégal, de biens, toute *proprieté* particuliere de ces portions, ſont dans toute ſocieté, ce qu'Horace appelle *ſummi materiam mali.* Tous phénomènes politiques ou moraux ſont des effets de cette cauſe pernicieuſe; c'eſt par elle qu'on peut expliquer & réſoudre tous *théorêmes* ou *problêmes* ſur l'origine & les progrès, l'enchaînement, l'affinité des vertus ou des vices, des déſordres & des crimes; ſur les vrais motifs des actions bonnes ou mauvaiſes; ſur toutes les déterminations ou les perplexités de la volonté humaine; ſur la dépravation des paſſions; ſur l'inefficacité, l'impuiſſance des préceptes & des loix pour les contenir; ſur les défauts même *tecniques* de ces leçons; enfin, ſur toutes les monſtrueuſes productions des égaremens de l'eſprit & du cœur.

La raiſon, dis-je, de tous ces effets peut ſe tirer de l'obſtination générale des Légiſlateurs, à rompre ou laiſſer rompre le premier lien de toute ſociabilité par des poſſeſſions uſurpées ſur le fonds qui devoit indiviſiblement appartenir à l'humanité entiere.

Combien il étoit facile aux premiers Légiſlateurs de reconnoître les intentions de la Nature, & d'y conformer leurs inſtitutions.

Mais, repliquera-t'on, étoit-il bien poſſible que les premiers Légiſlateurs de notre Continent poliçaſſent les Peuples comme vous prétendés qu'ils auroient dû faire? & quand ils l'auroient pu, leurs loix, leurs inſtitutions, n'auroient-elles pas été auſſi ſujettes à la corruption & aux changemens qu'elles le ſont?

Je répons premierement, que la plûpart des peuples, qui de notre connoiſſance ſe ſont les premiers ſoumis à des loix, n'étoient point dans ces tems auſſi nombreux qu'ils le ſont devenus: ainſi, ſelon l'objection même que vous m'avés faite ci-de-

vant, c'eſt là préciſement ce qui a facilité les légiſlations, & ce qui en auroit favoriſé de meilleures: de plus, ces peuples indigênes, * ou Colons, devoient être à peu près, ce que ſont depuis un grand nombre de ſiecles, les Nations de l'Amerique ſeptentrionale : il étoit donc facile à leurs Sages d'établir leurs loix ſur les vrais fondemens de la Nature ; ils étoient alors preſque à nud & ſans rupture, ces ſolides fondemens, qu'il faut aujourdhui creuſer avec tant de peine : quand ils les ont trouvé quelque part alterés par les accidens qui pouvoient faire languir les affections ſociales, ils devoient travailler à les rétablir, en faiſant revivre ces affections. Exacts obſervateurs de ce que dictent ces ſentimens, commentateurs conſéquens de leurs premieres Loix, ils pouvoient les étendre, mais en conſerver le texte dans toute ſa pureté.

On demandera encore, ſi ces Légiſlateurs, en ſuivant pas à pas les ſages intentions de la Nature, n'auroient pas, malgré la doci-

* On entend ici par Peuple *indigéne*, celui qui habite un Pays depuis un tems immémorial; & par *Colon*, celui qui s'y établit par colonie.

lité des Peuples, rencontré des difficultés de détail dans les applications particulieres de leurs loix à la distribution des diverses occupations, aux moyens de pourvoir suffisamment aux besoins publics & particuliers, & à ceux de faire également subsister sans confusion, sans discorde, une multitude de Citoyens; difficultés dont la moindre a souvent fait échouer les plus beaux projets.

Je dirai que tout cela auroit été une simple affaire de denombrement de *choses*, & de *personnes*, une simple opération de calcul & de combinaison, &, par conséquent, susceptible d'un très-bel ordre. Nos faiseurs de projets anciens & modernes, ont conçu & exécuté des desseins incomparablement plus difficiles, puisqu'outre les accidens imprevus, ils avoient contr'eux la raison de la Nature, & les obstacles sans nombre qui naissent de l'erreur, & dont elle s'embarrasse elle-même. Enfin, si l'on doit s'étonner, c'est que ces imprudens aient réussi en quelque chose.

Combien des Loix plus parfaites que les nôtres, auroient eu de pouvoir.

Je demanderai à mon tour, ſi les loix des Solons, des Licurgues, celles des Crétois, des Indiens, des Perſes, des Caldéens, des Egyptiens, &c. toutes défectueuſes & imparfaites qu'elles étoient, ont ſubſiſté ſi long-tems dans leur entier; ſi enſuite fondues & compilées, elles ſont devenues univerſelles; ſi on peut dire que les Grecs ont ſubjugué les Romains par leurs loix comme ceux-ci ont ſoumis par la force des armes les autres Nations; ſi ces mêmes Romains ont vu les Barbares même, qui inondoient & dépeçoient l'Empire, adopter leurs loix; ſi preſque l'Europe entiere leur obeit aujourdhui; quelle eut été la durée & la ſtabilité de celles qui auroient infailliblement prévenu les funeſtes & ſanglantes révolutions arrivées dans ce monde?

Des loix paiſibles qui auroient de plus en plus reſſerré les liens de la ſocieté chez un Peuple humain, bienfaiſant, auroient été un puiſſant exemple pour une autre Nation; ces ſages inſtitutions auroient de pro-

che en proche, étendu leur douce autorité par toute la terre; elles auroient fait tomber les armes des mains des Peuples les plus féroces; & c'eſt préciſement parce qu'elles ont été négligées dès les premiers tems, qu'elles paroiſſent à préſent impraticables; mais cela peut-il excuſer la fauſſeté des principes ſur leſquels ſont bâtis notre *Droit civil* & notre *Drot des gens ?*

Fauſſeté des principes du Droit civil & du Droit des gens.

Quand je parle de la fauſſeté des principes de nos deux *Codes*, j'entends qu'ils ſuppoſent toujours une perverſité naturelle qui n'eſt point dans l'homme. Le premier de ces principes : *Ne fais point à un autre ce que tu ne voudrois pas qu'il te fit*, admet comme conſtant & ordinaire, que les hommes peuvent ſérieuſement penſer à ſe nuire; ce qui n'arriveroit jamais, ſi les loix même ne les expoſoient ſouvent à cette dure néceſſité, & ſi celles de la Nature euſſent été exactement obſervées; celle-ci ne preſcrit rien ſur ce qu'elle prétend laiſſer ignorer; elle ne dit pas : *Ne nuis point*, elle

préſerve de ce danger; mais, *fais tout le bien que tu voudrois éprouver toi-même.*

Votre premier principe de Droit n'eſt donc que conditionnellement vrai, & ſon obſervation très-contingemment, & en quelque ſorte, très-fortuitement néceſſaire.

Poſez le *tien* & le *mien*, qui devoient être un ſujet infaillible de diſcorde, il falloit établir que quelque inégalité qu'il y eût dans ce partage, il ne ſeroit pas loiſible à celui qui auroit moins, de troubler celui qui auroit plus; il falloit engager le moins heureux, & l'infortuné même, à ſe ſoumettre aux déciſions des loix humaines par cette conſidération fort peu conſolante: *Si tu te trouvois le premier en poſſeſſion des mêmes avantages, ſouffrirois-tu qu'un autre t'en privât?* voilà le véritable ſens de votre premiere maxime d'équité. Mais de quoi les hommes s'aviſeroient-ils de ſe priver, dans une parfaite égalité de jouiſſance des choſes néceſſaires à la vie? cette égalité n'exclud-elle pas toute idée, toute envie de nuire?

Toutes les conſéquences de votre pré-

mier axiome portent à faux comme lui. Il eſt permis, par exemple, de repouſſer la force par la force. Je demande qui a induit les hommes à en venir à ces cruelles extrêmités. Deux Nations acharnées à s'entre-dévorer, uſent très-bien de cette permiſſion; elles ſe trouvent enfin forcées de ſuſpendre leur rage pour entrer en pour-parler; elles obſervent un inſtant votre premier conſeil, *alteri ne feceris* &c. mais prévenez les cauſes de toute guerre, à quoi ſervent les loix de la tréve?

Quoi! dira-t'on, n'a-t'il pas toujours été preſque impoſſible d'établir une ſi parfaite concorde entre les hommes, qu'ils ne cherchaſſent jamais à ſe nuire? Il falloit donc une leçon qui leur fit ſentir combien cela étoit déraiſonnable. D'accord; mais il falloit faire en ſorte que cela n'arrivât que fort rarement, & le moins griévement qu'il eſt poſſible, en écartant abſolument tout ſujet & tout prétexte d'offenſe, en empêchant que jamais les choſes d'où dépendent notre bien-être & notre conſervatoin, ne devinſſent une proie que pluſieurs contendans ſe diſputent, & que le plus fort leur

enléve ces ſages précautions euſſent réduit tous les petits différends qui auroient pu naître à de légéres émotions, à de légères inégalités d'humeur, telles qu'on en voit s'élever entre gens qu'uniſſent la familiarité, l'amitié ou le ſang, ſans que ces querelles paſſagéres les portent à une entiere rupture. Alors l'injonction poſitive de faire autant de bien qu'on en veut éprouver ſoi-même, auroit facilement reprimé ces foibles brouilleries, & il n'auroit pas été beſoin de fabriquer des Codes ſur une inutile négative.

L'eſprit du Chriſtianiſme rapprochoit les hommes des loix de la Nature.

C'étoit préciſément cette foible négative, *alteri ne feceris, &c.* que les premiers Chrétiens oppoſoient pour toute défenſe, à leurs perſécuteurs : il n'en avoient pas beſoin, ni entre eux, ni envers leurs plus cruels ennemis; ils étoient trop éloignés de toute violence. Quelques-uns de leurs principaux dogmes leur feſoient ſentir l'égalité naturelle de tous les hommes; ils ôtoient au maître toute la rigueur de ſon autorité,

adouciſſoient l'eſclavage, en rendoient la ſoumiſſion volontaire : leurs préceptes ne permettant qu'un uſage paſſager des biens de cette vie, recommandoient aux riches de ſe détacher de leur poſſeſſion, & de les répandre dans le ſein des pauvres. La douceur, la modération, une humble modeſtie, la patience ne leur étoient pas moins fortement enjointes envers tous les hommes. Ces vrais humains étoient encouragés à remplir ces devoirs par des promeſſes de recompenſes infinies; des menaces terribles les empêchoient de s'en écarter : auſſi, dans les premiers tems, les ſectateurs de cette belle Morale l'obſervoient-ils avec une exactitude admirable : leurs repas communs, dans leſquels les riches pourvoioient abondamment aux néceſſités du pauvre, avec lequel ils s'aſſeyoient à la même table ; des ſommes immenſes, miſes en dépôt entre les mains des Paſteurs, par ceux qui ſe dépouillant de leurs biens, ſe mettoient eux-mêmes aux rangs des mendians : toute cette conduite tendoit viſiblement à rappeller chez les hommes les vraies loix de la Nature. Ainſi le Chriſtianiſme à ne le conſi-

dérer que comme inſtitution humaine, étoit la plus parfaite. Les perſécutions ſoutinrent l'héroïſme de ceux qui l'embraſſerent; leur conſtance, la pureté de leurs mœurs, leur firent plus de proſélites, perſuaderent mieux que leurs dogmes myſtérieux. La crainte de céder aux tourmens, peupla les déſerts d'habitans qui vivoient du fruit commun de leurs travaux, & qui ſeroient devenus des peuples nombreux, s'ils ne ſe fuſſent fait un mérite de ne point laiſſer de poſtérité qui pût hériter de leur vertu.

Pourquoi l'eſprit du Chriſtianiſme ne s'eſt point ſoutenu.

Mais ce même Chriſtianiſme avoit des maximes, des pratiques, qui tôt ou tard devoient faire languir celles de ſa Morale. La vie même la plus détachée des affections terreſtres, pour ſe livrer à la comtemplation, devoit dégénérer en inaction pour la ſocieté, & ſervir ſouvent de prétexte à la pareſſe : c'eſt ce qui arriva effectivement. Le Chriſtianiſme victorieux fit tomber les Idôles; mais il défendit mieux ſes myſtères

que ſa morale ; celle-ci pour ménager ceux-là, n'oſa combattre les préjugés, les uſages, les loix civiles contraires aux intentions de la Nature, avec autant de force qu'elle avoit attaqué le Paganiſme. Cette Morale ſe conforma aux inſtitutions politiques dans tout ce qui n'étoit point contraire aux ſublimes ſpéculations ſur leſquelles elle s'apuyoit. Il falloit donc qu'elle prît une teinture des abus qu'elle n'avoit pas eu le pouvoir de réformer, parce que, malgré la force des plus beaux exemples, la puiſſance légiſlative lui manquoit. Ces exemples convertirent inſenſiblement les Nations, ſans changer leur police, ni leurs mœurs, c'eſt-à-dire, que le monde ſe crut Chrétien, parce qu'il n'adoroit plus le marbre ni le bronze, & parce qu'il obſervoit toutes les Cérémoines de ce nouveau culte. Cette Religion même, toute ſpirituelle, cédant à la foibleſſe du vulgaire groſſier, ſanctifia quelques-unes de ſes anciennes ſuperſtitions, toléra chez des Peuples barbares des pratiques encore plus abſurdes, les cérémonies multipliées ne firent que diſtraire les hommes du principal objet de ce

culte ; l'acceſſoire prit la place du fond de la Religion ; le Commun crut en remplir tous les devoirs, quand à certains jours, à certaines heures, il eut payé de ſa préſence au ſpectacle de ces démonſtrations, dont la pompe éveilla ou fit naître la vanité, l'orgueil, chez ceux qui en étoient les principaux acteurs. L'homme eſt ainſi bâti ; il ſe croît grand, reſpectable, important, quand il ſe voit décoré ; c'eſt le mulet chargé de réliques ; une religieuſe magnificence ſe changea bientôt en luxe, en faſte, chez les Miniſtres. Une dévote affluence fut pour eux une eſpéce de cour, & parmi le vulgaire, les plus aſſidus ſe crurent les plus parfaits.

Que devint donc cette véritable affection de conſanguinité, cette premiere loi de Nature qui ſembloit devoir changer la face des Nations ? il falloit que, faute de meſures politiques, faute de ſages arrangemens qui puſſent donner une forme ſtable à ſa régie, cette charité ſi vantée, ſe vît ſupplanter par mille momeries, & que groſſierement aſſociée à la proprieté & à l'intérêt, elle en contractât les vices, ou

plutôt ne fût plus qu'un vain nom attribué aux faſtueuſes & paſſagères libéralités du riche, qui ſans améliorer le ſort de l'indigent, ne firent qu'entretenir ſa fainéantiſe. On vit alors le Miniſtre des Autels s'approprier comme ſalaire de ſes vœux corrompus, l'héritage du pauvre; on vit ces prétendus médiateurs entre Dieu & l'homme, marchander avec le ſtupide opulent, au moment du trépas, la rançon de ſes injuſtices; on vit le Pontife orgueilleux tranſformer les remontrances de la correction fraternelle en une inſolente domination, maſquée des apparences d'un zéle apoſtolique; * le vulgaire, enfin, en changeant de ſuperſtition, reſta ce que la politique ordinaire & l'impoſture avoient intérêt qu'il continuât d'être.

* A qui peut-on juſtement appliquer, de nos jours, les ſanglans reproches que Jeſus-Chriſt faiſoit aux Phariſiens?

Reliquiſtis quæ graviora ſunt legis..... comediſtis domos viduarum..... intus eſtis pleni rapinâ & immunditiarum..... Opera ſua faciunt ut videantur ab hominibus dilatant philacteria ſua & magnificant fymbrias; amant primos recubitus, primas cathedras..... ſalutationes in foro, & vocari ab hominibus Rabbi..... Alligant onera graviora & importabilia, & imponunt in humeros hominum, digito eiim ſuo nolunt movere. Matth. c. 23.

Eſprit monacal entierement oppoſé aux loix de la Nature.

Qu'on ne me diſe pas, que le véritable eſprit du Chriſtaniſme, cette communauté des biens de la Nature, cette réciprocité de ſecours, cette égalité de condition dont je vante les avantages, ſubſiſtent encore dans des corps tout dévoués à l'obſervation de ces belles loix. C'eſt faire grace à ces pelotons d'hommes fortuitement raſſemblés, à ces tubéroſités éparſes, çà & là ſur le corps languiſſant de la ſocieté, que de les comparer à de riches familles qui appauvriſſent une République : ces mêmes familles qui la ruinent, peuvent quelquefois utilement la ſervir. Non, ces corps monſtrueux compoſés de gens oiſifs, qui ne tiennent à l'arbre que comme des plantes paraſites, ne valent pas la branche la plus viciée. Il faut que dans l'état actuel des Nations les mieux gouvernées, ces corps iſolés ſoient de véritables cabales de gens qui ſemblent conſpirer de ſe diſpenſer ſous mille prétextes frivoles, de tout devoir de Citoyen, & de jouir néanmoins des

plus belles prérogatives. Non, encore un coup l'eſprit des loix de la Nature ne peut ſe renfermer dans ces retraites obſcures. Je prétens qu'il eſt de ſon eſſence de ſe répandre également ſur tout un Peuple; qu'il doit animer tous ſes membres d'une même activité & d'une même tendance, & les lier d'un même lien : il a, par conſéquent, en horreur les vuides entrecoupés de ces aſſociations factieuſes.

Je viens de rendre raiſon des progrès & du pouvoir que l'uſage, que de vieilles opinions, des préjuges fortement enracinés, donnent aux loix vulgaires, tout vicieux qu'en ſont les principes & leurs conſéquences. J'ai fait voir combien ces loix ſont incompatibles avec celles de la Nature; en un mot, par quels dégrés les erreurs politiques & morales croiſſent au point d'uſurper preſque ſans retour, le nom, l'autorité & les droits de la vérité.

Il me reſte à réſoudre les dernieres propoſitions de l'objection de la *Bibliothéque impartiale;* les voici. *Le projet d'égalite eſt en particulier un de ceux qui paroît le plus répugnant au caractère des hommes : ils*

naiſſent pour commander ou pour ſervir ; un état mitoyen leur eſt à charge.

J'ai déjà expliqué à quels égards les hommes étoient & devoient demeurer parfaitement égaux, & comment la Nature, ſans troubler le niveau de cette égalité fondamentale, avoit diſtribué aux individus de notre eſpéce, différentes qualités pour leur ſervir de titre, & ſur quoi elle avoit réglé la place & les rapports utiles de chaque membre de la ſocieté.

En quoi conſiſtent la liberté & la dépendance.

Examinons à préſent en quoi conſiſte la véritable *liberté politique* ou *civile* de l'homme, dont les Moraliſtes n'ont jamais eu une idée juſte, non plus que du *bien* ou du *mal moral.*

Je dis premierement, que la véritable liberté politique de l'homme conſiſte à jouir ſans obſtacles & ſans crainte, de tout ce qui peut ſatisfaire ſes appétits naturels, &, par conſéquent, très-légitimes, mais que cette heureuſe liberté dépend elle-même d'une combinaiſon de cauſes qui rendoient cette jouiſſance très-poſſi-

ble si les moyens n'en eussent été pervertis & troublés.

Si par liberté on entend une entiere indépendance qui exclue absolument tout rapport d'un homme à un autre, je dis que cette liberté seroit un état de parfait abandon ; situation dans laquelle les hommes vivroient isolés comme les plantes ; alors plus de societé.

L'espéce de dépendance des différens membres de l'humanité, leurs divers rapports naturels ne sont pas plus un défaut de liberté, une gêne, que la réunion & la dépendance des organes ne sont dans un corps animé, un défaut de vigueur ; au contraire, cette association, ces liaisons augmentent & secondent le pouvoir de cette liberté civile, elles levent les obstacles que notre impuissance, notre foiblesse naturelle trouveroit sans cesse, si elles n'étoient aidées ; bref, elle contribue à tout ce qui favorise notre conservation, notre bien-être & notre liberté.

Les hommes naissent pour commander ou pour servir, dit l'auteur de la Bibliothéque ; tous nos Philosophes le disent comme

lui. Je ne chicanerois point ſur ces termes ſi nos préjugés, nos coutumes ne leur avoient fait donner une ſignification fort odieuſe. Reſtituons leur véritable ſens. Les hommes naiſſent dans une mutuelle dépendance qui les fait tour à tour *commander* & *ſervir*, c'eſt-à dire, être *ſecourus* & *ſecourir*, mais dans cette ſignification & ſelon le véritable droit de la Nature, il n'y a & ne doit y avoir ni *maître* ni *eſclave*, ou plutôt la liberté telle que je l'ai définie, eſt également ſecondée.

Je dis qu'il n'y a ni maître ni eſclave, parce que la dépendance eſt réciproque. Le fils ne dépend pas plus du pere, que celui-ci de ſa progéniture : l'un eſt auſſi étroitement lié par des ſentimens Naturels d'une tendreſſe ſecourable & bienfaiſante, que l'autre par une foibleſſe qui attend les ſecours. Les Citoyens d'une République ſont ſingulierement & collectivement dans une mutuelle dépendance.

En général dansla ſocieté, l'un naît foible, délicat, mais ſpirituel & induſtrieux ; l'autre eſt fort & robuſte, mais il a beſoin de conſeil. L'enfance eſt aidée par l'âge

mûr; celui-ci eſt ſur ſon déclin quand l'autre prend ſa place & ſes fonctions; enfin, l'âge floriſſant en ſecourant la vieilleſſe, eſt lui-même ſecouru par ſes contemporains.

Foibleſſe du pouvoir de nos Maîtres les plus abſolus.

Qu'on conſidére les hommes, même dans l'état préſent des Nations, combien d'orgueilleux mortels n'ont que le vain titre de maître? Tout paroît fléchir devant eux, & tacitement tout s'oppoſe à leur impérieuſe volonté, tout conſpire à la plier elle-même, ou à éluder ſes intentions. Le plus vil eſclave, une femme mépriſable, ont-ils reconnu votre foible, redoutables Souverains? ont-ils découvert le train, l'allure de vos caprices? ils vous gouvernent avec plus d'empire qu'un Ecuyer habile ne mâte le courſier le plus quinteux

Puiſſans Monarques, voulez-vous bien m'apprendre qui eſt votre premier favori, votre Maîtreſſe? je vous dirai qui regne en votre place. Vous ne pouvés les ſoupçonner de cette ingratitude; en effet; ils n'en ſont pas toujours coupables. Non ils n'uſur-

pent point votre autorité ; leur valet de chambre, leur ſoubrette, peut-être leur palefrenier ; que ſçais-je, enfin, quelque choſe de plus vil encore, un Dervis, un Faquir, un Moine, gouvernent vos Etats. Croiriez-vous que ſouvent ces derniers placent près de vous ceux que vous honorés de vos faveurs, & diſpoſent des dignités, des emplois & par & pour leurs créatures ?

Mais examinez de plus près combien votre abſolu pouvoir eſt chimérique : Sultan, vous aviés beſoin, n'a guères, d'établir un tribut nouveau ſur votre Peuple ; & pour en diminuer le fardeau, vous n'avés voulu qu'aucun des Grands de votre Porte, ni des Timariots de l'Empire n'en fut exempt ; tous ſe ſont ſoumis à vos ordres.

Croyant trouver la même obéiſſance, le même zéle pour le bien de l'état dans vos Mouftis, vos Imans, qui crient ſans ceſſe dans les Moſquées : *Peuples ſoyez ſoumis à vos Princes ; ils ſont l'image de la Divinité. Renoncez aux biens paſſagers de la terre ; n'uſez que du peu qu'exigent les beſoins naturels, verſez le reſte dans le ſein des pauvres : Sans l'aumône, ſans la charité, les portes du*

Paradis vous ſeront fermées pour jamais.
Croyant, dis-je, que ceux qui ont ſans ceſſe ces maximes dans la bouche, les auroient dans le cœur, & viendroient au moindre ſignal, aporter dans vos tréſors dequoi épargner au malheureux les ſueurs & les peines que lui cauſent les beſoins de la Patrie, vous propoſates à ces oracles du Prophéte de vous donner un état des immenſes richeſſes que les libéralités de vos prédéceſſeurs, & celles de toute la Nation leur ont autrefois prodiguées.

Vous vites alors tomber le maſque de l'hipocriſie, vous vites cette impudente eſpéce, en violant le premier précepte de la Religion, autoriſer leur refus de cette Religion même. Que devint donc votre pouvoir ſuprême ? vous craignites, dit-on, pour vos jours. Un de vos Divans voulut ſoumettre ces rebelles, vous lui impoſates ſilence.

Quelque tems après, ces ſujets ſéditieux qui venoient de donner une atteinte ſi viſible à votre autorité, ſemblables à ces Indiens qui maltraitent & careſſent tour à tour leur Idôle, ſe ſervirent de ce même pouvoir pour rétablir leur ancienne domi-

nation, jusques sur ceux que la mort va mettre au niveau des Monarques.

Vous, Maîtres passagers de la terre, les devoirs du Citoyen une fois remplis envers vous & l'Etat, vous laissés au moins en repos les facultés de l'ame; c'est par elles que l'homme est & doit être libre, lors même qu'il est chargé des fers du plus dur esclavage; mais cette Nation éternelle sans postérité * par combien d'endroits, sous combien de vains prétextes, sans aucun profit pour le cœur, ne prétend-elle pas opprimer la raison?

Votre Divan reconnut les ruses ambitieuses de ces petits tyrans? il voulut vous représenter que ces prétendus favoris du Prophéte s'étoient plus d'une fois rendu maîtres des intrigues du Serrail: il vous rappella qu'on avoit souvent vu d'insolens Mouftis se prétendre autant au-dessus des Sultans, que les Anges surpassent les Mortels, & s'arroger le droit de disposer de l'Empire; il voulut vous faire considérer que, quoique leurs vices & leurs désordres eussent

* *Gens æterna in qua nemo nascitur.* Val Max.

euſſent déſabuſé les Peuples, il étoit à craindre que ces hommes dangereux, ne relevaſſent les ruines de leur monſtrueux pouvoir, à la faveur des opinions, des maximes qu'ils ſemoient dans les eſprits du vulgaire. Ce ſage Divan tenta de vous faire remarquer combien toutes ces ruſes portoient atteinte aux loix, au repos, à votre pouvoir même, ce fut en vain : par un enchantement prodigieux, les Conjurés écartèrent la vérité de votre Trône ; ils firent paſſer le zéle de ce corps reſpectable pour une offenſe ; vous l'exilâtes.

Après cela, puiſſans Monarques, qu'il me ſoit encore permis de vous demander quel eſt ce pouvoir dont vous vous montrés ſi jaloux ? il eſt ſouvent le jouet du fourbe ou du flâteur, qui ſçait vous faſciner les yeux. Les méchans font de votre Sceptre le fleau du Sujet fidéle.

Ces exemples prouvent donc que dans le monde moral, conſtruit comme il eſt par des mains mortelles, il n'y a ni véritable *ſubordination*, ni véritable *liberté*.

Vraïes cauſes de la décadence & des révolutions des Etats les plus floriſſans.

Depuis le Sceptre juſqu'à la Houlette, depuis la Tiâre juſqu'au plus vil Froc, ſi l'on demande qui gouverne les hommes, la réponſe eſt facile ; l'intérêt perſonnel, ou un intérêt étranger que la vanité fait adopter, & qui eſt toujours tributaire du premier. Mais de qui ces Monſtres tiennent-ils le jour? de la proprieté.

C'eſt donc en vain, Sages de la terre, que vous cherchés un état parfait de liberté où regnent de tels tyrans. Diſcourez tant qu'il vous plaira, ſur la meilleure forme de gouvernement; trouvez les moyens de fonder la plus ſage République; faites qu'une Nation nombreuſe trouve ſon bonheur à obſerver vos loix; vous n'avés point coupé racine à la proprieté, vous n'avés rien fait; votre République tombera un jour dans l'état le plus déplorable. C'eſt en vain que vous attribuerés ces triſtes révolutions au *hazard*, à une *aveugle fatalité* qui cauſe l'inſtabilité des Empires, comme celle de la fortune des particuliers; ce ſont des mots vuides de ſens.

Ce que c'eſt que le hazard dans l'ordre Moral.

Ce *hazard*, cette prétendue *fatalité Morale* ne ſont que des effets de la diſcordance des volontés auxquelles vous devés vous attendre, pour avoir négligé les vrais moyens d'aſſocier ces volontés conformément aux intentions de la Nature : il n'entre point de hazard dans ſon plan, point de viciſſitudes monſtrueuſes dans ſon cours, dans ſes révolutions ; ſa marche eſt conſtante, uniforme ; enfin, je le repéte, ce hazard qui change les Républiques en Monarchies, & celles-ci en gouvernemens tyranniques, n'eſt point une véritable fatalité : il n'y a rien en cela de fortuit ; la cauſe n'en eſt que trop ſenſible : c'eſt la proprieté, l'intérêt, qui tantôt aſſocient les hommes, & tantôt les ſubjuguent & les oppriment.

Vous dites, que les principes de la *Démocratie*, ſont la probité, la vertu ; que l'*Ariſtocratie* ſe ſoutient par la modération ; que la *Monarchie* ſe fonde ſur l'honneur ; que la crainte affermit le rigoureux empire du *Deſpotiſme*. * Quels frêles ſupports,

* Eſprit des Loix, liv. 3.

grand Dieu! tous portent plus ou moins, ſur la proprieté & l'intérêt, les plus ruineux de tous les fondemens.

Dans une République l'intérêt perſonnel & particulier, tempéré par une ſorte d'égalité de fortune & de condition, reſte quelque tems en équilibre avec l'intérêt commun de la ſocieté : les hommes moins éloignés de leur état naturel, ſont moins vicieux; ce moins fait leur *vertu ;* mais tout équilibre eſt un état violent que le moindre poids rompt facilement. Pourquoi ſuſpendre ainſi ce qui pouvoit demeurer de niveau ſur une baſe ferme & ſtable ? pourquoi reſtraindre le bien public par la choſe du monde la plus capable de le détruire, par une proprieté qui incline ſi facilement l'homme à l'uſurpation ? Qu'oppoſerez-vous à ce panchant avide ? de foibles vertus qu'il ſçaura adroitement faire ſervir à ſes fins, & rendra bientôt quelques familles maîtreſſes des fonds de la ſocieté & du gouvernement : voilà l'intérêt commun de toute une Nation, transformé en celui de quelques perſonnes unies pour aſſervir la multitude; c'eſt l'Ariſtocratie dont les membres

ont beſoin d'une *modération* qui prévienne entr'eux toute jalouſie, ou qui dérobe au Peuple la vue d'une domination qui lui deviendroit odieuſe : telle eſt dans ce gouvernement l'ombre de liberté que lui laiſſent les Grands ; mais ſi-tôt qu'ils ſortent des bornes de cette modération, un d'entr'eux profite adroitement, ou de leurs diſcordes, ou de la haine publique contre ſes égaux ; il favoriſe la multitude qui le porte ſur le trône, ou bien il y parvient par les mêmes dégrés qui avoient élevé les familles qu'il reduit aux honneurs du ſecond rang : ainſi s'établit la Monarchie ; elle ne s'approprie preſque aucun des fonds de la ſocieté ; elle maintient les loix qui en ont fait les partages ; mais elle uſe à ſon gré de tous les membres du corps politique. Ce n'eſt plus la Patrie que l'on ſert ; c'eſt la perſonne du Prince ; c'eſt en ſa conſidération que l'on fait ſon devoir ; c'eſt de lui ſeul qu'on attend des honneurs, des recompenſes ; & pour y parvenir, il faut percer la foule par des actions d'éclat que le Sourverain puiſſe remarquer. S'il eſt vertueux, l'empreſſement à mériter ſon eſtime, ſes

faveurs, & des places voiſines de la ſplendeur du trône; *l'honneur*, en un mot, cette idée attachée à toute ſupériorité, fait le plus ferme appui du pouvoir des Monarques. Mais, helas! par combien d'accidens cet honneur ne dégénére-t'il pas en baſſe ſervitude! Romains vous triomphâtes ſous les deux premiers Céſars, vous fûtes ſous les autres les plus vils des Mortels.

Bientôt la flâterie corrompt les plus grands Rois, voilà leurs courtiſans, leurs Sujets devenus adulateurs. Il n'eſt plus preſque perſonne, qui pour acquérir les bonnes graces de celui qui porte le Sceptre, ne s'efforce de lui perſuader que les hommes ſont à l'égard de leurs Souverains, ce qu'eſt la la Nature entiere par rapport à ſon Auteur; que dis-je? ils leurs inſinuent que les Peuples ſont à l'égard des Têtes couronnées, ce que les animaux domeſtiques ſont pour les hommes. On ne voit plus alors que d'indignes miniſtres des volontés les plus tiranniques. Quelque odieuſe cabale s'empare de l'éducation d'un ſucceſſeur; ce corps de vils Eunuques,* avec l'ignorance

* Sous le bas Empire on donnoit indiſtinctement ce nom à tous les domeſtiques de la Cour.

ou les vices qui leur ſont utiles, perpétue dans la famille regnante les maximes pernicieuſes pour leſquelles la flâterie lui a fait prendre gout.

Peuples, réjouiſſez-vous, il vous eſt né un Prince; la Nature l'a doué des qualités qui feront un jour vos délices : il ne s'agit que d'en aider le développement . . . . . Helas! non, gémiſſez, vos eſpérances vont être cruellement déçues; des monſtres vont étouffer cette fleur; leur ſouffle empoiſonneur va obſcurcir, reſſerrer, éteindre les facultés de ce génie, pour le gouverner à leur gré : il ſera fortement imbu de toutes les erreurs, de tous les préjugés du plus groſſier vulgaire; ils l'aſſujettiront aux craintes ſuperſticieuſes d'une femmelette; du reſte, cette engeance infectera ce tendre rejetton de l'eſprit furieux d'avarice & de domination qui la poſſéde.

Tous ces premiers eſclaves s'efforcent d'établir le Deſpotiſme, qui bientôt jette une Nation dans la barbarie, & delà dans un anéantiſſement total, où tombe avec elle le joug péſant qu'il y précipite.

Tels ont toujours été les progrès de

a décadence des plus floriſſans Empires. Quelle autre choſe que l'eſprit cruel de *propriété* & *d'intérêt* donne le branle à ces triſtes révolutions ?

Eheu quam pereunt brevibus ingentia cauſis.
Claudian.

Voilà ce que l'on peut nommer la fortune des Etats.

Ce qui aſſureroit la ſtabilité des Empires.

Cette inſtabilité, ces viciſſitudes périodiques des Empires ſeroient-elles poſſibles où tous les biens ſeroient indiviſiblement communs? Poſez cet excellent principe; attachez à tout ce qui peut le rendre inaltérable à tout ce qui peut en favoriſer les heureuſes conſéquences, les idées les plus ſublimes d'honneur & de vertu, vous aurés pour toujours fixé le ſort heureux d'une Nation; il n'y aura plus qu'une ſeule conſtitution; qu'un ſeul méchaniſme de gouvernement ſous différens noms.

Quand un Peuple conſentira unanimement à n'obéir qu'aux loix de la Nature telles que nous les avons développées, & ſe comportera, en conſéquences, ſous la

direction de ſes peres de familles, ce ſera une *Démocratie*.

Si pour que ces loix ſacrées ſoient plus religieuſement obſervées ; & s'exécutent avec plus d'ordre & de promptitude, le Peuple en dépoſe l'autorité entre les mains d'un nombre de ſages, qui ſoient, pour ainſi dire, comme chargés de donner le ſignal des opérations que ces loix indiquent & ordonnent, alors le gouvernement ſera *Ariſtocratique*.

Si, pour encore plus de préciſion, de juſteſſe & de régularité dans les mouvemens du corps politique, un ſeul en touche les reſſorts, l'état devient une *Monarchie*, qui jamais ne dégénérera, ſi la *propriété* ne s'y introduit point : cet accident peut tout perdre ; mais dans notre hypothéſe mille moyens de le prévenir.

Sous quel prétexte la Politique ſacrifie l'intérêt de la multitude à celui d'un ſeul.

Pour montrer à quel point la deſtruction des loix de la Nature a fait renverſer les idées, ſoit Morales, ſoit Politiques, j'obſerve que l'on coſidére un état comme un

inſtrument dont les Souverains montent & touchent les cordes pour en tirer le ſon qui leur plaît; ces cordes ſont la multitude, qui, dit-on, eſt aveugle, & ne ſçait ordinairement ce qu'elle veut; qui ſe porte brutalement à ce qui lui nuit comme à ce qui lui ſemble utile, & ne pourroit, par conſéquent, jamais former une ſocieté, ſi elle n'étoit aſſujettie à quelque autorité redoutable. Oui, les hommes doivent être gouvernés; mais depuis quand le Commun en général eſt-il devenu une multitude aveugle? n'eſt-ce pas depuis que la proprieté & l'intérêt, jointes aux erreurs qui en ſont les ſuites, ont mis, comme je l'ai dit, une diſcordance ſi variée & ſi compliquée entre les volontés, que dans un milliers de perſonnes, à peine s'en trouvera-t'il dix qui puiſſent s'accorder, ſoit ſur la façon de conſidérer un objet utile, ſoit ſur les vrais moyens de s'en procurer une égale jouiſſance? preſque aucune n'aura une juſte idée de ce qui conſtitue l'eſſence du vrai bien d'une ſocieté, quelque petite qu'on la ſuppoſe. L'oppreſſion a toujours pris à tâche d'étouffer ces idées qui ren-

droient l'homme vraiment libre, parce qu'il ſeroit raiſonnable : eſt-il étonnant après cela, que tout un peuple, toute une Nation ſoit devenue une multitude capricieuſe, inſenſée, un aſſemblage tumultueux d'un nombre infini de volontés & de ſentimens contraires, dont la fermentation eſt plus violente que les flots d'une mer agitée ; enfin, un feu qui ſe dévoreroit & ſe détruiroit de ſoi-même, ſi ſa violence n'étoit contenue par des loix qui le modérent, & des maîtres qui le gouvernent ? Ainſi, ſelon nos Sages, ces maîtres ſont établis pour diriger avec force & autorité, l'humanité entiere vers ſon bien que ſouvent elle ne connoit pas : ce ſont des Paſteurs qui conduiſent une troupe de beſtiaux ſtupides vers un bon pâturage, & qui la détournent de la fange d'un marais où elle iroit ſe précipiter & ſe perdre. Delà la belle maxime, que les Potentats ſont faits pour travailler à rendre leurs Peuples heureux. J'ajouterai que pour y réuſſir, il faudroit les guérir des préjugés qui aveuglent les hommes ſur leurs vrais intérêts ; mais préciſément tout le contraire arrive. Un Peuple

entier eſt ſouvent deſtiné à rendre heureux quelques Mortels aux dépens de ſon repos & de ſa félicité. On favoriſe toutes les opinions, toutes les erreurs qui le retiennent dans cet aviliſſement : ſi la multitude trouve ſon compte dans les travaux pénibles de cette ſervitude, à la bonne heure, ſi, au contraire, les choſes ſe trouvent arrangées de façon, que la proſpérité de quelques familles ou d'une ſeule dépende de la miſére de toute la Nation, ou de la plus grande partie, c'eſt dequoi s'embarraſſent fort peu ceux qui ſe trouvent placés au premier rang. Des millions d'hommes ont à peine dequoi ſubſiſter ; les tributs, les impôts leur en arrachent une partie : qu'importe ; la famille, le corps, ou plutôt le fantôme qui repréſente la Nation, eſt puiſſant & riche ; ſon autorité eſt affermie pour pluſieurs ſiécles ; ſa domination embraſſe de vaſtes Contrées ; le reſte de l'humanité n'eſt qu'un vil ramas d'animaux utiles à la vérité : les maîtres ſeroient intéreſſés à leur conſervation, ſi, quelque accident qui pût arriver, l'eſpéce n'en étoit pas à peu près auſſi nombreuſe. C'eſt ef-

fectivement ſur ces déteſtables principes que portent les affreuſes maximes du Machiaveliſme, ſelon leſquelles les hommes ſeroient, à l'égard de leurs Souverains, à peu près ce que les *Ilotes* étoient chez le Lacédémonien.

Pouvoir & fonctions des Souverains dans le Droit Naturel, leur véritable grandeur.

En rétabliſſant les choſes dans l'ordre naturel, renverſons la comparaiſon. Le tout vaut mieux que la partie même la plus excellente ; l'humanité entiere vaut mieux que le meilleur de tous les hommes, & une Nation eſt préférable à la famille la plus reſpectable & au Citoyen le plus reſpecté.

Magiſtrats, Grands d'une République, Monarques qu'êtes-vous dans le droit naturel à l'égard des Peuples que vous gouvernés ? de ſimples Miniſtres députés pour prendre ſoin de leur bonheur, déchus de tout emploi, & les plus vils membres de ce corps, dès que vous rempliſſés mal votre commiſſion. Votre vigilance, votre exactitude vous rendent les plus fidéles domeſtiques de l'humanité, ceux qu'elle aime

le plus ; que mérités-vous, quand devenu ſerviteurs infidéles ou inſolens, vous oſés chercher à l'opprimer?

Une Nation qui met un de ſes Citoyens à ſa tête, & principalement celle qui ſeroit ſoumiſe aux loix d'une ſimple Nature, n'eſt-elle pas en droit de lui dire : » Nous vous » chargeons de nous faire obſerver les con- » ventions faites entre nous ; & comme » elles tendent à entretenir parmi nous, une » réciprocité de ſecours ſi parfaite, qu'au- » cun ne manque non-ſeulement du né- » ceſſaire & de l'utile, mais même de l'a- » gréable, nous vous enjoignons de veil- » ler exactement à la conſervation de cet » ordre, de nous avertir des moyens effi- » caces de l'entretenir, de nous faciliter » ces moyens, & de nous encourager à les » mettre en uſage. La raiſon nous a preſ- » crit ces loix, & nous vous en preſcrivons de » nous y rappeller ſans ceſſe ; nous vous » conférons le pouvoir, l'autorité de ces » loix & de cette raiſon ſur chacun de » nous ; nous vous en faiſons l'organe & » le héraut nous nous engageons à vous » aider à contraindre quiconque de nous

» ſeroit aſſez dépourvu de ſens, pour leur
» deſobeir : vous devés comprendre que ſi
» vous-même oſés enfreindre les devoirs
» communs ; ou négliger ceux de votre
» emploi ; ſi vous voulés nous impoſer
» quelque obligation que les loix ne preſ-
» crivent point, ces mêmes loix vous dé-
» clarent dès l'inſtant déchu de tout pou-
» voir : alors perſonne n'écoute plus votre
» voix ; on vous impoſe ſilence, & vous
» rentrés parmi nous pour être comme
» un ſimple particulier, contraint de vous
» conformer à nos inſtitutions.

» Nous vous jugeons capable de nous
» gouverner, nous nous abandonnons avec
» confiance aux directions de vos prudens
» conſeils : c'eſt un premier homage que
» nous rendons à la ſupériorité des talens
» dont la Nature vous a doué. Si vous
» êtes fidéle à vos devoirs, nous vous ché-
» rirons comme un préſent du Ciel ; nous
» vous reſpecterons comme un pere : voilà
» votre récompenſe, votre gloire, votre
» grandeur. Quel honheur de pouvoir mé-
» riter que tant de milliers de Mortels,
» vos égaux, s'intéreſſent tendrement à vo-

» tre exiſtence, à votre conſervation!
» Dieu eſt un Etre ſouverainement bien-
» faiſant, il nous a fait ſociables, main-
» tenez-nous ce que nous ſommes : ainſi
» qu'il eſt le moteur de la Nature entie-
» re, où il entretient un ordre admirable,
» ſoyez le moteur de notre corps politi-
» que ; en cette qualité vous ſemblerés
» imiter l'Etre ſuprême. Du reſte, ſouve-
» nez-vous qu'à l'égard de ce qui vous
» touche perſonnellement, vous n'avés
» d'autres droits inconteſtables, d'autre
» pouvoir que ceux qui lient le commun
» des Citoyens, parce que vous n'aviés pas
» d'autres beſoins, vous n'éprouvés pas
» d'autres plaiſirs; vous n'avés, en un mot,
» rien de plus excellent, ni qui puiſſe vous
» donner la préférence ſur le commun des
» hommes. Si nous trouvons notre utilité
» à vous proroger le commandement ; ſi
» nous jugeons que quelqu'un des vôtres
» en ſoit capables après vous, nous pour-
» rons agir en conſéquence, par un choix
» libre & indépendant de toute prétention.

Je demande quelle capitulation, quel titre quel droit d'antique poſſeſſion peut

preſcrire contre la vérité de cette *Chartre** divine, peut en affranchir les Souverains ? que dis-je ? les priver d'un privilége qui les revêt du pouvoir de ſuprêmes Bienfaiteurs, & les rend par-là véritablement ſemblables à la Divinité. Que l'on juge ſur cet expoſé de la forme ordinaire des gouvernemens.

Après avoir découvert que l'origine, les cauſes & les progrès des déſordres & de tous les maux tiennent aux conſtitutions vicieuſes de toute ſocieté, je vais tâcher de fixer les idées de *malheur* & de *mal moral;* idées groſſierement compliquées chez la plupart de nos Moraliſtes. J'examinerai enſuite l'influence de ſes erreurs ſur les préceptes de la Morale.

* Titre ou édit perpétuel & irrévocable.

TROISIEME PARTIE.

Défauts particuliers de la Morale vulgaire.

Ce que c'eſt que le mal ; ſes différentes eſpéces.

L'HOMME diſpoſé par la Nature (& ce pour être plus promptement averti de veiller à ſa conſervation) à juger de tout rélativement à lui-même, appelle *mal* tout ce qui médiatement ou immédiatement lui déplaît ou l'offenſe. La réflexion & l'étude lui ont cependant appris à diviſer cette idée générale.

Nous nommons *maux phyſiques* les mutabilités de la matiere qui nous ſemblent fâcheuſes. La deſtruction d'une belle fleur, de quelque production utile, eſt, pour nous, une *perte*, un *domage ;* nous éprouvons du *déplaiſir des regrets*. Les accidens qui nous arrivent de la part de quelque Etre purement paſſif qui nous bleſſe, qui nous cauſe de la douleur, quelques ſenſations déſagréables, comme le choc d'une pierre, ſont encore des maux phyſiques que nous nommons *malheurs*.

L'action d'une cause intelligente, qui déplaît, offense ou blesse, est le *mal moral*; celui qui la commet de propos délibéré, est le *méchant*.

Prenez le contraire de ces rapports affligeans, vous aurés les idées de *biens* de différens noms; ceux qui nous viendront de la part d'une cause insensible, seront *physiques*; ceux que nous recevrons d'une cause intelligente, seront *moraux*. Ces causes, en général se nommeront *bonnes*: leurs effets seront des *bienfaits*, nos sentimens des *plaisirs*, l'événement est *bonheur*, & notre état *félicité*. Tâchons si nous pouvons, de resserrer les limites déjà trop étendue, de ce qui nous afflige, & d'élargir l'étroite enceinte de notre bien être, que nos Moralistes semblent prendre à tâche de retrecir.

Il n'y a point de mal physique en présence de la Divinité.

Je dis que les maux physiques viennent d'une mutabilité de rapports & de situations auxquels notre Nature nous expose, mais dont la *cause* premiere est entierement exempte. Je ne m'arrêterai point à prouver ce que personne ne contestera,

que dans l'ordre général de l'univers, tout eſt aux yeux de ſon Auteur infiniment ſage, auſſi bon & auſſi bien qu'il eſt poſſible qu'il le ſoit, & que rien ne peut lui être deſagréable dans ſon ouvrage. Il n'y a donc point de mal phyſique en préſence du Créateur. De plus, il n'arrive aucun mal phyſique de la part de l'Auteur de tout ordre ; car ce qui ſeroit un déſordre dans les rapports de ſes créatures inanimées entre elles, ſeroit ce qui répugne, une ignorance, une erreur dans l'intelligence infinie, & ce ſeroit, par rapport à nous, une qualité fort malfaiſante dans la cauſe ſuprême; idée qui ne répugne pas moins que la premiere. Ainſi, à proprement parler, ce que nous nommons mal phyſique, n'en eſt point un, même à notre égard; car premierement une grande partie des accidens qui nous déplaiſent, ne ſont contre notre gré, que parce que nos vues bornées ne peuvent appercevoir l'ordre & l'enchaînement des Etres; elle n'en ſaiſit que quelque fragment, qu'elle croit imparfait, ne pouvant voir que lui ſeul: une autre partie de ces accidens ſont moins des maux phyſi-

ques par rapport à nous, que des avis preſſans, ou de nous délivrer, ou de nous garantir de ce qui peut nous nuire. Nous devons encore moins conſidérer toutes ces choſes comme des effets d'une volonté ſuprême déterminée à nous nuire, que comme des bienfaits de ſa part; & quand nous ſerions périſſables comme les Etres inanimés, nous ne pourrions nous plaindre d'une cauſe aveugle qui nous plongeroit par dégrés, dans l'indifférence du néant: à plus forte raiſon ne pouvons nous accuſer une cauſe bienfaiſante & ſage, qui ne peut & ne veut nous laiſſer ſubir quelques accidens paſſagers, que parce qu'il eſt entré dans ſon plan que tout Etre muable doué de raiſon, éprouveroit par dégré ſes bontés, & en ſentiroit tout le prix.

Le mal moral ne touche que la Créature.

Concluons de tout ceci, qu'il n'exiſte dans l'univers d'autre *mal* que le *moral*, qui ne peut avoir pour cauſe que la Créature raiſonnable, & ne peut attaquer & offenſer qu'elle. Il eſt dans la cauſe, comme nous l'avons dit une détermination libre à

nuire, c'eſt la *méchanceté*, & dans le ſujet qui l'éprouve, c'eſt *offenſe*, *lézion*. Or, il ſeroit abſurde de dire que la Divinité fût expoſée à de ſi fâcheux rapports ; il vaudroit autant la ſuppoſer comme nous, changeante & périſſable.

Non, dit-on, le mal moral n'attaque point la Divinité comme il offenſe les hommes, c'eſt-à-dire, qu'il ne peut l'affliger, ni troubler ſon repos immuable ; mais il peut lui déplaire, à peu près, comme le mal que nous voyons faire à quelqu'un, ſans que nous ayons rien à redouter de ſemblable, nous touche & nous émeut ; ce ſentiment de bonté eſt en nous une image de la ſienne.

Je prouverai dans peu combien cette comparaiſon, toute utile qu'elle eſt dans l'état préſent des ſocietés, eſt fauſſe ; cependant c'eſt une de ces erreurs utiles, ſemblable à celles de nos ſens, faite pour ſuppléer au defaut des leçons de la Nature, lorſque l'homme ne les écoute plus ; erreur dont il n'avoit que faire s'il fût demeuré ſoumis aux loix primitives.

Je dis que l'homme n'avoit pas beſoin

d'imaginer que la Divinité s'offenſe de ſes déſordres, s'il ne fut point ſorti de ce que lui preſcrivoient les ſentimens naturels, puiſque ſous leur heureux empire, cette Créature, comme nous l'avons fait voir dans tout ce qui précéde, ne peut être nuiſible; tout dans cet état, lui met en évidence, & lui fait vivement ſentir la néceſſité d'être bienfaiſante.

Analogie entre l'ordre phyſique & le moral.

Dieu à l'égard des actions des hommes, comme dans l'ordre phyſique du monde, a établi une loi générale, un principe infaillible de tout mouvement; & toutes choſes une fois diſpoſées ſelon un plan auſſi admirable par ſa ſimplicité, que par l'étendue & la fécondité de ſes conſéquences, tout marche, tout va avec un concert merveilleux, il ſemble que la toute-puiſſance ait livré les cauſes ſecondes & les effets particuliers à eux-mêmes, ou, ſi vous voulés, il en conſerve le cours & l'enchaînement. Les ſciences ont conduit les hommes aſſez près du premier reſſort de ce méchaniſme pour le leur laiſſer entrevoir.

Dieu, qui eſt toujours ſemblable à lui-même, a auſſi établi dans l'ordre moral un principe infaillible d'*innocence* pour les Créatures qu'il vouloit douer d'une faculté qui les mit en état de ſe conſerver mutuellement elles-mêmes. Comme il a livré les Etres inanimés à un mouvement aveugle & méchanique, il a de même livré les hommes à un guide qui les pénétre, pour ainſi dire, & les poſſéde tout entiers. C'eſt le ſentiment de l'amour de nous mêmes, impuiſſant ſans ſecours, qui nous met dans l'heureuſe néceſſité d'être bienfaiſans. Notre foibleſſe eſt en nous, comme une eſpéce d'*inertie*; elle nous diſpoſe comme celle des corps, à ſubir une loi générale qui lie & enchaîne tous les Etres moraux. La raiſon, quand rien ne l'offuſque, vient encore augmenter la force de cette eſpéce de gravitation.

La bienfaiſance eſt la premiere de toutes nos idées Morales.

Nous apprenons à *bien faire* long-tems avant que d'avoir beſoin de la leçon de *ne point nuire*. La durée de notre premiere débilité

bilité eſt le tems de cet heureux apprentiſſage ; elle nous laiſſe bien du tems privés de toute idée malfaiſante, pour faire éclorre & fortifier en nous celle de bienfaiſance.

L'animal deſtiné à devenir ſociable, paſſe par une enfance proportionnée au dégré de force que doit aquérir ce doux panchant : ſes premiers mouvemens ſont des ſignes de beſoins, & non des inclinations féroces. Cet âge vif & léger n'eſt ſuſceptible que d'une impreſſion peu durable de l'offence que celle du moindre bienfait efface aiſément : quelques violentes que paroiſſent ſouvent ſes agitations, ſes inquietudes, elles ſont une marque de ſa ſenſibilité, & non de dépravation ; c'eſt un Etre animé qui n'a encore eſſayé de rien, & veut faire épreuve de tout : il ne s'irrite ſérieuſement contre rien ; il cherche à jouir : ſans égard aux obſtacles, il tend directement à l'objet agréable. Comme il ignore encore que rien puiſſe lui nuire ; comme il ſe voit, au contraire, fréquemment ſecouru par ceux auxquels il doit le jour, ou qui l'environnent, leurs ſoins, leurs careſſes, leurs complaiſances, doivent être pour lui de conti-

nuelles leçons qui lui apprennent à aimer ; & l'amour n'eſt-il pas le principe de toute bienfaiſance ? Oui, c'eſt en éprouvant qu'il y a des objets aimables revêtus du pouvoir de nous faire du bien, que s'excitent en nous les mêmes diſpoſitions : or, je dis qu'une expérience conſtante prouve que ce ſont les premieres épreuves que nous faiſons dès notre naiſſance ; ainſi l'a voulu la Bonté divine. Il ſeroit donc inutile de m'objecter que comme l'idée de bienfaiſance peut précéder en nous toute diſpoſition à nuire, il peut auſſi arriver que les premiers inſtans de notre vie ayant été des malheurs, nos premieres diſpoſitions nous auront porté à mal faire. Je répons que cela ſeroit poſſible dans l'ordre moral d'inſtitution humaine ; mais que l'ordre naturel qui le précéde toujours, nous préſerve, au moins, pour quelques inſtans, de ces funeſtes diſpoſitions, & nous en garantiroit pour toujours s'il étoit ſécondé par l'*art*, je veux dire, par des régles, des préceptes ou des exemples qui ſoutinſſent & fortifiaſſent les premieres leçons de bienfaiſance. Au contraire, leurs impreſſions s'effacent prompte-

ment : à peine ſommes-nous ſortis de la premiere enfance, que des Etres libres qui cherchent à nous nuire, nous apprennent bientôt à les imiter.

Ce qui ôteroit à l'homme toute idée de mal moral.

Il eſt donc sûr que la notion de ce principe moral, *fais du bien pour en recevoir*, précéde chez les hommes, celle de cette autre maxime, *ne nuis pas pour que rien ne te nuiſe.* Or, ôtez la proprieté, l'aveugle & impitoyable intérêt qui l'accompagne; faites tomber tous les préjugés & les erreurs qui les ſoutiennent, il n'y a plus de réſiſtance offenſive ou défenſive chez les hommes; il n'y a plus de paſſions furieuſes, plus d'actions féroces, plus de notions, plus d'idées de *mal moral.* S'il en reſte, ou s'il s'en éleve quelques traces, elles ſont cauſées par des accidens ſi légers, & de ſi peu de conſéquence : c'eſt par des oppoſitions de volontés qui offuſquent ſi peu, chez les contendans, les lumieres de la raiſon, que loin d'affoiblir le domaine de la bienfaiſance naturelle, ces foibles chocs

n'en feroient que mieux ſentir l'importance : en un mot, comme nous l'avons vu ailleurs, il n'y auroit dans les ſocietés que quelques petites diſcordances; elles en releveroient l'harmonie, & lui nuiroient moins qu'elles ne l'empêcheroient de languir.

Ce que ſont en préſence de la Divinité les imperfections Morales de la Créature.

De tout ce que je viens d'établir, les Moraliſtes concluront, que puiſque l'homme eſt une créature libre, qui pouvoit & devoit reſter dans un état heureux, il a du ſe rendre bien deſagreable en préſence de ſon Bienfaiteur, en violant, comme de propos déliberé, ſes premieres intentions : ils diront qu'il faut que cette créature ſoit bien inſenſée de s'être ainſi livrée à une infinité de maux dont il lui étoit ſi facile de voir & d'éviter le danger ; que, par conſéquent, il faut que le genre-humain ſoit bien coupable aux yeux de la Divinité, & bien digne de châtiment.

En uſant, comme nos Philoſophes, de comparaiſon, il ſeroit facile de faire voir

que l'homme mériteroit plus de pitié que de courroux de la part de la Divinité, & plutôt des secours que des châtimens, si la suprême Sagesse jugeoit des choses à peu près comme nous; mais qui ne sent le faux & le ridicule de ces sortes de comparaisons ?

Rien dans l'univers ne peut déplaire à la Divinité dans le sens, ni de la manière que certaines choses déplaisent à une créature aussi bornée, aussi foible que l'homme, Etre périssable, que le moindre dérangement apparent inquiete, embarrasse. Quoique nous ne puissions absolument connoître comment la Divinité considére les accidents physiques ou moraux, que nous nommons *le mal*, il est certain, comme j'ai déja dit, que ce qui nous semble un désordre, n'en doit point être un pour l'intelligence infinie qui a tout ordonné ; il faudroit, sans cela, la taxer d'imprudence ou de méchanceté, ou en faire une fatalité qui s'ignoreroit elle-même. Ceux qui prétendent qu'il arrive des choses qui peuvent choquer les idées ou la volonté divine, ne peuvent, quelques efforts qu'ils fassent, éluder cette objection qui se présente d'elle-même toute la premiere.

En effet, si quelque chose offense, c'est-à-dire, deplaît à la Divinité dans la conduite morale des hommes ; si ce que nous nommons mal, est autre chose à ses yeux qu'un simple défaut, suite nécessaire des bornes naturelles de la capacité humaine laissée, dans cette vie ; à son propre gouvernement ; si ce mal est autre chose qu'une simple imprudence, une erreur qui porte avec elle son châtiment & son reméde, il faudra convenir que toutes les institutions humaines, toutes les loix factices auxquelles les mortels se sont soumis, ou ont été forcés de se soumettre, sont des crimes généraux d'autant plus énormes & plus punissables, qu'ils sont la source de tous les maux. Or, dans cette supposition il faudroit dire que la Divinité doit châtier tous nos Sages, tous nos Législateurs, qui, comme nous l'avons prouvé, ont bouleversé les loix de la Nature. Cependant à les entendre, ils ne sont pas coupable ; ils avoient les meilleures intentions du monde.

Quant au reste des hommes, que peut-on leur imputer ? Après tout, ce n'est pa leur faute, s'ils ont été induits en des er-

reurs, qui multipliées & perpétuées de générations en générations, ſont devenues inſurmontables. Si donc, en conſéquence de ces erreurs, quelques particuliers ſe trouvent reduits à la dure néceſſité de devenir criminels, dans les principes même de nos Moraliſtes, n'ont-ils pas droit de s'excuſer d'une méchanceté involontaire, d'une méchanceté dont tout le ſiſtème a été comme bâti avant eux? Le funeſte torrent de toute dépravation eſt creuſé dès long-tems; il n'eſt preſque plus poſſible à ces malheureux de ſe tirer des gouffres fréquens qu'il laiſſe ſur ſon paſſage. Quel eſt le coupable de celui qui a ouvert le précipice, ou de celui qui y tombe?

Vous avés fait des loix que vous ſentiés qui ſeroient infailliblement violées; & c'eſt ce qui devoit vous faire comprendre combien elles étoient imparfaites. Vous châtiés; & pour les maintenir, vous n'aviés que ce moyen. Pourquoi faites-vous la Divinité garante de vos bevues? Quoi! vous voulés qu'elle s'irrite de ce que vous n'êtes pas obeis, & qu'elle pourſuive vôtre vengeance au-delà du terme de toute prévarication!

Si l'on replique que Dieu doit punir les prévaricateurs comme le font les hommes, parce que les crimes, malgré l'imperfection des loix humaines qui ont pu les occasionner, n'étoient pas inévitables pour ceux qui les ont commis, & parce que ces mêmes loix, faites précisément pour les empêcher, donnoient d'après la Nature, des leçons pour les éviter, je vous demanderai à quoi servoient ces leçons aussi inefficaces que revoltantes? Vous les dites tirées de la Nature, & je vous ait fait voir qu'elles la contrediſent. Où est l'autenticité qui peut les faire adopter de Dieu, & les lui faire approuver comme siennes, comme des régles prescrites aux hommes sous des peines très-rigoureuses?

Ou avouez-moi des absurdités: 1°. que la Divinité auroit, au gré de la folie des hommes, abrogé & supprimé la premiere loi de Nature, & ses conséquences; 2°. qu'il auroit changé l'essenee des rapports primitifs qu'il a voulu établir entre ses Créatures raisonnables, pour leur substituer & autoriser le sistème de tel ou tel Législateur; 3°. que parce qu'il auroit plu à ce Réfor-

mateur mortel, pour faire quadrer ſes arrangemens de reputer pour crime, une action qui n'eſt naturellement point mauvaiſe, la Providence, d'après les revêries d'un cerveau fanatique, puniroit ceux qui ne ſe conformeroient pas à ſes préceptes. Si ces conſéquences de vos propres principes revoltent le bon ſens, abandonnez-les pour convenir les choſes plus raiſonnables : qu'il eſt inconteſtable, comme je le prouve ailleurs, que tant que les loix de la Nature ſubſiſtent dans leur entier, il n'y a point de crime poſſible ; point, par conſéquent, de crime à punir : que ſi une main mal adroite altére par erreur les diſpoſitions de ces loix, ou plutôt ſe méprend & induit par ignorance, quelques malheureux à les violer, la ſageſſe infinie ſe ſert de la même main pour réparer un dégât momentané.

Le mal moral n'eſt dans l'homme, aux yeux de la Providence, que ce que ſont les imperfections dans les Etres phyſiques : ſa ſageſſe ne détruit point la choſe imparfaite, mais la perfectionne. J'appelle choſe *imparfaite*, ce qui n'eſt pas encore ce que la Providence a deſſein de la faire devenir,

Tout dans l'univers, soit physique, soit moral, se perfectionne par gradation.

Tout prouve dans la Nature comme dans l'Art, dans le Phisique comme dans l'Intellectuel & le Moral, qu'il est établi un point fixe d'*intégrité* auquel les Etres montent par dégrès. Nous ignorons l'essence des choses les plus simples & les plus bornées ; nous ne sçavons si elles sont susceptibles ou non, d'une subite *intégrité*, &, par conséquent, si la toute-puissance pouvoit ou non, les y porter sans gradation. Je ne conteste point sur l'affirmative ou la négative ; je ne me tiens qu'à l'extérieur sensible de ses procédés : les phénoménes qui me les montrent, me laissent voir par-tout, jusques dans l'aîle du moucheron, un développement successif ; j'éprouve, je sens les progrès de ma raison : je puis donc dire avec fondement, que par une analogie merveilleuse, il est dans le moral des accroissemens favorables, & que les loix de la Nature, malgré leurs forces & leur douceur, n'aquierent que par dégrés, une autorité entiere sur l'humanité : de sorte que

d'abord les Nations qui s'assemblent, sentent plutôt l'utilité d'une societé en général, qu'elles ne comprennent nettement quelle doit être la meilleure. Ce n'est que par une longue suite d'erreurs morales, par mille épreuves que la raison humaine découvre enfin, que nulle situation ne peut être plus heureuse que l'état de simple Nature ; mais comment les Nations pourroient-elles l'apprendre, si elles ne passoient par plusieurs formes de gouvernement, par plusieurs sistèmes, dont les défauts dûssent tôt ou tard réunir tous les suffrages en faveur de la Nature ?

Presque tous les Peuples ont eu, & ont encore une idée d'un âge d'or, qui seroit véritablement celui où auroit regné parmi les hommes, la parfaite sociabilité dont j'ai développé les loix. Peut-être cette premiere innocence n'a-t'elle été pendant plusieurs siecles, pratiquée que sans reflexion, &, par conséquent, sujette à se corrompre. Cette corruption aura produit la barbarie, le brigandage, dont les malheurs auront appris aux hommes le prix de leur premier état ; ils auront essayé de

s'en raprocher par des loix, qui long-tems très-défectueuſes, auront été abrogées par d'autres mains imparfaites : celles-ci ont été & ſeront apparemment remplacées par de nouvelles encore moins fautives ; ainſi de ſuite juſqu'à ce que la raiſon épurée ſe ſoit accoutumée à ne plus méconnoître les leçons de la Nature, & à ne ſe livrer conſtamment qu'à ſes impreſſions. Parvenue à ce terme heureux, la Créature raiſonnable aura aquis toute la bonté, ou l'intégrité morale dont elle eſt ſuſceptible : c'eſt vraiſemblablement par ces dégrés que la Providence y conduit le genre humain. On a ſouvent dit que les Empires avoient comme l'homme, leur enfance, leur jeuneſſe, leur âge mûr, & leur décrépitude ; n'en ſeroit-il pas de même de l'eſpéce entiere pendant un certain nombre de révolutions, qui la porteroient à un état conſtant d'innocence ?

Mais quittons les hypothéſes pour fixer l'idée de *mal moral*, & la renfermer dans ſes juſtes bornes.

Juſtes bornes de mal moral.

Il n'y a dans la Nature *mal phyſique* ni *moral* reſpectivement à la Divinité, c'eſt-à-dire, qu'il n'eſt entre elle & les Etres créés aucune rélation qui lui ſoit deſagréable.

A l'égard de l'homme ſuppoſé ſoumis aux loix primitives de la Nature, il n'y a point de *mal moral*, c'eſt-à-dire, aucune lézion active ou paſſive : il ne peut être expoſé à des maux de cette eſpéce, ni ſe rendre coupable que dans la conſtitution arbitraire de certaines ſocietés, qui varient comme les volontés mortelles qui les ont établies, & dont les coutumes & les uſages ſont ſouvent diamétralement oppoſés l'un à l'autre : de ſorte que ce qui eſt mal moral dans l'une, eſt ſouvent un bien ou une action louable dans l'autre. L'état préſent & paſſé des Nations le prouve ſans replique. On condamne ici ce que l'on autoriſe, ce que l'on commande ailleurs : donc le mal moral eſt, à cet égard, une choſe purement verſatile & changeante comme la fantaiſie des Légiſlateurs : il eſt dans l'ordre qu'il ſoit puni par un autre

mal auſſi paſſager ; il eſt un pur effet d'une cauſe ſeconde livrée aux accidens de ſa mutabilité volontaire ; ce mal peut-il avoir quelque rélation avec la Divinité ?

L'homme eſt créateur indépendant de ſes actions libres ; elles n'ont d'autre objet, d'autres motifs que ſa conſervation, ſon bien-être ; choſes de très-courte durée & entierement laiſſées aux ſoins de ſa capacité préſente. Or, puiſque ces actions bonnes ou mauvaiſes, ſoit par rapport à lui ou par rapport à ſes ſemblables, ne ſont telles que dans quelques circonſtances ſeulement, il eſt vrai de dire que l'homme eſt très-accidentellement ou conditionellement méchant. Otez la condition & les cauſes, qui pour la plupart ne dépendent pas de lui, il ne peut pas être pervers, ni ſouhaiter, ni continuer de l'être.

La cauſe paſſagére de tous maux en eſt le reméde.

Otez la proprieté, je le repéte ſans ceſſe, vous anéantiſſés pour jamais mille accidens qui conduiſent l'homme à des extrémités déſeſpérantes. Je dis, que délivré de ce

tyran, il eſt impoſſible de toute impoſſibilité, que l'homme ſe porte à des forfaits, qu'il ſoit voleur, aſſaſſin, conquerant. Les loix qui autoriſent la proprieté, le puniſſent de ces crimes: ſes remords même & ſes craintes, enfans des préjugés du ſyſtème de Morale dans lequel il eſt élevé, l'en puniſſent encore. Mais le plus ſevère châtiment du ſcélerat eſt le premier ſentiment de *bienfaiſance*, pour ainſi dire, *innée*: cette voix intérieure de la Nature, toute reduite qu'elle eſt chez les hommes à l'indifférente leçon de ne point nuire, a encore aſſez de force pour ſe faire vivement ſentir au criminel.

Vous dites que chez la plupart des hommes, la crainte des châtimens, des ſupplices, ou préſens ou futurs, arrête les actions dénaturées; que d'efforts, foibles Mortels, pour empêcher que quelque furieux ne vous nuiſe! Tout cela ſeroit inutile ſans une ineffaçable *probité* que la Divinité a miſe dans le cœur humain. L'homme de bien la chérit indépendamment de toute crainte; le ſcélerat la regrette, même dans l'impunité; elle ſeule punit & reprime plus

efficacement les crimes que les roues, les gibets : *Ille (Deus) legis hujus inventor, disceptator, lator : cui qui non parebit, ipse se fugiet ac Naturam hominis aspernabitur : atque hoc ipso luet maximas pœnas, etiamsi cætera supplicia, quæ putantur effugerit ..... suum quemque scelus agitat, amentiaque afficit : suæ malæ cogitationes, conscientiæque animi terrent, hæ sunt impiis assiduæ domesticæque Furiæ.** Il est entré dans le plan de la Providence que les loix humaines qui auroient imprudemment occasionné la violation des sentimens naturels, joindroient leurs rigueurs au pouvoir affoibli de ces sentimens, & qu'elles répareroient ainsi les pertes qu'elles leur font souffrir : ces sentimens eux-mêmes après la chaleur de l'action dénaturée, reprennent toutes leurs forces, & sont autant d'Euménides terribles qui aident les loix humaines à punir le crime. Ainsi comme un choc est détruit par un autre choc, l'imprudence des causes libres occasionne les crimes ; les suites de la même imprudence servent à détruire ces funestes effets : la violence est anéantie

* *Cicero de Rep. lib. 3. de Legib. 1. 14.*

par la violence ; il n'en reſte plus rien que de purement idéal, pour la créature que ces rapports peuvent intéreſſer.

Véritable cauſe des contrarietés de l'eſprit & du cœur.

Si on conſidére les actions des hommes que l'on nomme ſimplement *vices*, & qui ont un moindre dégré de méchanceté que les actions dénaturées, à combien, grand Dieu ! de pratiques puériles, bizarres & riſibles n'a-t'on pas attaché l'idée Morale de *bonté* & de *méchanceté ?* Ces choſes qui ne tiennent par rien du tout à la Nature, qui la gênent même & la contrarient, ont cependant trouvé tant de crédit ſur l'eſprit des hommes, qu'ils en ont ſouvent fait des ordres divins. Quand il arrive que la Nature, Malgré l'eſprit, ſecoue un joug inutile, peut-on traiter ſa réſiſtance de revolte ? peut-on dire que la volonté de l'homme le porte au vice malgré les lumieres de l'eſprit ? Ces prétendues clartés ne ſont, en effet, que de ténébreuſes bluettes, & il n'eſt pas étonnant alors, ſi la Nature plus ſage & plus forte par ſes ſentimens, met ſi

ſouvent la volonté en contradiction avec l'eſprit & ſemble ſe moquer de ſes leçons.

C'eſt-là préciſement le nœud gordien de nos Raiſonneurs Moraliſtes. Le cœur de l'homme, diſent-ils, eſt un labyrinte impénétrable, dont on ne peut connoître les replis : ce n'eſt qu'un compoſé monſtrueux d'élemens contraires qui ſe font une guerre perpétuelle. A quoi lui ſert la raiſon, ſi, malgré ce guide, il bronche à chaque pas ; ſi on le voit à chaque inſtant agir contre ſes opinions, contre les principes dont il ſemble le plus fortement perſuadé ; ſi, enfin, rien n'eſt plus inconſéquent que l'homme dans ſa conduite ?

Video meliora proboque, deteriora ſequor. Ovid

La raiſon en eſt toute ſimple ; c'eſt que dans mille occaſions vos préjugés, nos erreurs, vos folles opinions s'oppoſent aux ſages impreſſions de la Nature ; le cœur en ſent les indications promptes & sûres, & ſemble ſe rire du vain pédantiſme de l'eſprit qui voit faux.

Qu'on raſſemble après cela toutes les inepties ſatiriques ou élégiaques que les

Stoïciens anciens & modernes, que les Paſcals, les Malbranches, les Du-Guet, & quelques-uns de nos meilleurs Poëtes ont débité contre l'humaine eſpéce ; qu'on les examine ſelon nos principes, on verra que partie de ce qu'ils lui reprochent, ſont des puérilités, des miſeres, & on connoîtra du reſte à quoi il tient que l'homme ne ſe corrige de ce dont on peut juſtement le blâmer ; on comprendra pourquoi ces Cenſeurs extravaguoient ſi ſagement ; enfin, comment & depuis quand,

Loin que la raiſon nous éclaire,
Et conduiſe nos actions,
Nous avons trouvé l'art d'en faire
L'orateur de nos paſſions.
C'eſt un Sophiſte qui nous joue,
Un vil complaiſant qui ſe loue
A tous les fous de l'Univers,
Qui s'habillant du nom de Sages,
La tiennent ſans ceſſe à leurs gages
Pour autoriſer leurs travers.
Rouſſeau.

C'eſt préciſément par un ſemblable abus de la raiſon que la plupart de nos mélancoliques Enthouſiaſtes déclament contre l'homme, auſſi bizarres, auſſi indéfiniſſables eux-mêmes que celui qu'ils décrient ; ils font cependant quelquefois la grace à

cette créature infortunée, pour la consoler, de lui dire avec un de nos Poëtes célébres :

> Malgré l'épaisse nuit sur l'homme répandue,
> On découvre un rayon de sa gloire perdue,
> C'est un Roi qui du trône en la terre jetté
> Conserve sur son front un air de majesté.
>
> *Racine, fils.*

Ne voilà-t'il pas une riche & utile découverte ?

Combien nos principes sont éloignés d'autoriser le vice ou le crime.

Il faut des mœurs, une police, des loix, un gouvernement ; tout le monde le dit, & je ne le soutiens pas avec moins de zele : c'étoit dans la Nature qu'il en falloit puiser les régles ; mais elle étoit sujette à se corrompre ; les passions humaines étoient un feu qui pouvoit devenir incendie : eh bien, il falloit en écarter les matieres combustibles. La raison humaine, &, sans cela, à quoi nous serviroit ce guide ? est faite pour connoître & suivre les procédés de cette Nature ; ses loix primitives, toutes sages qu'elles sont, ne suffisent point pour gouverner les hommes, je l'avoue ; mais ce n'est que tant que ces loix demeurent vagues &

indéterminées : les recueillir, les assembler, y mettre de l'ordre, de la conséquence, en fixer les décisions, c'est l'ouvrage de la raison, de l'art. Ainsi, comme ce qui corrompt la Nature ; n'est plus elle ; comme ses vrais sentimens, ses véritables indications cessent ou commencent toute violence ; de même toute institution qui sort de ses principes, qui bâtit sur de fausses positions, qui prend pour Nature ce qui ne l'est pas, n'est plus un art qui puisse imiter & suivre pas à pas cette sage maîtresse ; c'est une misérable & aveugle routine ; ce n'est que cette cacophonie que j'attaque dans cet Ouvrage.

Qu'on ne m'accuse donc point d'autoriser le crime par des principes qui font disparoître tout mal moral, qui affranchissent l'homme de toute crainte, de tout remords. Rien ne seroit plus evidemment calomnieux que cette accusation, puisqu'il n'y a pas un de mes raisonnemens, pas une de mes maximes, qui loin de favoriser aucune action dénaturée, ne tende, au contraire, à anéantir tout scéleratisme, & à le rendre même inconcevable.

En indiquant la cause premiere de tous

forfaits, & les moyens de la détruire, je substitue à une impuissante crainte, à d'inutiles remords, les vrais moyens de rendre le crime impossible, d'en inspirer une horreur insurmontable, &, enfin de restituer la créature à sa bonté, à sa probité naturelle.

Quand je dis qu'il n'y a nul mal moral en présence de la Providence; qu'elle ne s'irrite point du crime; qu'elle ne le punit pas comme nous l'imaginons par comparaison avec nos procédés; je dis aussi que sa sagesse permet que, par des conséquences infaillibles de l'ordre établi dans le moral, c'est-à-dire, dans les actions des hommes, il arrive toujours que ce qui nuit à ces créatures, est reprimé par des maux pareils. Point de crimes sans punition; mais aussi plus de crimes après les derniers châtimens.

Si j'établis que l'idée d'un Etre infiniment parfait, infiniment bon, exclut absolument celle d'un vengeur obstiné dont les rigueurs perpétueroient le mal, c'est que cette idée ne peut convenir qu'à la créature, qui sujette à l'offense, ne peut s'en garantir que par la crainte & la terreur.

C'eſt à ſe mettre hors de toute inſulte que la vengeance trouve du plaiſir dans les tourmens du coupable. Que ſeroit un Etre inacceſſible à toute offenſe, qui ſe plairoit à ce cruel exercice ?

Criez tant qu'il vous plaira, impoſteurs ou fanatiques, qui avés intérêt de nous perſuader des chimères ; vos vains raiſonnemens ne pourront jamais étouffer cette vérité auſſi évidente que le premier axiome de mathématique : *ſi la ſuprême Puiſſance eſt unie dans un Etre à une infinie ſageſſe, elle ne punit point, elle perfectionne ou anéantit.* Choiſiſſez.

Tout eſt bien dans l'univers. Dieu a permis qu'à côté & aſſez près de ſes loix immuables, l'humaine raiſon, cette deïté créée, érigeât les ſiennes, & qu'elle fut elle-même créatrice d'un monde moral, dont le méchaniſme allât ſuffiſamment bien pour l'état préſent & paſſager de l'humanité, de même que la maiſon ſuffit pour la durée de celui qui la bâtit ou l'habite.

Je ne blâme vos conſtitutions, vos préceptes, Mortels, qui voulés vous mêler d'inſtruire les hommes, que parce que vous

leur débités ces leçons comme d'éternelles vérités. Contentez-vous qu'on vous les passe pour des conséquences hypotétiquement vraies, rélativement aux sistèmes qu'enfanta l'imagination de vos premiers maîtres.

Vous, ineptes discoureurs sur les decrets éternels de la Providence, qui prétendés en accorder la sagesse infinie avec ce que vous voyés de monstrueux dans les humaines résolutions; les impertinences dont vous rempliſſés nos bibliothéques, sont au-dessous de toutes puérilités. A quelles extravagances, grand Dieu! ne vous faut-il pas recourir pour justifier la conduite peu raisonnable que vous prêtés à la Raison infinie? Mais je n'entre point en discussion sur ce sujet; je me contente de vous dire comme Sénéque : *Quid interest utrum Deum neges, an infames?* Pourquoi, après cela, reprochez-vous aux Payens leurs risibles Divinités? ne pourroient-ils pas prendre leur revenche avec avantage?

J'ai fait voir en quoi préciſément consiſte, & le bien, & le mal moral; je passe

à l'examen

à l'examen des cauſes de la corruption des actions humaines.

Principal motif de toute action humaine, & principe de toute harmonie ſociale.

Il eſt inconteſtable que le motif ou la fin de toute action humaine, eſt le deſir d'être heureux; il n'eſt pas moins certain que ce déſir eſt l'effet d'une proprieté eſſentielle d'un Etre deſtiné à connoître qu'il exiſte, & à veiller lui-même à ſa propre conſervation; en un mot, ce deſir eſt un effet de notre ſenſibilité. Or, il faut que pour nous mettre promptement & efficacement en devoir d'obeir à ſes loix, cette ſenſibilité nous faſſe d'abord ſans délibération, ſans examen, rapporter tout à nous-mêmes, & imaginer que tout eſt fait pour nous, & que ſans nous tout ce qui exiſte, ſeroit inutile; elle ſeule peut permettre à l'homme de dire comme l'Empereur Tibére.

Me miſceatur igne terra mortuo.

Mais c'eſt de la force, de la véhémence même de ce ſentiment, que la Providence tire le principe de toute harmonie ſociale.

J'ai déja fait voir que ce mouvement eſt à peu près dans la créature ſenſible qui ſe trouveroit unique de ſon eſpéce, ce qu'eſt le mouvement local imprimé à un ſeul corps, qui, diſent les Phyſiciens, abandonné à lui-même, parcoureroit toujours une ligne droite. Bref, la ſenſibilité eſt en nous ce qu'eſt le mouvement primitif imprimé à la matière, & qui bientôt perd ſon uniformité pour donner naiſſance à la varieté des plus belles combinaiſons entre les corps. C'eſt ſur des régles preſque toutes ſemblables, que la Divinité a conſtruit & gouverne le monde moral; mais quittons des comparaiſons qui ne ſont pas à la portée de tout Lecteur.

L'homme veut toujours & invinciblement être heureux; ſon impuiſſance l'avertit ſans ceſſe qu'il ne le peut être ſans communication de ſecours : il eſt auſſi informé qu'il eſt une infinité d'Etres poſſédés du même déſir que lui; il eſt à chaque inſtant convaincu que ſon bonheur dépend de celui des autres, & que la *bienfaiſance* eſt le premier & le plus sûr moyen de ſa félicité préſente. Tout ſemble lui crier : *Tu veux*

être heureux, ſoit bienfaiſant. Sans t'embarraſſer d'abord de qui tu tiens l'être, apprens que tu ne peux en jouir ſans être bienfaiſant. Veux-tu t'élever à la connoiſſance de ton Auteur ? ſois bienfaiſant.

Pourquoi ſourd à ces conſeils, en écoute-t'il de diamétralement oppoſés à ſa félicité ?

C'eſt que la morale vulgaire, ainſi que la politique, a renverſé & corrompu la plupart des idées, auſſi-bien que l'ordre & la ſucceſſion de ces idées.

Tâchons donc de reconnoître & de ſuivre les véritables traces de la Nature, de découvrir ce qui a pu interrompre ſes procédés, en troubler les ſuccès ; indiquons les vrais moyens de réparer ces déſordres.

Véritable ſucceſſion & progrès des idées morales ; hypothéſes qui les prouvent.

Je dis 1°. que, dans l'ordre naturel, l'idée de *bienfaiſance*, ſoit *active* ou *paſſive*, précéde toute autre idée, & celle même de la Divinité. 2°. Que cette idée eſt la ſeule qui éléve les hommes à celle d'un Dieu, plutôt & plus sûrement que le ſpectacle de

l'univers. 3°. Que la bienfaiſance nous donne de la Divinité une idée vraiment digne de la grandeur de ſon objet. 4°. Elle ſeule perfectionne généralement toutes les facultés de la raiſon, & les occupe de leur véritable emploi. 5°. Que l'idée de la Divinité ne ſe corrompt dans l'homme qu'à meſure que celle de bienfaiſance dépérit. 6°. Je dis que l'idée groſſiere d'une Divinité *bienfaiſante* n'eſt point une idolâtrie ; on ne peut donner ce nom qu'à l'idée qui nous repréſente un Dieu comme également occupé à nuire & à faire du bien. 7°. Que toute morale qui donne cette idée de la Divinité, & y fonde ſa doctrine, eſt une morale abſolument vicieuſe.

La bienfaiſance eſt le premier principe de l'idée d'une Divinité.

Premierement, la ſeule idée de *bienfaiſance* nous éléve à celle d'une Divinité plus promptement & plus sûrement que l'aſpect de l'univers : cette vue nous touche d'abord ſi peu, que nous en jouiſſons ſans ſoupçonner qu'il ait de cauſe, & ſans nous ſoucier beaucoup de nous en informer.

Il eſt dans nos premiers ans une infinité de choſes plus près de nous que les ornemens, que l'enceinte, que le lieu même de notre demeure ; les premiers objets qui nous affectent agréablement, ſont comme nos premieres Divinités.

Premiere hypotéſe où l'on explique comment l'idée de la Divinité ſe forme, ſe développe & ſe perfectionne.

Or, ſuppoſons pour un inſtant que rien ne puiſſe nous nuire ou s'oppoſer au moindre de nos déſirs ; qu'au contraire tout les prévienne, nous aurions l'idée de quelque choſe de bon, ſans avoir encore celle d'un premier principe bienfaiſant. Voici dans cette hypothéſe comme dans toute autre, comment nous y parvenons.

La réflexion ſeule ſur les ſentimens naturels, fait éclorre l'idée d'une Divinité.

Des ſentimens réitérés par la fréquentation de pluſieurs objets, éveillent la mémoire, & donnent lieu à la comparaiſon, & celle-ci ouvre, pour ainſi dire, les portes du diſcernement & de la réflexion. Nous

commençons alors à juger des qualités des objets les plus prochains ; nous leur donnons ; par gradation, les titres de *beaux*, de *bons*, de *meilleurs*.

Le ſentiment, le ſouvenir marchant tous deux, ou ſéparément, ou de compagnie avec la réflexion, comparent avec elle le préſent au préſent, ou celui-ci au paſſé ; obſervent les nuances, les dégrès des qualités des objets ; y en découvrent qui n'avoient point été apperçues ; paſſent d'un ſujet à un autre, & de celui-ci à de plus éloignés. Ainſi les facultés de l'entendement montent par cette progreſſion, aux premieres notions de l'*Excellence*, & par une ſucceſſion de nouvelles idées que celle-ci enfante, élévent enfin l'homme à l'idée d'un *Etre Infiniment bon*.

Le ſpectacle de l'univers ne fait qu'étendre l'idée de la Divinité.

Ce n'eſt point, comme le prétendent la plupart des Philoſophes, le ſpectacle de l'univers, ni les réflexions ſur notre intelligence & la ſienne, qui nous ménent à l'idée de quelque choſe de divin ; ces re-

marques aident, à la vérité, à perfectionner cette idée; mais quand le discernement nous les fait faire, nous avons déja l'idée d'une *bienfaisance* en général : c'est donc elle seule que notre sensibilité prend pour guide; c'est donc elle qui nous éléve à l'idée générale d'un *Etre bienfaisant* : d'autres idées sont comme des milieux qu'elle traverse, & dont elle prend des teintes qui la perfectionnent.

Il est donc prouvé que l'idée de *bienfaisance*, dans ce sistème comme dans tout autre, doit être la base & le principe de celle d'un Divinité.

Il est prouvé de plus, que l'homme dans un état constant d'*innocence* & de *bonheur*, ne peut avoir d'autres idées de la Divinité que celle d'un *Etre infiniment bon*, & que cette excellente Cause n'auroit voulu être connue de la créature que sous ce seul & unique titre; qu'elle ne voudroit aussi être que le dernier objet des connoissances humaines dans l'ordre de la perception des idées, dans la progression du moins au plus, & du plus à l'infini : nouvel effet admirable de cette bienfaisance suprême, qui

ne ſe rend acceſſible à l'eſprit humain que par des dégrès ſi intéreſſans !

Par quels dégrès l'idée d'une Divinité ſe perfectionne.

Ce que nous venons de dire conduit naturellement à faire cette queſtion. Les hommes dans cette hypotéſe, auroient-ils tous une idée également ſublime de la Divinité ? Je dis que cette idée auroit ſes dégrès proportionnés aux eſprits plus ou moins cultivés, plus ou moins ſuſceptibles de culture ; il pourroit même arriver, & il arriveroit effectivement, que tel homme borné à des idées groſſieres de *bonté*, croiroit que la Divinité réſideroit dans ce qu'il eſtimeroit de meilleur, tandis qu'un autre, inſtruit par plus d'expérience, ou doué de plus de ſagacité, s'éleveroit infiniment plus haut.

Ainſi dans ce ſiſtème à proportion qu'une Nation perfectionneroit ſes connoiſſances par l'épreuve & l'uſage d'un plus grand nombre de choſes agréables & utiles, plus elle deviendroit induſtrieuſe & ſpirituelle, & plus elle s'éloigneroit des idées informes

& groſſieres que d'autres Nations auroient encore de la Divinité.

Seconde hypotéſe, dans laquelle l'idée d'une Divinité aquiert de nouveaux dégrés de perfection.

Mettons la creature ſenſible aux bienfaits dans d'autres ſituations qui lui en faſſent encore mieux ſentir l'importance ; plaçons l'homme dans des poſitions qui lui donnent lieu d'étendre encore ſes idées rélatives par un plus grand nombre de comparaiſons, qui lui faſſent comprendre la néceſſité de l'exiſtence d'une cauſe bienfaiſante, & combien il lui importe de l'être lui-même : conſidérations, qui, par conſéquent, étendent chez lui avec les limites de ſes conceptions, l'idée d'une Divinité autant qu'elle peut l'être.

Suppoſons donc l'homme dans un état de parfaite innocence, dans un état tel qu'il n'y ait que des Etres purement inanimés qui puiſſent nuire à ſon exiſtence ou à ſon bien-être ; de façon cependant qu'il pût s'en garantir tantôt ſeul, tantôt à l'aide de ſes ſemblables qu'il trouveroit toujours diſ-

posés à le secourir, qu'il verroit s'intéresser avec lui à sa conservation & à ses plaisirs.

Je dis premierement, que dans cette seconde supposition, l'homme aquerra l'idée d'une Divinité bienfaisante par les mêmes dégrès que dans l'hypotése précédente; mais cependant avec cette différence que les accidens fâcheux auxquels la cause premiere l'aura laissé sujet, l'avertiront que les intentions de la Providence sont que la creature soit elle-même bienfaisante; avec cette différence encore que dans la supposition précédente, l'homme n'auroit presque qu'une idée purement passive de *bonté*; & dans celle-ci, outre l'idée du bienfait reçu, il apprendroit à connoître par lui-même ce que c'est qu'être bienfaisant. Alors la creature auroit quelque idée de ressemblance entre elle & la Divinité; & comme ses qualités la disposeroient à s'estimer la plus parfaite, la plus aimable de toutes les creatures, elles la porteroient à croire que la cause premiere est autant au-dessus de l'humanité, que celle-ci s'estime au-dessus des autres Etres: donc plus elle concevroit une haute idée de la bienfaisance en géné-

ral, & plus elle auroit une idée sublime de la Divinité ; plus encore l'industrie, la prudence qui aideroient la creature à se garantir des accidens passagers de cette vie, & plus aussi le plaisir de s'en être préservé, ajouteroient à l'idée d'un Etre infiniment bon. Par dessus tout cela, l'idée d'une infinie sageſſe seroit une conséquence de celle des Mortels.

A l'egard des accidens fâcheux, la réflexion accoutumeroit les hommes dans ce sistème, comme dans le nôtre, à les regarder plutôt comme des avis destinés à reveiller l'idée d'un Bienfaiteur souverain, à rendre l'homme attentif à sa conservation, que comme de véritables maux. D'ailleurs, la raiſon leur fairoit souvent remarquer que ces accidens ne sont nuisibles qu'à certains égards, & sont en général de fort bons effets.

On peut donc conclurre que l'homme dans ce second sistème auroit encore des idées de la Divinité plus relevées que dans le premier.

Tout ceci prouve aussi ma quatrieme proposition, que *la bienfaisance perfectionne*

les facultés de l'esprit par les sentimens du cœur.

Il faut observer que dans les deux précédentes hypotéses, l'homme avant que d'avoir aucune idée de Divinité, seroit bienfaisant, pour ainsi dire, par instinct, sans y être déterminé par aucune crainte.

Il faut remarquer, en second lieu, que l'homme n'auroit que faire ni de loix, ni de morale, parce qu'il n'auroit aucun mal à redouter de la part de ses semblables.

Troisiemement, que n'attachant jamais l'idée de Divinité qu'à des choses qu'il estimeroit bonnes, quand même son ignorance le porteroit à prêter cette idée à quelque objet qui n'auroit rien de divin, ce seroit moins une idolâtrie, que ne le sont chez nous les idées grossieres du vulgaire.

Quatriemement, que sur-tout dans la seconde hypotése, l'homme auroit autant de gout à être bienfaisant qu'à être heureux; puisque n'étant supposé enclin à aucun défaut nuisible, il feroit de la bienfaisance une des meilleures portions de son bonheur.

Dans quel ſiſtème l'idée de la Divinité pouvoit ſe perfectionner de plus en plus, ou ſe corrompre.

Plaçons l'homme dans un troiſieme ſiſtème, qui eſt préciſément celui dans lequel il ſe trouve.

Je dis que cet état, comme celui de l'hypotéſe précédente, avoit tous les avantages que les hommes peuvent retirer de la néceſſité de s'entre-ſécourir, en ſuppoſant qu'ils fuſſent demeuré ſoumis aux loix de la ſimple Nature : on y trouve mêmes moyens de perfectionner les facultés de l'eſprit & du cœur, * mêmes moyens de

* Une Academie a demandé aux Sçavans : *Si le rétabliſſement des Arts & des Sciences a contribué à épurer les mœurs.*

Dans les deux hypothéſes précédentes, cette queſtion ſeroit bientôt réſolue auſſi-bien que dans celle-ci, en ſuppoſant que les Nations n'euſſent point été corrompues par la *propriete;* il eſt indubitable que l'étendue des connoiſſances n'eut fait qu'améliorer les hommes.

Je crois que ce Corps célébre a voulu ſe divertir en couronant le hardi Sophiſte qui a ſoutenu la negative, & qu'il a voulu lui-même rire aux dépens de la raiſon en prenant pour *corruption de mœurs*, le juſte mépris que les Arts & les Sciences nous ont appris à faire de quantité de fadaiſes ; il a pris pour corruption de mœurs, des vices devenus moins groſſiers,

perfectionner en nous l'idée d'une sageſſe & d'une bonté infinie, même réciprocité entre la bienfaiſance & le deſir d'être heureux.

Mais malheureuſement il étoit poſſible que ces heureuſes diſpoſitions changeaſſent, & que l'homme ſe nuiſit à lui-même & à toute ſon eſpèce. Une ſeule choſe pouvoit cauſer ce renverſement ; tout prouve que c'étoit la *proprieté*. L'homme pouvoit connoître ce danger, & s'en garantir ; ſi cela fut arrivé, il eſt certain que la vue du précipice, & la ſimplicité des moyens qu'offroit la Nature pour l'éviter, auroient encore produit dans la creature un nouveau dégré d'admiration des bontés & de la ſa-

moins d'hipocriſie, moins de cette farouche & pedanteſque moroſité qui ſe gêne pour aquérir le droit de cenſurer le reſte des hommes, plus d'aiſance & de liberté dans le commerce de la vie. Il n'a pas vu, ou a négligé de voir que ſi les Arts & les Sciences en inſtruiſant les hommes des vrais agrémens de la ſociété, en bannifſant la barbarie, en multipliant nos plaiſirs, paroiſſent à certains égards avoir irrité la cupidité, ce n'eſt point que ces connoiſſances aient d'elles mêmes cette proprieté malfaiſante, mais parce qu'elles ſe trouvent malheureuſement mêlées avec le principe venimeux de toute corruption morale qui infecte tout ce qu'il touche.

geſſe divine, & l'auroient plus fortement attaché à ces ſeuls moyens d'être heureux.

Mille accidens, au contraire, ont détaché les hommes de l'innocence & de la probité, pour les porter au brigandage. Pourquoi, dira-t'on, la Providence a-t'elle permis un ſi fatal changement ?

Je n'en ſçais rien ; mais loin de la taxer comme vous, d'avoir livré l'homme à des maux qu'elle pouvoit empêcher, j'aime mieux dire, ou que ces maux ne ſont rien à ſes yeux, ou qu'ils ne ſont que des accidens paſſagers, à travers leſquels une Puiſſance à laquelle rien ne réſiſte, a deſſein de conduire le genre-humain à un état conſtant de bonté.

Mon objet principal eſt ici de faire voir que les Moraliſtes, auſſi-bien que les Legiſlateurs, ont négligé ou méconnu les moyens ſimples & naturels de ramener l'homme de ſes premiers égaremens ; moyens qui ſubſiſtent toujours malgré le mal ; que loin de les employer, ils ont ſemblé conſpirer avec les vices à corrompre l'idée de *bienfaiſance* & celle de la Divinité.

Comment la corruption des actions humaines s'eſt étendue ſur l'idée de la Divinité ; ce qu'il falloit faire pour l'arrêter.

Quand les accidens dont j'ai parlé dans la ſeconde Partie, * ont eu éteint les *ſentimens de conſanguinité* chez les Nations ; quand les hommes ont ceſſé d'être bienfaiſans, il étoit naturel que la corruption de leurs actions leur donnât l'idée d'une Divinité terrible & vengereſſe, plutôt que bienfaiſante. Il falloit que notre eſpéce devînt une vile eſclave du plus honteux intérêt, & de mille craintes chimériques ; qu'une infinité d'erreurs groſſieres lui fiſſent imaginer voir toute la Nature ſoulevée contre elle, auſſi bien que ſes propres ſentimens ; il falloit, enfin, que l'homme devînt à ſoi-même un objet d'horreur, & crût que ſa propre cauſe devoit concevoir de lui une ſemblable averſion ; il falloit encore que ſes propres accès de fureur & de repentir, de pardon & d'offenſe, de pitié & de cruauté, de tendreſſe & de haine, d'orgueil & de baſſeſſe ; en un mot, que

* Page 61. & ſuivantes.

ſes vacillations perpétuelles entre l'injure & le bienfait, lui fiſſent forger une Divinité ſemblable à lui-même. Je dis en paſſant, que telle eſt la véritable origine d'une idolâtrie qui ſubſiſte encore.

Peut-on excuſer ceux qui pretendoient remédier à ces maux, je veux dire, les premiers Réformateurs, & après eux les premiers Moraliſtes, de s'être préciſément ſervi de toutes les idées monſtrueuſes que avoient conçu les Nations pour établir leurs loix ou leurs dogmes ?

Lorſque les Peuples, las de leurs propres forfaits, commencerent à ſoupirer après les douceurs de la ſociabilité, & à ſe ſoumettre aux ordres & aux conſeils de ceux qu'ils croyoient capables de la rétablir, n'étoit-il pas facile de leur faire connoître & de leur inſpirer de la haine pour la premiere cauſe de tous leurs maux, la *proprieté ?* Il n'étoit pas beſoin de longs raiſonnemens pour faire comprendre au vulgaire même le plus groſſier, la néceſſité de la proſcrire pour jamais. Cela auroit-il été plus difficile à certains Légiſlateurs, que de dicter des loix terribles ? Point du tout ; au lieu

de ramener, par cet heureux expédient, l'homme à sa bienfaisance naturelle, dont ses malheurs récens lui faisoient sentir tout le prix ; au lieu de le fixer dans cet état heureux, ils n'ont fait, pour ainsi dire, que le suspendre entre ce point d'appui & le précipice.

Mais ces Réformateurs entichés des mêmes erreurs que leurs Peuples, pouvoient-ils s'empêcher d'en suivre le torrent ? pouvoient-ils tout-à-coup reconnoître la véritable cause du mal ? C'étoit, sans doute, beaucoup pour eux que d'appliquer au hasard quelques topiques. Si leur ignorance les excuse, peut-on pardonner aux prétendus Sages qui les ont suivis, d'avoir renchéri sur leurs méprises, & d'en avoir fait les fondemens de leurs arts & de leurs préceptes ? Le tems & l'expérience ne devoient-ils pas instruire ces derniers des défauts des premieres loix ? ils auroient reconnu, pour peu qu'ils eussent fait attention, que toutes les fausses idées de biens & de maux, attachées à des objets chymériques, ne produisoient que de vaines craintes, de vaines espérances, qui, loin de porter les hommes

à de bonnes actions ; loin de les contenir dans le devoir, n'en faisoient que corrompre & affoiblir les motifs : ils devoient remarquer que toujours l'esprit de proprieté & d'intérêt qui dispose chaque individu à immoler à son bonheur l'espéce entiere, seroit toujours victorieux de la terreur des châtimens les plus terribles.

Causes remarquables de la corruption des actions humaines que les Philosophes ont négligé d'observer.

Est-il possible que depuis qu'il y a des Philosophes, il semble qu'aucun d'eux n'ait voulu ni observer, ni reconnoître la cause sensible & frapante de quelques-uns des principaux phénoménes moraux.

I. *Les Nations les plus méchantes sont les plus superstitieuses.*

Premierement, qu'on remarque que les Nations les plus féroces, les plus adonnées, soit au brigandage, soit à l'intérêt du commerce, étant les plus disposées aux crimes, ont presque toujours eu les Loix & les Divinités les plus terribles ; exemple :

les Tyriens, les Sidoniens, les Carthaginois, quelques Peuples de la Germanie, des Gaules, de l'Eſpagne, &c.

Sur cette obſervation, il étoit aiſé de conclurre en général, que les hommes les plus diſpoſés à être méchans, ſont ordinairement ceux qui ont le plus de panchant à concevoir l'idée d'une Divinité terrible, & que dès qu'ils ont imaginé dans cette idole effrayante à peu près les mêmes inclinations pour les richeſſes, pour les dons, pour le ſang, le carnage & la proie que chez les hommes, voilà ceux-ci diſpenſés de tous ménagemens envers leurs ſemblables; les voilà relevés de toute crainte, parce qu'au moyen de quelques préſens, de quelques ſacrifices, ils croyent facile d'appaiſer ces Divinités avares. Ainſi, chez ces Peuples barbares, nuls motifs de bonnes actions que la crainte des hommes, qui fait avoir recours à la fourberie, ou celles des Dieux, auxquels on rend un culte qui n'améliore ni la condition des Mortels, ni leur cœur.

On pouvoit encore remarquer que partout où regne le deſpotiſme, paroiſſent

es mêmes ſimptomes ; ce ſont préciſément es mèmes erreurs, les mèmes préjugés qui ont corrompu chez les hommes l'idée de 'Etre ſuprême, & en ont fait le plus ter- ible & le plus redoutable de tous les Etres. Qui ne voit, dis-je, que ces fauſſes idées ont auſſi fait de pluſieurs Souverains les plus cruels Tyrans, & que réciproquement e fantôme effrayant de leur monſtrueux pouvoir a corrompu l'idée de la Divinité. Muſulmans, c'eſt d'après ce modéle qu'eſt copié le tableau biſarre que votre Prophéte vous fait du Souverain de l'univers : vos Docteurs vous entretiennent dans ces opi- nions ; leur avarice & leur ambition y trou- vent leur compte.

I. *Chez quelles Nations les pratiques ſuperſtitieuſes corrompent les actions morales.*

Secondement, ſi nos Sages euſſent voulu econnoître ce qui commence à corrompre es motifs de bienfaiſance, ou, au contrai- e, ce qui peut contribuer à en rétablir 'intégrité ; s'ils euſſent voulu découvrir le point vacillant entre la corruption & l'in- nocence, ce qui partage l'homme entre les

vrais devoirs de l'humanité, & quantité de pratiques minucieuſes qualifiées du nom de bonnes actions, qui l'empêchent de nuire ſans le rendre bienfaiſant, & le tiennent comme ſuſpendu entre ces deux partis, ils n'avoient qu'à jetter les yeux ſur des Peuples gouvernés par des loix, une morale, pour ainſi dire, mi-partie d'eſpérance & de crainte; ils auroient facilement apperçu que ce funeſte équilibre eſt celui d'une Nation, ou prête à retomber dans la barbarie, ou prête à ſe rapprocher des loix de la Nature, ſi elle eſt aſſez heureuſe pour ſaiſir l'inſtant favorable.

III. *Caractère des Nations les plus humaines.*

Un troiſieme phénoméne très-remarquable, c'eſt que par toute la terre les Nations les plus humaines, les plus douces ont toujours été celles chez leſquelles il n'y a preſque point eu de propriété, ou celles qui ne l'ont point encore univerſellement établie; Nations par conſéquent, les plus deſintéreſſées & les plus bienfaiſantes au moins envers leurs Citoyens. Il n'eſt pas moins remarquable que ces Nations n'ado-

roient pour la plupart que des choſes qu'ils imaginoient divines, parce qu'elles les éprouvoient bienfaiſantes, comme le Soleil, les Aſtres, les Elémens, & que chez elles il n'y avoit que peu ou point de Prêtres. Si les notions d'une Divinité pouvoient mieux ſe perfectionner chez ces Peuples que chez tout autre, ſans changer leurs mœurs, ne doit-on pas inférer qu'il en ſeroit de même à tous égards des Nations qui rentreroient dans cet état heureux ? & nos Sages pouvoient-ils méconnoître les vrais moyens de les y ramener ? pouvoient-ils ne pas ſentir les defauts de leurs ſiſtèmes de morale ?

IV. *Quels ſont ordinairement les plus méchans de tous les hommes.*

Une quatrieme obſervation générale, c'eſt que comme par-tout, les hommes les plus méchans, ſont les plus intéreſſés, les plus avares, les plus fourbes ; ſont ceux qui cherchent & inventent plus de prétextes de ſe diſpenſer des devoirs de la bienfaiſance ; ſont ceux qui détournent avec plus d'adreſſe, l'idée de ces devoirs ſur des cho-

ſes qui n'apportent aucun bien réel ou moral à l'humanité ; qui érigent en actions importantes des pratiques ſuperſtitieuſes, & font valoir comme de grands ſervices, la peine qu'ils prennent de dreſſer les hommes à ce manége ; puiſque, dis-je, on peut dire que ceux qui en agiſſent ainſi pour s'attirer nos reſpects, notre vénération, pour ſe procurer toutes les aiſances d'une vie molle & oiſive, bien plus encore, pour diminuer ſur le reſte des hommes, ſont les plus méchans & les plus corrompus ; que l'on examine de quels perſonnages ces vices ont toujours formé l'odieux caractère, on verra que chez toutes les Nations, il a toujours fait la marque diſtinctive de ceux qui ſe ſont appliqués à donner aux hommes les plus monſtrueuſes idées de la Divinité : ces gens s'en diſent les amis, les Miniſtres ; que cette opinion eſt pour eux une ſource abondante de biens ! que ne devons-nous pas à ces demi-Dieux ! * N'eſt-il pas conſéquent que

* Voyez ce Pontife, cet Annacoréte, aſſidu Courtiſan de la Divinité ; il ne tarde pas, quelque mine qu'il faſſe, de s'imaginer en être un des principaux Favoris : or, un des principaux Favoris de la Divinité

que toute bienfaiſance, toute humanité ceſſe daus les cœurs de ceux qui corrompent ou aliénent les motifs de toutes bonnes actions, qui en détournent, en interrompent l'uſage, ou ne l'appliquent qu'à des inutilités, & ſçavent profiter de cette corruption pour tyranniſer les Mortels ?

Ce qu'il falloit conclurre des obſervations précédentes.

N'étoit-il pas facile, après toutes ces obſervations, de conclurre que *la véritable bienfaiſance eſt fille de l'amour de notre Etre, dégagé de toute crainte, de toute eſpérance erronnée ou frivole ?* Expliquons ceci.

De quelle ſorte de crainte ou d'eſpérance la bienfaiſance ne doit point dépendre.

Je dis que la bienfaiſance doit être indépendante de toutes ces craintes, de toutes ces eſpérances erronées, & qui néanmoins par la force des préjugés, excitent

H

eſt une perſonne ſacrée, une perſonne ſacrée mérite les reſpects du reſte des Mortels ; elle eſt l'interprète des ordres du Ciel. Combien de conſéquences favorables à l'amour propre !

chez les hommes les passions les plus violentes & les plus nuisibles. Il y a encore d'autres craintes, d'autres espérances fondées sur de fâcheuses réalités, qui ne pourroient troubler notre repos, si l'homme étoit constamment bienfaisant, & dont, par conséquent, cette bonne qualité ne dépend pas, non plus que des premieres.

Voici, au contraire, comme les élémens ou les premieres leçons de cette aimable pratique. Il est des inquietudes de la Nature, des panchans doux qui nous excitent à travailler a notre conservation, sans troubler celle des autres, & sans nous affliger nous-mèmes. J'ai faim, j'ai soif, je désire satisfaire ces besoins, *j'espere* d'en trouver les moyens; mon espoir ne sera point frustré; je trouverai sûrement quelqu'un qui m'aidera; mon bien n'est que differé, mais certain : voilà une sorte d'*espérance* qui excite en moi des dispositions à rendre les mèmes services.

J'apperçois quelque chose de nuisible, je la fuis, je l'évite; on vient à mon secours : voilà encore une *crainte* salutaire, mais qui n'est causée par aucune créature

raisonnable, & qui ne peut me porter moi-même à rien de nuisible contre elle. L'un de ces sentimens rend l'homme bienfaisant & l'autre ne peut le rendre vicieux.

Jamais, au contraire, une espérance agitée de soucis de l'incertitude, une crainte effrayante, soit de manquer de tous secours humains, ou de n'éprouver que des disgraces de la part des méchans, ne peut disposer l'homme à une véritable bienfaisance; & c'est dans ce sens que je dis qu'elle ne peut naître ni de l'espérance, ni de la crainte.

De tous ces raisonnemens fondés sur l'expérience, il faut conclurre que pour rétablir la *probité* naturelle de l'homme dans toute son intégrité, sa vigueur, la Morale devoit par tous autres préceptes que ceux qu'elle emploie ordinairement, travailler à rendre l'homme bienfaisant, indépendamment de toute autre considération que de son vrai bonheur. On peut donc justement lui reprocher de corrompre ce tout-puissant motif.

Par où la morale devroit commencer ſes inſtructions.

En effet, pourquoi, par exemple, dès ſes premieres leçons, faire l'homme eſclave des volontés d'un Maître qu'il doit être ſuppoſé ne pas connoître encore, & qu'il ne doit apprendre à connoître, qu'en apprenant à être heureux? *Hommes, ſoyez bienfaiſans, Dieu le veut, Dieu l'ordonne.* Beau début, plaiſante exhortation! Apprenez-leur ce que c'eſt qu'être bienfaiſans, les moyens d'y réuſſir, les avantages qui leur en reviennent; laiſſez-là l'idée de la Divinité; elle n'a que faire de vos leçons pour éclorre; vous ne faites que la gâter en vous efforçant de la prématurer, contentez-vous de faire, que quand même cette idée ne ſeroit jamais conçue, l'homme n'en fut pas moins diſpoſé à mettre ſon ſouverain bonheur à faire du bien. Ne craignez pas qu'il demeure un Athée; jamais le bonheur, ni l'innocence ne porterent perſonne à l'Athéiſme. L'idée d'une Divinité doit naître chez les hommes des préceptes perſuaſifs & des moyens sûrs d'être bienfaiſans.

Si une créature bienfaiſante & ſenſible

au bienfait, eſt naturellement portée à concevoir du reſpect & de l'amour pour la Cauſe premiere de tous biens; ſi ces ſentimens font croire aux hommes que la Divinité eſt touchée des marques de leur reconnoiſſance; ſi, en un mot, il faut un culte qui entretienne chez les Nations l'idée d'un Etre infiniment bon & ſage, c'eſt-à-dire, des démonſtrations, des ſignes extérieurs par leſquels l'homme ſemble ſe dire tout haut à ſoi-même & aux autres, ce que ces idées lui diſent intimement; il eſt évident que les ſeules cérémonies de ce culte ſont toute action bienfaiſante, générale ou particuliere, & que le plus digne homage que l'homme puiſſe rendre à la Divinité, conſiſte à l'imiter, & non en de ſtériles éloges des grandeurs du Tout-puiſſant oiſeuſement marmotés.

Pour rendre le véritable culte incorruptible, il falloit avertir l'homme de ſe défier généralement de tout ce qui pouvoit le porter à revêtir la Divinité de quelque attribut redoutable; il falloit l'écarter de toute comparaiſon toujours baſſe & puérile de l'Immortel, fut-ce avec la meilleure créature;

c'étoit à ces marques frappantes qu'il falloit l'habituer à reconnoître la fauſſeté indubitable de toute opinion ſur ce ſublime ſujet.

Concluſion de cette Diſſertation.

Je termine cette Diſſertation par ces aimables vérités. Je crois en avoir ſuffiſamment écarté les ténébres de l'erreur, pour en rendre l'évidence inconteſtable.

J'ai fait des efforts pour trouver la ſolution du problême que je propoſe dès le commencement de cet Ouvrage. C'eſt, je le repéte, *de trouver une ſituation dans laquelle l'homme ſoit auſſi heureux & auſſi bienfaiſant qu'il le peut être en cette vie.* Qu'il étende ou non ſes eſpérances au-delà de ſon état préſent, il faut rendre ſa bonté morale indépendante de tout eſpoir futur, & qu'elle ſoit le motif & l'objet de ſon bonheur préſent. J'indique pour cela le coup qu'il faut porter à la racine de tous les maux : de plus habiles que moi réuſſiront, peut-être, à perſuader ; mais perſonne ne s'intéreſſera plus vivement au vrai bien de l'humanité.

Voici une autre vérité qu'il n'appartient qu'à vous, Mortels, faits pour regir les Nations, de reduire en pratique. Voulez-vous bien mériter du genre-humain en établiſſant le plus heureux & le plus parfait des gouvernemens ?

O Quiſquis volet impias
Cædes, & rabiem tollere civicam;
Si quæret pater urbium,
Subſcribi ſtatuis . . . . .

Horat. lib. 3. ode 24.

Reformez les défauts de la politique & de la morale ſur les loix de la Nature ; pour y réuſſir, commencez par laiſſer pleine liberté aux vrais Sages d'attaquer les erreurs & les préjugés qui ſoutiennent l'eſprit de proprieté : ce monſtre terraſſé, faites que l'éducation fortifie cette heureuſe réforme ; il ne vous ſera plus difficile de faire adopter à vos Peuples des loix à peu près pareilles à celles que j'ai recueillies d'après ce qu'il m'a paru que la raiſon peut ſuggérer de mieux aux hommes pour ſe préſerver de devenir méchans.

QUATRIEME PARTIE.

Modéle de légiſlation conforme aux intentions de la Nature.

JE donne cet eſquiſſe de Loix par forme d'Appendix, & comme un hors-d'œuvre, puiſqu'il n'eſt malheureuſement que trop vrai qu'il ſeroit comme impoſſible, de nos jours, de former une pareille République.

Tout Lecteur ſenſé jugera ſur ce texte, qui n'a pas beſoin de longs commentaires, de combien de miſéres ces Loix délivreroient les hommes. Je viens de prouver qu'il eût été facile aux premiers Légiſlateurs de faire que les Peuples n'en euſſent point connu d'autres : ſi mes preuves ſont complettes, j'ai rempli mon objet.

Je n'ai pas la témérité de prétendre réformer le genre-humain ; mais aſſez de courage pour dire la vérité, ſans me ſoucier des criailleries de ceux qui la redoutent, parce qu'ils ont intérêt de tromper notre

eſpéce, ou de la laiſſer dans des erreurs dont ils ſont eux-mêmes les dupes.

LOIX FONDAMENTALES ET SACRÉES

Qui couperoit racine aux vices & à tous les maux d'une Societé.

I.

RIEN dans la Societé n'appartiendra ſingulierement ni en proprieté à perſonne, que les choſes dont il fera un uſage actuel, ſoit pour ſes beſoins, ſes plaiſirs, ou ſon travail journalier.

II.

Tout Citoyen ſera homme public ſuſtenté, entretenu & occupé aux dépens du Public.

III.

Tout Citoyen contribuera pour ſa part à l'utilité publique ſelon ſes forces, ſes talens & ſon âge; c'eſt ſur cela que ſeront réglés ſes devoirs, conformément aux Loix *diſtributives.*

LOIX DISTRIBUTIVES OU ÉCONOMIQUES.

I.

POUR que tout s'exécute dans un bel ordre, sans confusion, sans trouble, toute une Nation sera dénombrée & divisée par *Familles*, par *Tribus* & par *Cités*, & si elle est fort nombreuse, par *Provinces*.

II.

Chaque Tribu sera composée d'un nombre égal de Familles, chaque Cité d'un nombre égal de Tribus, ainsi du reste.

III.

A mesure que la Nation croîtra, les Tribus, les Cités seront augmentées à proportion; mais seulement jusqu'à ce que de cette augmentation, on puisse former de nouvelles Cités aussi nombreuses que les autres. *Voyez les Loix édiles V. & conjugales XII.*

IV.

Le nombre *dix* & ses multiples seront les termes de toute division civile de cho-

ſes ou de perſonnes, c'eſt-à-dire, que tous dénombremens, toute diſtribution par claſſes, & toute meſure diſtributive, &c. ſeront compoſés de parties décimales.

V.

Par *dizaines*, *&c.* par *centaines*, *&c.* de Citoyens, il y aura pour chaque Profeſſion un nombre d'Ouvriers proportionné à ce que leur travail aura de pénible, & à ce qu'il ſera néceſſaire qu'il fourniſſe au Peuple de chaque Cité, ſans trop fâtiguer ces Ouvriers.

V I.

Pour régler la diſtriburion des productions dé la Nature & de l'Art, on obſervera, premierement, qu'il en eſt de *durables*, c'eſt-à-dire, qui peuvent être conſervées, ou ſervir long-tems, & qu'entre toutes les productions de cette eſpéce, il s'en trouve, 1°. d'un uſage journalier & univerſel. 2°. Qu'il y en a d'un uſage univerſel, mais qui n'eſt pas continuel. 3°. Les unes ſont continuellement néceſſaires à quelqu'un ſeulement, & de tems en tems

à tout le monde. 4°. D'autres ne ſont jamais d'un uſage ni continuel, ni général : telles ſont les productions de ſimple agrément ou de gout. Or, toutes ces productions durables ſeront amaſſées dans des magazins publics, pour être diſtribuées, les unes journellement ou à des tems marqués à tous les Citoyens, pour ſervir aux beſoins ordinaires de la vie, & de matiere aux ouvrages de différentes Profeſſions ; les autres ſeront fournies aux perſonnes qui en uſent.

VII.

On obſervera, en ſecond lieu, qu'il eſt des productions de la Nature ou de l'Art qui ne ſont que d'une *durée paſſagére* : ces choſes ſeront apportées & diſtribuées dans les places publiques par ceux qui ſeront prépoſés à leur culture ou à leur préparation.

VIII.

Ces productions de toute eſpéce ſeront dénombrées, & leur quantité ſera proportionnée, ſoit au nombre des Citoyens de chaque Cité, ſoit au nombre de ceux qui

en uſent : celles de ces productions qui ſe conſervent, ſeront, ſelon les mêmes régles, publiquement approviſionnées, & leur ſurabondance miſe en reſerve.

IX.

Les proviſions d'agrément ſeulement, d'un uſage univerſel ou particulier, venant à défaillir au point qu'il ne s'en trouvât pas aſſez, de ſorte qu'il pût arriver qu'un ſeul Citoyen en fût privé ; alors toute diſtribution ſera ſuſpendue, ou bien ces choſes ne ſeront fournies qu'en moindre quantité, juſqu'à ce qu'il ait été pourvu à ce défaut, mais on prendra garde, avec ſoin, que ces accidens n'arrivent pas à l'égard de choſes univerſellement néceſſaires.

X.

Les proviſions ſurabondantes de chaque Cité, de chaque Province reflueront ſur celles qui ſeroient en danger d'en manquer, ou ſeront reſervées pour des beſoins futurs.

XI.

Rien, ſelon les *Loix ſacrées*, ne ſe vendra, ni ne s'échangera entre Concitoyens, de ſorte, par exemple, que celui qui aura beſoin de quelques herbes, légumes, ou fruits, en ira prendre ce qui lui en faut pour un jour ſeulement à la place publique, où ces choſes ſeront apportées par ceux qui les cultivent. Si quelqu'un a beſoin de pain, il ira s'en fournir pour un tems marqué, chez celui qui le fait, & celui-ci trouvera dans le magazin public, la quantité de farine pour celle du pain qu'il doit préparer, ſoit pour un jour ou pluſieurs. Celui à qui il faudra un vêtement, le recevra de celui qui le compoſe, celui-ci en prendra l'étoffe chez celui qui la fabrique, & ce dernier en tirera la matiere du magazin où elle aura été apportée par ceux qui la recueillent : ainſi de toutes autres choſes qui ſe diſtribueront à chaque Pere de Famille pour ſon uſage & celui de ces Enfans.

XII.

Si la Nation ſecoure une Nation voiſine

ou étrangère, des productions de son Pays, ou en est secourue, ce commerce seul se fera par échange & par l'entremise de Citoyens qui rapporteront tout en public; mais on prendra un soin scrupuleux que ce commerce n'introduise pas la moindre proprieté dans la République.

LOIX AGRAIRES.

I.

CHaque Cité aura son territoire le plus ensemble & le plus régulier qu'il sera possible, non en proprieté, mais suffisant seulement pour la subsistance de ses Habitans, & pour occuper ceux qui seront chargés de la culture des Terres.

II.

Lorsqu'une Cité se trouvera placée sur un terrein stérile, on y exercera les Arts seulement, & les Cités voisines fourniront la subsistance à ses Habitans : cette Cité aura néanmoins, comme les autres, son corps d'*Agricoles*, soit pour tirer tout ce

qu'il ſera poſſible de ſon territoire, ſoit pour aider à la culture des Terres des Cités voiſines.

III.

Tout Citoyen, ſans exception, depuis l'âge de vingt ans juſqu'à vingt-cinq, ſera obligé d'exercer l'Agriculture, à moins que quelque infirmité ne l'en diſpenſe.

IV.

Dans chaque Cité ce Corps de jeuneſſe deſtiné à l'Agriculture, ſera compoſé de Laboureurs, de Jardiniers, de Paſteurs, de Bucherons, de Pionniers, de Voituriers par terre ou par eau, de Charpentiers, de Maçons, de Forgerons, & autres Profeſſions concernant l'Architecture. Les jeunes gens qui auront exercé l'une des ſix Profeſſions ici nommées les premieres, pendant le tems marqué, pourront la quitter pour reprendre celle qu'ils auront précédemment appriſe, ou demeurer attachés à l'Agriculture tant que leurs forces leur permettront. *Voyez la Loi III. & V. de Police.*

LOIX ÉDILES.

I.

COmme dans chaque Cité les Tribus n'excéderont point, ou que de très-peu, un certain nombre de Familles, & n'excéderont jamais un certain nombre de Tribus de plus d'une, l'étendue de chaque Cité ſera à peu près égale, *ſelon la Loi II. diſtributive.*

II.

Autour d'une grande place de figure réguliere, ſeront érigés, d'une ſtructure uniforme & agréable, les magazins publics de toutes proviſions, & les ſales d'aſſemblées publiques.

III.

A l'extérieur de cette enceinte ſeront régulierement rangés les quartiers de la Cité, égaux, de même figure, & régulierement diviſés par rues.

IV.

Chaque Tribu occupera un quartier, & chaque Famille un logement ſpacieux &

commode ; tous ces édifices seront uniformes.

V.

Tous les quatiers d'une Cité seront disposés de façon que l'on puisse les augmenter quand il sera nécessaire, sans en troubler la régularité, & ces accroissemens ne passeront pas certaines bornes.

VI.

A quelque distance, autour des quartiers de la Cité, seront bâtis en galeries, les ateliers de toutes Professions méchaniques pour tous les Corps d'Ouvriers dont le nombre excédera dix ; car il est dit, *Loi V. distributive*, qu'il n'y aura par chaque Cité qu'un nombre suffisant d'Ouvriers pour chaque Profession méchanique.

VII.

A l'extérieur de cette enceinte d'ateliers sera construite une autre rangée d'édifices destinés à la demeure des personnes employées à l'Agriculture, & aux Professions qui en dépendent, pour servir aussi

d'atteliers à ces profeſſions, de Granges, de Celiers, de Retraite aux Beſtiaux, & de magazins d'uſtenciles, toujours proportionnellement au ſervice de chaque Cité.

VIII.

Hors de toutes ces enceintes, à quelque diſtance, ſera bâti dans l'expoſition la plus ſalubre, un bâtiment ſpacieux & commode, pour y loger & ſoigner tout Citoyen malade.

IX.

D'un autre côté ſera bâtie une retraite commode pour tous Citoyens infirmes & décrépits.

X.

D'un autre côté, dans l'endroit le moins agréable & le plus déſert, ſera conſtruit un bâtiment environné de hautes murailles, diviſé en pluſieurs petits logemens, fermés de grilles de fer, ou ſeront enfermés ceux qui auront mérité d'être ſéparés de la Societé pour un tems. *Voyez les Loix penales*

XI.

Près de-là sera le champ de sépulture, environné de murailles, dans lequel seront séparement bâties de très-forte maçonnerie, des espéces de cavernes assez spacieuses, & fortement grillées, pour y renfermer à perpétuité, & servir ensuite de tombeaux aux Citoyens qui auront mérité de mourir civilement, c'est-à-dire, d'être pour toujours séparés de la Societé. *Voyez les Loix penales.*

XII.

Tous bâtimens en général de chaque Cité seront édifiés, entretenus ou rebâtis par les Corps d'Ouvriers destinés à l'Architecture.

XIII.

La propreté des Cités & des chemins publics sera entretenue ordinairement par les Corps de Pionniers & de Voituriers; ils auront aussi soin de la fourniture & de l'arrangement des magazins, &, par extraordinaire, tous ceux dont la profession est précisément de travailler à la terre, se joindront aux autres, pour travailler de tems

en tems à la conſtruction ou réparation des chemins publics, & à la conduite des eaux.

Loix de Police.

I.

Dans toute Profeſſion, les plus âgés, & en même-tems; les plus expérimentés dirigeront tour à tour, ſelon leur rang d'ancienneté, & pendant cinq jours, cinq ou ſix de leurs compagnons, & taxeront modérement leur travail ſur la part qu'il leur aura été impoſée à eux-mêmes.

II.

Dans chaque Corps de Profeſſion il y aura un Maître pour dix ou vingt ouvriers, qui aura le ſoin de les inſtruire, de viſiter leur ouvrage, & de rendre compte de leur travail & conduite, au Chef du Corps qui ſera annuel; chaque maître ſera perpétuel, & à ſon tour Chef du Corps.

III.

Perſonne ne pourra être Maître d'une

Profeſſion qu'un an après avoir quitté ſon ſervice d'agriculture, & s'être remis à ſa premiere Profeſſion, c'eſt-à-dire, à vingt-ſix ans accomplis.

IV.

Dans chaque Profeſſion, celui qui aura découvert quelque ſecret important, en ſera part à tous ceux de ſon Corps, & dès-lors il ſera Maître, n'ayant pas même l'âge, & déſigné Chef de ce Corps pour l'année prochaine; le tour ne ſera interrompu que dans ce cas, & repris enſuite.

V.

A dix ans tout Citoyen commencera à apprendre la profeſſion à laquelle ſon inclination le portera, ou dont il paroîtra capable, ſans l'y contraindre : à quinze ou dix-huit il ſera marié : à vingt juſqu'à vingt-cinq il profeſſera quelque partie de l'Agriculture : à vingt-ſix il ſera Maître dans ſa premiere profeſſion, s'il la reprend, ou s'il continue d'exercer quelque Métier attaché à l'Agriculture; *voyez les Loix III. & IV. agraires.* Mais s'il vient à embraſſer

autre genre d'occupation, alors il ne pourra être Maître qu'à trente ans : à quarante ans tout Citoyen qui n'aura passé par aucune Charge, sera Ouvrier volontaire, c'est-à-dire, que sans être exempt de travail, il ne sera assujetti qu'à celui qu'il voudra choisir, & à la tâche qu'il s'imposera lui-même ; il sera maître de ses heures de repos.

VI.

Les infirmes, les vieillards caducs seront commodement logés, nourris, entretenus dans la Maison publique destinée à cela pour chaque Cité, *par la IX. des Loix édiles.* Tous Citoyens malades, sans exception, seront aussi transportés dans la demeure commune qui leur est destinée, & soignés avec autant d'exactitude & de propreté, que dans le sein de leur Famille, & sans aucune distinction ni préférence. Le Sénat de chaque Ville prendra un soin particulier de régler l'économie & le service de ces maisons, & que rien de ce qui est nécessaire ou agréable n'y manque, soit pour le rétablissement de la santé, soit pour le pro-

grès de la convaleſcence, ſoit enfin pour tout ce qui peut charmer les ennuis de l'infirmité.

VII.

Les Chefs de toutes Profeſſions indiqueront les heures de repos & de travail, & preſcriront ce qui devra être fait.

VIII.

Tous les cinquiemes jours ſeront deſtinés au repos public; pour cela l'année ſera diviſée en ſoixante & treize parties égales; ce jour de repos ſera double une fois ſeulement dans l'année, à laquelle on doit ajouter un jour. *Voyez la Loi IV. diſtributive.*

IX.

Les rejouiſſances publiques commenceront toujours dans un jour de repos public, & dureront ſix jours, y compris celui-ci.

X.

Les réjouiſſances ſe célébreront immédiatement avant l'ouverture des premiers labours, avant l'ouverture des moiſſons, après

après avoir recueilli & ſerré les fruits de toute eſpéce, & au commencement de chaque année ; dans ces dernieres ſe célébreront les mariages, les Chefs annuels de Cités & de Corps entreront à leur tour en Charge. *Voyez les Loix de Gouvernement.*

LOIX SOMPTUAIRES.

I.

TOUT Citoyen à l'âge de trente ans, ſera vêtu ſelon ſon gout, mais ſans luxe extraordinaire ; il ſe nourrira de même dans le ſein de ſa Famille, ſans intemperance & ſans profuſion ; excès que cette Loi ordonne aux Sénateurs & aux Chefs de reprimer ſévérement, donnant eux-mêmes exemple de modeſtie.

II.

Depuis dix ans juſqu'à trente, les jeunes gens, dans chaque Profeſſion, ſeront uniformément vêtus des mêmes étoffes, propres, mais communes & convenables à leurs occupations. Chaque Corps ſera diſ-

tingué par une couleur conforme au principal objet de ſon travail, ou par quelque autre marque.

III.

Tout Citoyen aura un vêtement de travail, & un vêtement de réjouiſſance d'une parure modeſte & avantageuſe; le tout ſelon les moyens de la République, ſans qu'aucun ornement puiſſe faire mériter à perſonne de préférence ou d'égards; toute vanité ſera reprimée par les Chefs & Peres de Familles.

LOIX DE LA FORME DU GOUVERNEMENT

Qui préviendroient toute domination tyrannique.

I.

CHAQUE Pere de Famille à l'âge de cinquante ans, ſera Sénateur, & aura voix déliberative & déciſive ſur tout réglement à faire, rélativement aux intentions des Loix, dont le Sénat ſera Conſervateur.

II.

Les autres Chefs de Familles ou de Corps de Profeſſion ſeront conſultés lorſqu'il s'agira de régler ce qui concerne leurs occupations.

III.

Dans chaque Tribu, chaque Famille donnera à ſon tour un Chef à la Tribu, qui le ſera pendant toute ſa vie.

IV.

Les Chefs de Tribus ſeront, chacun à leur tour, Chefs de Cités pour un an.

V.

Chaque Cité donnera à ſon tour un Chef à ſa Province, qui ſera annuel, pris auſſi à ſon tour, d'entre les Chefs des Tribus de cette Cité, & la Tribu d'où il ſera tiré, prendra un autre Chef.

VI.

Chaque Province donnera à ſon tour un Chef perpétuel à tout l'Etat; ce Chef ſera de droit le Chef de cette Province actuel-

lement en Charge à la mort du Général, ou prêt à y entrer à ſon tour ; mais dans ce cas ce Chef de Province devenu Général, ſera remplacé dans cette Province, par celui qui devra lui ſuccéder, ſelon la Loi précédente.

VII.

Si la Nation n'eſt pas aſſez nombreuſe pour compoſer plus d'une Province, ſon Chef annuel ſera un an Général. Si le Corps de la Nation n'étoit qu'une Cité, le Chef annuel de cette Cité le ſera de tout l'Etat pour un an ſeulement. Dans l'un ou l'autre cas on ne changera rien à l'ordre dans lequel il eſt dit, Loi V. que ces dignités ſeront conférées.

VIII.

Comme par la Loi III. précédente, les Chefs de Tribus doivent être perpétuels, tous ceux de ces Chefs qui ſeront parvenus à leur tour, à la dignité de Chef annuel de Cité ou de Province, reprendront leur premiere place en ſortant de Charge, & ceux qui par la Loi V. les auront occupées pendant leur Généralat, redeviendront ſim-

ples Peres de Familles, pour attendre leur tour à succéder à ces Chefs de Tribus.

IX.

Toute personne devenue Chef de Tribu, soit avant, soit après l'âge *sénatorial*, ne sera plus ou ne pourra plus être Sénateur, & à quelque dignité annuelle ou perpétuelle qu'il puisse parvenir, il ne sera plus, ni pendant ni après sa Charge, d'aucun Sénat, mais simplement du Conseil.

X.

Il y aura un Sénat suprême de la Nation annuellement composé de deux ou de plusieurs Députés du Sénat de chaque Cité, & chaque Sénateur entrera à son tour dans le nombre de ces Députés. Il y aura aussi un Conseil suprême de la Nation subordonné à ce grand Sénat, & supérieur aux autres Conseils; il sera composé de même, des Députés du Conseil de Chaque Cité, &c.

XI.

Si l'état n'est qu'une seule Cité, son Sé-

nat sera suprême, composé de personnes âgées de cinquante ans, & en fera les fonctions. Les Peres de Familles âgés de quarante ans, composeront le Sénat particulier.

XII.

Les Chefs des Tribus n'étant plus du Corps du Sénat, *par la Loi IX. de la forme de Gouvernement*, avec les Chefs des Corps & les maîtres Artistes, qui ne seront pas en âge d'être Sénateurs, formeront le Conseil de chaque Cité.

XIII.

Chaque Membre d'un Sénat ou du Conseil présidera à son tour pendant cinq jours, pour recueillir les avis, & décider sur la pluralité des voix.

LOIX DE L'ADMINISTRATION DU GOUVERNEMENT.

I.

LEs fonctions du Sénat suprême seront d'examiner si les décisions & les réglemens des Sénats de chaque Cité ne con-

tiennent rien qui puiſſe, ſoit pour le préſent ou l'avenir, contredire les loix de l'Etat, ſi les meſures priſes pour la police & l'économie ſont ſagement conformes aux intentions des loix diſtributives & autres loix en conſéquence de cet examen, le Sénat ſuprême confirmera ou rejettera ces réglemens particuliers en tout ou en partie ſeulement : ce qui aura été ainſi ſtatué pour une Cité, ſera obſervé dans toutes les autres pour le même objet, & aura force de loi après l'aquieſcement des Sénats ſubalternes.

II.

Chaque Sénat prendra les avis de ſon Conſeil, & en écoutera les repréſentations, avec pouvoir de les rejetter, au cas ſeulement, que ce que ce Conſeil propoſeroit, ſe trouvât directement ou indirectement contraire aux intentions des loix, & qu'il y eût moyen de prendre un meilleur parti.

III.

Les Chefs des Cités ſous les ordres du Général, feront exécuter les déciſions du Sé-

nat particulier, approuvées par le ſuprême.

IV.

Les Sénats particuliers, joints au Sénat ſuprême, auront toute autorité politique, ſubordonnée à celle des loix, c'eſt-à-dire, qu'ils ordonneront d'une manière déciſive, & ſans délibération, tout ce qui eſt formellement preſcrit par les loix; ils auront le pouvoir de développer & d'appliquer au détail du Gouvernement, les diſpoſitions de ces loix, qui ne ſont exprimées qu'en termes généraux, après avoir délibéré & ſtatué ſur les moyens.

V.

Les fonctions du Chef de la Nation ſeront, en général, de faire, ſous les ordres du Sénat ſuprême, obſerver les loix & les déciſions qui leur ſeront rélatives. Il aura ſpécialement le commandement général de tous les Corps de l'Etat occupés ou attachés à l'Agriculture, l'inſpection générale des Magazins de toute eſpéce, & des travaux de tous les Corps de Métier. Si l'Etat eſt étendu, il en parcourera tous

à tour les provinces, pour voir si tout s'exécute à propos, s'il y a partout dans les usages & les pratiques, autant d'uniformité & d'ordre qu'il est possible.

VI.

Les Chefs des Cités, sous l'autorité des Chefs de Province, & ceux-ci sous les ordres du Général, feront les mêmes fonctions pour leur département que ce Général pour tout l'Etat.

VII.

Tous les Chefs, chacun en leur rang & dans leur département, auront le pouvoir dans les cas particuliers & imprévus, lorsqu'il s'agira de quelque arrangement & de la prompte exécution de quelque projet utile, de faire employer les moyens que leur suggérera la prudence. Leurs ordres seront toujours absolus, lorsqu'il s'agira d'un plus grand bien. Dans des cas moins pressans, ils prendront l'avis, soit de leurs égaux, soit des gens expérimentés, ils rendront compte & raison de leur conduite, chacun à chaque Sénat particulier, & aux

Chefs auxquels ils ſont ſubordonnés ; ceux-ci au Général, & le Général au Sénat ſuprême.

VIII.

Les chefs de Tribus (& c'eſt pour cela qu'ils ſont perpétuels) auront l'inſpection de l'arrangement, de la fourniture des magazins, & de la diſtribution des choſes approviſionnées, qui ſe fera par les mains des ouvriers volontaires, c'eſt-à-dire par ceux qui ſeront en âge de ſe preſcrire leurs occupations, & ceux-ci ſeront aidés, quand il ſera beſoin, par des perſonnes détachées du Corps des *Agricoles*. Quand aux choſes d'une fabrique & d'une utilité journaliere, elles ſeront, comme il a été dit, *Loi IV. diſtributive*, diſtribuées à chaque Citoyen, par ceux qui cultivent apprêtent ou façonnent ces denrées.

IX.

Les Chefs annuels de Cités & de Provinces ne s'occuperont que des fonctions de leurs Charges, après l'expiration de laquelle il leur ſera libre d'exercer volontai-

rement quelle Profeſſion il leur plaira. Tout Chef de Corps d'Artiſans ſera auſſi au nombre des Ouvriers volontaires, quand ſon année ſera finie.

X.

Tous Sénateurs, Chefs politiques, Chefs d'atteliers, Maîtres Artiſans ſeront reſpectés & obeis pour le ſervice commun de la Patrie, comme les Peres de Familles par leurs enfans.

XI.

La formule de tout commandement public ſera, *la Raiſon veut*, *la Loi ordonne*.

XII.

Toutes ces Loix du Gouvernement, comme les *fondamentales*, ſeront reputées ſacrées & inviolables; elles ne pourront être changées ni abrogées par qui que ce ſoit, à peine, &c. *Voyez les Loix penales.*

Loix conjugales.

Qui préviendroient toute débauche.

I.

Tout Citoyen, sitôt l'âge nubile accompli, sera marié; personne ne sera dispensé de cette loi, à moins que la Nature ou sa santé n'y mette obstacle. Le célibat sera permis à personne qu'après l'âge de quarante ans.

II.

Au commencement de chaque année sera publiquement célébrée la réjouissance des mariages. Les jeunes gens de l'un & de l'autre sexe seront assemblés, & en présence du Sénat de la Cité, chaque garçon choisira la fille qui lui plaira, & ayant obtenu son consentement, la prendra pour femme.

III.

Les premieres noces seront indissolubles pendant dix ans, après lesquels le divorce sera permis, soit du consentement des deux parties, ou d'une seulement.

IV.

Les raiſons de divorce ſe déclareront en préſence des Chefs de Familles de la Tribu aſſemblés, qui tenteront par repréſentations les moyens de réconciliation.

V.

Le divorce déclaré, les perſonnes ſéparées ne pourront ſe rejoindre que ſix mois après; mais avant ce tems il ne leur ſera permis de ſe voir ni de ſe parler; le Mari reſtera dans ſa Tribu ou ſa Famille, & la Femme retournera dans la ſienne; ils ne pourront traiter de leur réconciliation que par l'entremiſe de leurs amis communs.

VI.

Les perſonnes qui auront fait divorce, ne pourront ſe remarier à d'autres qu'un an après; enſuite il ne leur ſera plus permis de redevenir époux.

VII.

Les perſonnes ſéparées ne pourront ſe remarier à d'autres plus jeunes qu'elles, ni

plus jeunes que celle qu'ils auront quittée. Les seules personnes veuves auront cette liberté.

VIII.

Les personnes de l'un ou de l'autre sexe qui auront été mariées, ne pourront épouser de jeunes personnes qui ne l'ont point été.

IX.

Tout Citoyen pourra se marier dans quelle Tribu, Cité ou Province il voudra ; mais alors la Femme & les Enfans seront de la Tribu du Mari.

X.

Les Enfans de l'un & de l'autre sexe resteront près du pere en cas de divorce, & la Femme qu'il aura épousée en dernieres nôces, en sera seule censée la mere ; nulle de celles qui l'auront précedée, ne pourra prendre ce titre à l'égard des Enfans de son Mari.

XI.

Les Fils d'un même Pere quoique ma-

riés & ayant des Enfans, ne feront Chefs de Familles qu'après la mort de leur Pere commun.

XII.

Au tems de la célébration publique des mariages, se fera le dénombrement annuel des Citoyens de chaque Cité. Le Sénat tiendra état exact du nombre de personnes de différens âges & de différentes Professions; le tout par nom de Tribu & de Famille. On égalisera autant qu'il sera possible, le nombre des Familles qui composent les Tribus; on en formera de nouvelles, & s'il est nécessaire, de nouvelles Cités, lorsqu'il y aura un nombre de Tribus surnuméraires, suffisant pour cela, ou bien on repeuplera les Tribus & les Cités diminuées par quelque accident.

XIII.

Quand la Nation sera parvenue à un point d'accroissement tel que le nombre des Citoyens qui naissent, se trouve à peu près égal au nombre de ceux qui cessent de vivre, les Tribus, les Cités, &c. demeu-

reront & ſeront entretenues preſqu'égales. *Voyez la Loi III. économique.*

Loix d'Éducation.

Qui préviendroient les ſuites de l'aveugle indulgence des Peres pour leurs Enfans.

I.

Les Meres allaiteront elles-mêmes leurs Enfans, ſi leur ſanté le permet, & ne pourront s'en diſpenſer ſans preuve de leurs indiſpoſitions.

II.

Les Femmes ſéparées de leur Mari, qui auront des Enfans à la mammelle, prendront ſoin de les allaiter pendant l'année de leur divorce.

III.

Les Chefs des Tribus veilleront avec attention ſur les ſoins que les Peres & Meres doivent prendre de leurs Enfans en bas âge.

IV.

A l'âge de cinq ans, tous les enfans dans

chaque Tribu, ſeront raſſemblés, & les deux ſexes ſéparément logés & nourris dans une Maiſon deſtinée à cela; leurs alimens, leurs vêtemens & leurs premieres inſtructions ſeront partout uniformément les mêmes, ſans aucune diſtinction, ſelon les régles qui ſeront preſcrites par le Sénat.

V.

Un certain nombre de Peres & de Meres de Familles, ſous l'inſpection du Chef de la Tribu, prendront ſoin de ces Enfans comme des leurs propres, pendant cinq jours, & ſeront ſucceſſivement relevés par un pareil nombre : ils s'appliqueront à inſpirer à leurs Eléves la modération & la docilité, à prévenir, ſoit par la douceur, ſoit par de légers châtimens, toute diſcorde, tout caprice, toute mauvaiſe habitude; ils les traiteront tous avec une parfaite égalité.

V I.

A meſure que la raiſon commencera à ſe développer, on inſtruira ces enfans des loix de la Patrie; on leur apprendra à les

reſpecter, à obéir à leurs Parens, aux Chefs & aux perſonnes d'un âge mûr; on les accoutumera à la complaiſance pour leurs égaux, à cultiver leur amitié, à ne jamais mentir; on les exercera à quelque légère occupation convenable à leur âge, & de tems en tems, à des jeux qui puiſſent leur former le corps, & les préparer au travail; on ne leur preſcrira rien, qu'on ne leur ait fait comprendre que cela eſt raiſonnable. Ces premieres inſtructions continueront d'être cultivées par les Maîtres; au ſoin deſquels ils ſeront confiés au ſortir de cette premiere enfance.

VII.

Ceux de ces enfans qui, avant l'âge de dix ans, ſeront aſſez robuſtes pour apprendre les premiers élémens de la profeſſion à laquelle on les jugera propres, ſeront envoyés tous les jours, pendant quelques heures aux atteliers publics, pour commencer leurs exercices.

VIII.

Tout enfant à l'âge de dix ans, quittera

cette commune demeure paternelle, pour passer aux atteliers, ou alors ils seront logés, nourris, vêtus & instruits par les Maîtres & les Chefs de chaque Profession, auxquels ils obeiront comme à leurs Parens; le tout en commun dans chaque Corps & dans chaque attelier, où chaque sexe sera séparément instruit des occupations qui lui conviennent.

IX.

Les Maîtres & Maîtresses, ainsi que les Chefs de Profession, joindront aux Exercices méchaniques les instructions morales. A mesure que la raison commençant à se développer chez les Enfans, quelqu'un d'eux viendra à comprendre qu'il est une Divinité, & qu'en ayant entendu parler, ils feront des questions sur cet Etre suprême, on leur fera comprendre, qu'il est la Cause premiere & bienfaisante de tout ce qu'ils admirent ou trouvent aimable & bon. On se gardera bien de leur donner de cet Etre ineffable aucune idée vague, & de prétendre leur en expliquer la nature par des termes vuides de sens: on leur dira tout

nûment que l'Auteur de l'Univers ne peut être autrement connu que par ſes ouvrages, qui ne l'annoncent que comme un Etre infiniment bon & ſage, mais qu'on ne peut comparer à rien de mortel. On fera connoître aux jeunes gens que les ſentimens de ſociabilité qui ſont dans l'homme, ſont les ſeuls oracles des intentions de la Divinité; & que c'eſt en les obſervant qu'on parvient à comprendre ce que c'eſt qu'un Dieu. On leur dira que les Loix ſont faites pour perfectionner ces ſentimens, & pour appliquer, avec ordre, ce qu'ils preſcrivent au bien de la ſocieté.

X.

Tous les préceptes, toutes les maximes, toutes les réflexions morales ſeront déduits des Loix *fondamentales & ſacrées*, & toujours rélativement à l'union & à la tendreſſe ſociale : les motifs d'exhortation ſeront le bonheur particulier, inſéparablement attaché au bien commun, & les conſidérations encourageantes auront pour objet, l'eſtime & l'amitié des Proches, des Concitoyens & des Chefs.

XI.

Les Chefs & Sénateurs veilleront avec ſoin à ce que les Loix & réglemens pour l'éducation des enfans ſoient partout exactement & uniformément obſervés, & ſurtout que les défauts de l'enfance, qui pourroient tendre à *l'eſprit de proprieté*, ſoient ſagement corrigés & prévenus ; ils empêcheront auſſi que l'eſprit ne ſoit imbu dans le bas âge, d'aucune fable, conte ou fictions ridicules.

XII.

A l'âge de quinze ou ſeize ans, lorſque de jeunes gens ſeront mariés, ils quitteront les Académies publiques, pour retourner dans la demeure paternelle, d'où ils iront journellement, aux heures marquées, aux atteliers pour y exercer leur Profeſſion, juſqu'à ce qu'ils ſoient en âge de profeſſer l'Agriculture ; alors ils paſſeront dans les demeures deſtinées à cet état.

Loix des Etudes.

Qui empêcheroient les égaremens de l'esprit humain & toute rêverie transcendante.

I.

LE nombre des personnes qui s'appliquent aux Sciences & aux Arts, qui demandent plus de sagacité, de pénétration, d'adresse, d'industrie & de talens, que de force de corps, sera fixé, tant pour chaque genre d'étude, que pour chaque Cité : on en instruira de bonne heure les Citoyens qui auront le plus de disposition, sans que ce genre d'étude ou d'exercice les dispense de vaquer à quelque partie de l'Agriculture, quand ils seront en âge d'y travailler. Personne, excepté le nombre prescrit de Maîtres & d'Eléves pour les Sciences & les Arts, ne pourront s'y appliquer avant l'âge de trente ans, *selon la Loi de Police V.* Alors ceux dont l'expérience aura perfectionné l'entendement & fait éclorre des dispositions pour quelque Profession plus relevée que celle qu'ils exerçoient auparavant, pourront s'en occuper.

II.

Il n'y aura abſolument point d'autre Philoſophie morale que ſur le plan & le ſiſtème des Loix ; les obſervations & les préceptes de cette Science n'appuyeront que ſur l'utilité & la ſageſſe de ces Loix , ſur les douceurs des liens du ſang & de l'amitié , des ſervices & de la reconnoiſſance qui uniſſent les Concitoyens , ſur l'amour & l'utilité du travail , ſur toutes les régles générales & particulieres du bon ordre & d'une parfaite concorde : l'étude de cette Science ſera commune à tous les Citoyens.

III.

Toute métaphyſique ſe reduira à ce qui a été précédemment dit de la Divinité. Quant à l'égard de l'homme , on ajoûtera qu'il eſt doué d'une raiſon deſtinée à le rendre ſociable ; que la nature de ſes facultés , ainſi que les principes naturels de leurs opérations , nous ſont inconnus ; qu'il n'y a que les procédés de cette raiſon qui puiſſent être ſuivis & obſervés par une attention réfléchie de cette même faculté ; que nous

ignorons ce qui eſt en nous la baſe & le ſoutien de cette faculté, comme nous ignorons ce que devient ce Principe au trépas : on dira que, peut-être, ce principe intelligent ſubſiſte-t'il encore après la vie ; mais qu'il eſt inutile de chercher à connoître un état ſur lequel l'Auteur de la Nature ne nous inſtruit par aucun phénoméne : telles ſeront les limites preſcrites à ces ſpéculations.

IV.

On laiſſera une entiere liberté à la ſagacité & à la pénétration de l'eſprit humain à l'égard des Sciences ſpéculatives & expérimentales, qui ont pour objet, ſoit les recherches des ſecrets de la Nature, ſoit la perfection des Arts utiles à la Societé.

V.

Il y aura une eſpéce de Code public de toutes les Sciences, dans lequel on n'ajoutera jamais rien à la Métaphyſique ni à la Morale au-delà des bornes preſcrites par les Loix : on y joindra ſeulement les découvertes phyſiques, mathématiques ou méchaniques

chaniques confirmées par l'expérience & le raisonnement.

VI.

Les beautés physiques & morales de la Nature, objets des Sciences, des commodités & des agrémens de la Societé, ainsi que les Citoyens qui auront contribué d'une manière distinguée à perfectionner toutes ces choses, pourront être célébrés par l'Eloquence, la Poësie & la Peinture.

VII.

Chaque Sénat particulier fera rédiger par écrit, les actions des Chefs & des Citoyens dignes de mémoire; mais il aura soin que ces histoires soient exemptes de toute exagération, de toute flatterie, & bien plus rigoureusement, de tout récit fabuleux; le Sénat suprême en fera composer le corps d'histoire de toute la Nation.

VIII.

Chaque chapitre de ces Loix sera séparément gravé sur autant de colonnes ou piramides érigées dans la Place publique de

chaque Cité, & leurs intentions seront toujours suivies selon le sens propre, direct & littéral de leur texte, sans qu'il soit jamais permis d'en changer ni altérer le moindre terme. Que s'il se trouvoit quelque équivoque, ou quelque obscurité dans une Loi, il faudra tâcher, ou de l'expliquer par quelque autre, ou déterminer une fois pour tout le sens de cette Loi de la manière la plus favorable aux Loix fondamentales & sacrées.

LOIX PENALES

Aussi peu nombreuses que les prévarications, aussi douces qu'efficaces.

I.

TOUT Citoyen, sans exception de rang ni de dignité, fut-ce même le Chef général de la Nation, qui seroit, ce qu'on n'ose penser, assez dénaturé pour ôter la vie, ou blesser mortellement quelqu'un, qui auroit tenté par cabale ou autrement, d'abolir les Loix sacrées, pour introduire la détestable propriété, après avoir été con-

vaincu & jugé par le Sénat ſuprême, ſera enfermé pour toute ſa vie, comme fol furieux & ennemi de l'humanité, dans une caverne bâtie, comme il a été dit, *Loi édile XI.* dans le lieu des ſépultures publiques : ſon nom ſera pour toujours effacé du dénombrement des Citoyens, ſes Enfans & toute ſa Famille quitteront ce nom, & ſeront ſéparément incorporés dans d'autres Tribus, Cités ou Provinces, ſans qu'il ſoit permis à perſonne de les mépriſer ni de leur reprocher la faute de leurs parens ; ſous peine d'être deux ans retranchés de la Societé.

II.

Ceux qui oſeroient intercéder pour ces coupables ; ceux qui auront grievement manqué de reſpect ou d'obeiſſance aux Chefs ou Sénateurs, aux Peres de Familles ou à leurs Parens ; ceux qui auront maltraité de paroles outrageantes ou de coups quelques-uns de leurs égaux, ſeront enfermés dans les lieux deſtinés à punir ces ſortes de fautes, pour un ou pluſieurs jours, ou mois, pour une ou pluſieurs années ; le

Sénat de la Nation réglera une fois pour toujours, ces tems, ſuivant la grieveté des délits : on ne pourra jamais retrancher du tems preſcrit pour la punition d'une faute.

III.

Les adultéres ſeront enfermés pendant un an ; après quoi un Mari ou une Femme pourra reprendre le coupable, s'il ne l'a pas répudié immédiatement après ſon infidélité, & cette perſonne ne pourra jamais ſe marier à ſon adultére.

IV.

Toute perſonne de l'un ou de l'autre ſexe, qui aura commerce avec quelqu'un pendant l'année de divorce, ſera punie comme adultére.

V.

Toute perſonne qui aura mérité d'être retranchée de la Societé une ou pluſieurs années ne pourra jamais être ni Sénateur, ni Chef de Tribus.

VI.

Toutes perſonnes chargées de l'éduca-

tion & du ſoin des Enfans, qui par une négligence reconnue, & faute de les corriger ou inſtruire, leur laiſſeront contracter quelque vice ou quelque mauvaiſe habitude, contraire à l'eſprit de ſociabilité, ſeront pour un tems ou pour toujours privées de l'honneur de cet Emploi, ſuivant qu'elles ſeront jugées coupables.

VII.

Tous ceux qui ſeront retranchés de la Societé, & enfermés pour toujours, ou pour un tems ſeulement, ſeront privés de tout amuſement ou occupation; ils ſeront uniformément nourris de mêts bons; mais les plus communs, & vêtus de mème; ils ſeront ſervis par les jeunes gens qui ſe ſeront rendu légérement coupables de pareſſe, d'indocilité ou de menſonge; ils feront cette fonction pendant quelques jours, & à leur défaut, on chargera de ce ſervice, alternativement chaque jour, un certain nombre des plus jeunes Eléves de chaque Profeſſion.

VIII.

D'autres fautes plus légéres, comme

quelques négligences, quelque inexactitude, seront punies, suivant la prudence des Chefs ou des Maîtres de chaque Profession, soit par l'Emploi dont on vient de parler dans la Loi précédente, soit par la privation de toute occupation, comme de tout amusement, pour quelques heures ou pour quelques jours, afin de châtier l'oisiveté par l'oisiveté même.

IX.

Comme ce n'est point le châtiment, mais la faute qui deshonore, après en avoir subi la peine prescrite, il sera defendu à tout Citoyen d'en faire le moindre reproche à la personne expiée par la Loi, ni à aucun de ses parens, ni d'en instruire les personnes qui l'ignorent, non plus que de marquer le moindre mépris pour ces personnes absentes ou présentes, à peine de subir la même punition, il ne sera permis qu'aux Chefs de les avertir, avec autorité, de leurs devoirs, sans faire jamais mention de leurs fautes passées, ni de leurs punitions.

X.

Toute peine imposée par la Loi, & une fois réglée pour chaque espéce de faute, ne pourra jamais être remise, diminuée ou commuée par aucune grace, ni par aucune considération, sinon en cas de maladie.

XI.

Le Sénat de chaque Cité aura seul le pouvoir d'infliger les peines de privation de la Societé sur la déposition des Chefs de Tribus, de Familles ou de Corps de Profession, & ces derniers infligeront les autres peines civiles.

XII.

Toute fausse accusation d'un crime qui mériteroit une privation perpétuelle de la Societé, encourra même punition; dans tout autre cas, le faux Accusateur subira une peine double de celle qu'auroit dû subir l'accusé.

XIII.

Les accusations des personnes qui ne seront revêtues d'aucune autorité civile ou

naturelle, ne seront point écoutées ni reçues par le Sénat.

XIV.

Les personnes en dignité seront obligées de veiller par elles-mêmes sur les personnes qui leur seront subordonnées, de les reprimander ou punir pour les cas laissés à leur pouvoir, de les déferer à un ordre supérieur pour des fautes plus considérables, sans aucune indulgence, à peine d'être privées, ou pour un tems, ou pour toujours, de leur Charge, suivant l'importance de cette omission.

FIN.

TABLE DES MATIERES.

PREMIERE PARTIE.

Défauts des principes généraux de la Politique & de la Morale.

Sujet de cette Dissertation, page 5
Réflexions sur la conduite & le but de la Basiliade, 6
Erreurs invétérées de la Morale vulgaire ; difficultés d'en percer les ténébres & la multitude : 11
Principes des erreurs des Moralistes anciens & modernes ; ce qu'ils auroient dû faire pour les reconnoître & les éviter, 13
Causes de la corruption de l'amour propre, 17
Etat de l'homme au sortir des mains de la Nature, & ce qu'elle a fait pour le rendre sociable, 19
Exposition détaillée des vrais fondemens de sociabilité, 23
Sur quels principes la Morale & la Politique devoient établir leurs préceptes & leurs institutions, 26
Idée de la Probité naturelle ; comment on en pouvoit prévenir la corruption, 29

Objection, 30
Réponse, 31
Quelle éducation préviendroit tout vice, 32
Quelle éducation perpétue les erreurs de la Morale, 34
La plupart des Législateurs ont rompu les liens de sociabilité, & occasionné ou entretenu les suites fâcheuses de cette rupture, 36
Pourquoi les Loix de la Nature sont devenues impraticables, 38

SECONDE PARTIE.

Défauts particuliers de la Politique.

PReuves expérimentales de nos principes, 40
Etat naturel des Nations sauvages susceptibles des régles d'un très-sage Gouvernement, 42
Idée de la Politique vulgaire, & courte réfutation de ses Maximes, 49
Combien les maximes de la Politique vulgaire revoltent le bon sens, 51
Objections contre la possibilité de notre système chez des Nations qui n'auroient point encore reçu des Loix, 56
Réponses ou nouvelles preuves des succès qu'auroient des Loix fondées sur la Nature

chez des Nations [illegible] de leurs préjugés,)
L'inclination même de l'homme pour le repos, est le principe de son activité, 61
Véritable cause de la paresse, 62
Digression sur les répétitions & grande quantité d'objections frivoles, 64
Véritable origine des Nations, & causes de la corruption des sentimens de sociabilité, 66
Les Législateurs n'ont corrigé aucun désordre, 70
Pourquoi les Loix devoient être faites, 72
Vrai medium *de toute démonstration politique ou morale, & cause premiere de tout désordre*, 74
Combien il étoit facile aux premiers Législateurs de reconnoître les intentions de la Nature, & d'y conformer leurs institutions, 75
Combien des Loix plus parfaites que les nôtres, auroient eu de pouvoir, 78
Fausseté des principes du Droit civil & du Droit des Gens, 79
L'esprit du Christianisme rapprochoit les hommes des Loix de la Nature, 82
Pourquoi l'esprit du Christianisme ne s'est point soutenu, 84
Esprit monacal entierement opposé aux Loix de la Nature, 88

En quoi consistent la liberté & la dépendance, 90
Foiblesse du pouvoir de nos Maîtres les plus absolus, 93
Vraies causes de la décadence & des révolutions des Etats les plus florissans, 98
Ce que c'est que le hazard dans l'Ordre moral, 99
Ce qui assureroit la stabilité des Empires. 104
Sous quel prétexte la Politique sacrifie l'intérêt de la multitude à celui d'un seul, 105
Pouvoir & fonctions des Souverains dans le Droit naturel, & leur véritable Grandeur, 109

TROISIEME PARTIE.

Défauts particuliers de la Morale vulgaire.

CE que c'est que le mal; ses différentes espéces, 114
Il n'y a point de mal phisique en présence de la divinité, 115
Le mal moral ne touche que la créature, 117
Analogie entre l'ordre phisique & le moral, 119
La bienfaisance est la premiere de toutes les idées morales, 120

Ce qui ôteroit à l'homme toute idée de mal moral, 123
Ce que ſont en préſence de la Divinité les imperfections morales de la Créature, 124
Tout dans l'Univers, ſoit phiſique, ſoit moral, ſe perfectionne par gradation, 130
Juſtes bornes du mal moral, 133
La cauſe paſſagère de tous maux en eſt le reméde, 134
Véritabels cauſes des contrarietés de l'eſprit & du cœur, 137
Combien nos principes ſont éloignés d'autoriſer le vice ou le crime, 140
Principal motif de toute action humaine, & principe de toute harmonie ſociale, 145
Véritable ſucceſſion & progrès des idées morales; hipothéſes qui les prouvent, 147
La bienfaiſance & le premier principe de l'idée d'une divinité, 148
Premiere hypothéſe, où l'on explique comment l'idée de la Divinité ſe développe & ſe perfectionne, 149
La réflexion ſeule ſur les ſentimens naturels fait éclorre l'idée d'une Divinité, 149
Le ſpectacle de l'univers ne fait qu'étendre l'idée de la Divinité, 150
Par quels dégrès l'idée d'une Divinité ſe perfectionne, 152
Seconde hypothéſe, dans laquelle l'idée d'une Divinité acquiert de nouveaux dégrès

de perfection, 153
Dans quel système l'idée de la Divinité pouvoit se perfectionner de plus en plus ou se corrompre, 157
Comment la corruption des actions humaines s'est étendue sur l'idée de la Divinité; ce qu'il falloit faire pour l'arrêter, 160
Causes remarquables de la corruption des actions humaines que les Philosophes ont négligé d'observer, 163
I. *Les Nations les plus méchantes sont les plus superstitieuses*, ibid.
II. *Chez quelles Nations les pratiques superstitieuses corrompent les actions morales*, 165
III. *Caractère des Nations les plus humaines*, 166
IV. *Quels sont ordinairement les plus méchans de tous les hommes*, 167
Ce qu'il falloit conclurre des observations précédentes, 169
De quelle sorte de crainte la bienfaisance ne doit pas dépendre, ibid.
Par où la Morale devoit commencer ses instructions, 172
Conclusion de cette Dissertation, 174

QUATRIEME PARTIE.

Modéle de légiſlation conforme aux intentions de la Nature.

LOIX FONDAMENTALES ET SACRÉES *qui couperoient racine aux vices & à tous les maux d'une Societé*, 177
LOIX DISTRIBUTIVES OU ÉCONOMIQUES, 178
LOIX AGRAIRES, 183
LOIX EDILES, 185
LOIX DE POLICE, 189
LOIX SOMPTUAIRES, 193
LOIX DE LA FORME DU GOUVERNEMENT *qui previendroit toute domination tyrannique*, 194
LOIX DE L'ADMINISTRATION DU GOUVERNEMENT, 198
LOIX CONJUGALES *qui previendroit toute débauche*, 304
LOIX D'ÉDUCATION *qui préviendroit les ſuites de l'aveugle indulgence des Peres pour leurs Enfants*, 308
LOIX DES ETUDES *qui préviendroient les égaremens de l'eſprit*, 314
LOIX PENALES *auſſi peu nombreuſes que les prévarications, & auſſi douces qu'efficaces*, 118

Fin de la Table.

Date Due